

VILLE DE GRASSE

**PROCES-VERBAL
DE LA SEANCE DU
CONSEIL MUNICIPAL**

DU 29 MARS 2016

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MARS 2016

Chers collègues,

Lors de notre dernière séance du conseil municipal du 23 Février dernier, je soumettais à notre assemblée l'approbation du jumelage avec la ville de KUNMING en Chine. Capitale du Yunnan réputée pour ses cultures florales, KUNMING nourrit le projet de créer un Musée International du Parfum et des saveurs asiatiques. Les objectifs de ce jumelage sont de renforcer la compréhension, l'amitié, la solidarité entre les deux villes et leurs citoyens ainsi que de promouvoir des échanges dans les domaines économiques, touristiques et culturels. Convaincu de la pertinence d'une telle collaboration, je me suis rendu la semaine dernière dans cette ville amie accompagné de Madame Dominique Bourret et de Monsieur Olivier Quiquempois le conservateur en chef des Musées. Ce dossier a été initié en 2012 avec une lettre d'intention signée avec la ville de KUNMING. A peine rentré, je souhaite lever les doutes qui se sont manifestés sur la pertinence de cette opération. Ils portent sur l'existence réelle du Musée du Parfum International asiatique. Je tiens à dire que le chantier de rénovation du bâtiment qui va héberger ses salles est démarré et il s'agit d'un établissement public au même titre que nos musées municipaux ou que le MIP. Les accords de partenariat établis avec notre MIP sont un autre aspect important puisque nous allons prêter des œuvres appartenant aux collections publiques grassoises, soumises à une autorisation de sortie du territoire établie par les services compétents du Ministère de la Culture et de la Communication. C'est un autre gage de sérieux qui encadre ce projet et c'est la garantie de la fiabilité des interlocuteurs avec lesquels nous avons entrepris un dialogue constructif. Je tiens à vous rassurer sur la protection de la marque Grasse, car bien au contraire employer Grasse dans le monde est un élément de rayonnement et notre partenariat avec les musées et le jumelage sont des éléments de protection forts bien plus que si nous ne faisons rien. En ce qui concerne les passerelles touristiques construites pour augmenter la fréquentation de notre ville et du Pays de Grasse ! L'ouverture d'un espace muséal à Kunming dans le musée international du parfum asiatique, projet piloté par le MIP, où seront présentés Grasse, son histoire et son patrimoine lié au parfum, nous initie une première étape qui doit donner envie aux touristes chinois de faire un détour par Grasse. Ce projet constitue une véritable vitrine pour la ville de Grasse, son patrimoine et ses atouts. De plus l'inclusion de Grasse comme ville étape dans les circuits des tours opérateurs chinois est un réel challenge que nous devons relever. Nous tiendrons avec Catherine BUTTY dans les prochaines semaines une réunion pour pouvoir travailler sur ces circuits de tours opérateurs chinois. C'est en tissant des liens de partenariat comme nous venons de le faire que nous nous donnons les premiers moyens d'y parvenir. Aujourd'hui, nous sommes fiers de vous annoncer que ce jumelage va apporter la mise en lumière de Grasse au cœur d'un territoire très touristique en Chine et dont la capitale Kunming compte plus de 7 millions d'habitants. Un partenariat avec le MIP et le musée international du parfum asiatique, gage d'échanges culturels riches mais aussi une reconnaissance de notre expertise dans le domaine patrimonial lié au parfum. Ce partenariat est, de plus, assorti d'un accord financier qui reconnaît la compétence et valorise les interventions du personnel de notre musée auprès des équipes chinoises. Aujourd'hui et après le débat d'orientation budgétaire du mois dernier qui nous a permis de partager démocratiquement nos visions parfois différentes, j'ai souhaité bâtir notre budget prévisionnel sur deux grands axes. Ce budget prévisionnel nous allons le partager, en débattre, avec l'éclairage de chacun des groupes. Nous pourrons travailler avec les deux grandes lignes de force que je vous propose à savoir le maintien des taux de fiscalité communaux pour la deuxième année consécutive et la poursuite des efforts consentis pour les dépenses de fonctionnement afin de maintenir un volume d'investissement à un niveau important caractérisé principalement par la poursuite du renouvellement urbain.

Sur un sujet différent, et à quelques jours du premier anniversaire des Matinales du Cours je voudrais rappeler qu'il y a un an nous avons évoqué avec Valérie DAVID Adjointe au commerce et l'ensemble de la majorité municipale la création de ce marché des matinales. Ce marché des matinales est un succès, je tiens à remercier le service Foires et Marchés pour leur totale implication dans ce projet, les 60 exposants qui viennent tous les mercredis à la rencontre des Grassoises et des Grassois. Avec beaucoup d'enthousiasme je vous donne rendez-vous le mercredi 6 avril prochain pour venir honorer et encourager les exposants, les maraichers, les agents municipaux, les grassoises et les grassois qui soutiennent avec force et conviction la présence d'un marché régulier sur notre Cours Honoré Cresp. Il nous appartient de faire vivre intensément ce marché aussi nous devons tous, ici réunis, continuer notre mobilisation et nous rendre au marché tous les mercredis.

Je déclare la séance de notre Conseil Municipal ouverte.

Monsieur Chems SALLAH arrivera en retard, je vous propose, si personne ne s'y oppose, de nommer Mademoiselle Mélanie ZARRILLO-GROS secrétaire de séance.

Avez-vous des oppositions ?

Monsieur Paul EUZIERE

Non.

Monsieur Jean-Marc DEGIOANNI

Non.

Monsieur Philippe-Emmanuel de FONTMICHEL

Non.

Monsieur le Maire

Je demande à Mélanie ZARRILLO - GROS de bien vouloir faire l'appel.

Je vous propose que nous puissions adopter le procès-verbal du 23 février 2016. Avez-vous des observations concernant l'approbation de ce procès-verbal ?

Avez-vous des oppositions ?

Monsieur Paul EUZIERE

Non.

Monsieur Jean-Marc DEGIOANNI

Non.

Monsieur Philippe-Emmanuel de FONTMICHEL

Non.

Monsieur le Maire

Le procès-verbal du 23 février dernier est adopté à l'unanimité.

En vertu de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, vous avez reçu les décisions prises en application de la délégation qui m'a été consentie par délibération du 24 avril 2014 en ce qui concerne l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur EUZIERE avez-vous des observations concernant la liste de ces arrêtés ?

Monsieur Paul EUZIERE

Non.

Monsieur DEGIOANNI avez-vous des observations concernant la liste de ces arrêtés ?

Monsieur Jean-Marc DEGIOANNI

Non.

Monsieur Philippe-Emmanuel de FONTMICHEL

Non.

Monsieur le Maire

Une délibération retirée à l'ordre du jour :

**2016 – 76 CASINO DE GRASSE
MODIFICATION CONTRAT D'OCCUPATION DES LOCAUX DU CASINO**

Une délibération est rajoutée à l'ordre du jour avec l'accord des Présidents de groupe :

2016 - 99 ACHAT AUX ENCHERES PUBLIQUES D'UNE LICENCE IV

Cette délibération sera rapportée par Monsieur Philippe WESTRELIN, 1^{er} Adjoint.

**2016 - 39 CINEMA STUDIO
MODIFICATION TARIFICATION
NOUVEAUX DROITS D'ENCAISSEMENT**

Monsieur le Maire

La présente délibération a pour objet de fixer des changements de droits d'encaissement pour le concept « école et cinéma » imposés par l'Education Nationale. Le tarif va passer de 2€ à 2,5€.

La Commission Vivre Ensemble ayant été saisie de ce dossier dans sa séance du 15 mars 2016, je vous demande de bien vouloir adopter ce nouveau tarif.

Avez-vous des observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

**2016 - 40 MUSEE INTERNATIONAL DE LA PARFUMERIE
PROCES-VERBAL DE RECOLEMENT DECENNAL DES COLLECTIONS**

Monsieur le Maire

Le présent rapport a pour objet la validation par le Conseil Municipal du procès-verbal du récolement décennal du Musée International de la Parfumerie et de ses annexes.

Le récolement, réalisé sous l'autorité du chef d'établissement, consiste à vérifier physiquement sur pièce et sur place, à partir d'un objet ou de son numéro d'inventaire :

- la présence du bien dans les collections
- sa localisation
- l'état du bien
- son marquage
- la conformité de l'inscription à l'inventaire avec le bien, ainsi que le cas échéant avec les différentes sources documentaires (archives, dossiers d'œuvres, catalogue).

L'article 13 de l'arrêté du 25 mai 2004 précise que chaque campagne de récolement fait l'objet d'un procès-verbal rédigé par le professionnel responsable des collections au sens de l'article L.442-8 du code du patrimoine. Le procès-verbal conservé par le musée décrit la méthode adoptée, le champ couvert par le récolement, ainsi que les résultats de la campagne, notamment la liste des biens non vus ou manquants, la liste des biens détruits, la liste des biens inventoriés ou à inventorier à l'issue du récolement. Les objets déclarés manquants à la suite du récolement, devront donner lieu à un dépôt de plainte, après validation du présent procès-verbal de récolement. Nous avons débattu sur ce dossier dans la commission vivre ensemble du 15 mars 2016.

Avez-vous des observations ?

Madame Myriam LAZREUG

Pouvez-vous m'indiquer ce que sont les registres noirs ?

Monsieur le Maire

Les registres ont des couleurs différentes en fonction des dates. Nous vous enverrons une note complète sur la dénomination de chaque registre.

Madame Frédérique CATTART

Voir intervention jointe en annexe.

Monsieur le Maire

Je vais répondre à l'ensemble de vos demandes dans une note que je vous adresserai rapidement car je n'ai pas tous les éléments de réponse aujourd'hui. Ce qui apparaît hors les murs, sont les biens qui sont dans une autre salle, dans un autre lieu que ceux qui ont été fixés dans la délibération, par exemple des lieux de stockage en dehors du MAHP et du MIP. Pour la question des alambics disparus, je vous transmettrai la totalité des dépôts de plainte par écrits ainsi que le suivi de chaque plainte. Je souhaite aussi que vous soyez informés de l'instruction des plaintes de la dégradation des toiles à la villa Fragonard. Pour le MAHP le récolement n'est pas fini. En ce qui concerne les coûts et les assurances vous aurez les éléments par correspondance et par note. Chaque groupe recevra ces éléments par mail.

Madame Myriam LAZREUG

Je ne comprends pas comment on peut dire qu'on fait un PV de récolement si on estime la totalité du fonds à 60 000 objets et qu'il y a seulement 45 000 objets inventoriés.

Monsieur le Maire

Il manque la fin du Musée d'Art et d'Histoire de Provence.

Madame Myriam LAZREUG

On a fait ce récolement sur la base de registres noirs uniquement.

Monsieur le Maire

Non cela a été fait avec la totalité des registres mais il manque une partie du MAHP. Les registres ont une centaine d'années, on intègre ce qui a été donné au fur et à mesure des donations.

Madame Myriam LAZREUG

Lorsque l'on parle dans la délibération du registres noirs, c'est pour tous les Musées et non pas uniquement pour le MIP.

Monsieur le Maire

Je vous transmettrai tous les renseignements sur le registre noir par écrit.

Madame Myriam LAZREUG

Nous ne pouvons pas voter une délibération et avoir les documents après. Ce n'est pas sérieux.

Monsieur le Maire

La totalité des choses est intégrée dans ce registre. Le récolement est très sérieux.

Madame Dominique BOURRET

Les registres noirs sont des registres normés qui sont fournis par les Musées de France, néanmoins nous n'avons rien sur le budget. Pourtant on doit affecter des budgets sinon à quoi sert ce PV de récolement si on n'en

tient compte nulle part. C'est la différence avec un inventaire. Un inventaire on en tient compte. Il faut que la ville donne les moyens en fonction des travaux qu'il y a à réaliser. Ce n'est pas qu'un état des lieux. Sur le récolement c'est juste du budget de fonctionnement, c'est la masse salariale de nos collaborateurs qui sont dans les musées et qui travaillent au récolement. Aujourd'hui on fait la photographie de ce qui est à l'intérieur. La question de la restauration sera une autre question. On donnera les œuvres que l'on souhaite restaurer avec un calendrier et comment on souhaite que cela soit fait. Lorsque l'on choisit de faire une exposition pour la montrer au public, on travaillera sur les œuvres concernées, sur la thématique, sur l'époque. Lorsque l'on fait le récolement on n'est pas dans une obligation de restaurer les œuvres. Pour répondre à votre question, il n'y a pas un budget fléché. Il faudra prévoir dans les futurs budgets des sommes en fonction des œuvres que nous souhaiterons restaurer.

Madame Frédérique CATTART

Il n'y a pas que le récolement, il y a la campagne d'anoxie et de dépoussiérage pour que les œuvres ne se détériorent pas.

Monsieur le Maire

Les salles d'anoxie servent à protéger les œuvres.

Nous procédons au vote.

Monsieur EUZIERE (2 voix), Madame ADDAD, Madame CATTART, Madame CONESA, Monsieur VOARINO, Monsieur de FONTMICHEL, Madame LAZREUG, Monsieur CASSARINI s'abstiennent.

La délibération est adoptée à la majorité.

**MUSEE INTERNATIONAL DE LA PARFUMERIE
PROCES-VERBAL DE RECOLEMENT DECENNAL
DES COLLECTIONS**

**MUSEE D'ART ET D'HISTOIRE DE PROVENCE
VILLA MUSEE JEAN HONORE FRAGONARD
PROCES-VERBAL DE RECOLEMENT DECENNAL
DES COLLECTIONS**

Intervention de Frédérique CATTART,
Conseillère municipale - Groupe "Grasse à Tous- Ensemble et Autrement "

En étudiant le procès-verbal du MIP, musée international, des éléments sont manquants comme la liste des 427 biens non vus et celle des biens détruits, leurs natures et provenances en précisant les dons, les achats, les prêts et leurs valeurs.

Quelques questions se posent comme :

- A quoi fait référence la mention « hors les murs » pour la collection industrielle ?
- Sur les 64 objets manquants ? A quelles valeurs sont-ils estimés ? Y a-t-il une assurance et peut-on avoir une prise en charge ?
Les alambics disparus ? Que précise-t-on dans la plainte ? Quel est le coût ?
Les dépôts de plaintes ont été déposés à quelles dates ? Où en sont les enquêtes ? Des suites sont-elles prévues ?

Le procès-verbal du MAHP et la Villa-Musée Fragonard ne mentionne pas les dates de création et d'édition.

Aujourd'hui, avec ces procès-verbaux nous en savons plus sur les travaux nécessaires :

- Au MIP : 25% de pièces à restaurer, ainsi qu'une campagne d'anoxie et de dépoussiérage.
- Au MAHP : un peu plus de 30% de pièces à restaurer, ainsi que les deux phases de récolement qui nécessitent des moyens humains, techniques et financiers.
- A la Villa Musée Fragonard : 60% de pièces à restaurer ainsi que la poursuite du récolement non terminé.

Alors quel est le coût de cette restauration ? Quel budget affecté ?

Nous avons voté une demande de subvention à la DRAC (délibération 2016-06) pour 54 650 € dont 27 325 € pour la ville, cela sans disposer du procès-verbal qui ne nous est présenté qu'aujourd'hui. Est-ce que cela couvre l'intégralité des travaux à réaliser.

Un Procès-verbal de récolement n'est pas qu'un inventaire et n'est pas à valider par le Conseil. Le procès-verbal oui, la loi l'oblige, pourquoi ? Si ce n'est de prévoir au budget les sommes adéquates pour les travaux à venir, là nous n'avons aucun chiffrage.

Le fait d'avoir délaissé en moyens les musées, amène un travail important à réaliser et à notre sens n'ayant pas les éléments requis d'une part et pas de budget afférent à ces délibérations, nous en demandons les reports.

2016 - 41 MUSEE D'ART ET D'HISTOIRE DE PROVENCE
VILLA MUSEE JEAN HONORE FRAGONARD
PROCES-VERBAL DE RECOLEMENT DECENNAL DES COLLECTIONS

Monsieur le Maire

Nous sommes dans la même approche. Avez-vous d'autres remarques ?

Madame Frédérique CATTART

Mon intervention concernait les deux délibérations la 2016-40 et la 2016-41.

Madame Myriam LAZREUG

Comment se fait-il qu'il y ait 17 % des collections qui ne sont pas inventoriées ?

Monsieur le Maire

Il y a des dons qui sont faits en fonction des différents conservateurs et il n'y avait pas d'obligation avant 2002 d'inventorier les dons. Nous travaillons à clarifier les choses pour avoir une lecture la plus totale avec ce vote qui vous est proposé.

Madame Myriam LAZREUG

Depuis 14 ans rien n'a été fait pour être en conformité avec la Loi.

Monsieur le Maire

Avant 2002 cela n'était pas obligatoire.

Madame Myriam LAZREUG

De 2002 à ce jour rien n'a été fait.

Monsieur le Maire

Il y a eu du récolement sur les 60 000 objets et cela représente beaucoup de travail.

Nous procédons au vote.

Monsieur EUZIERE (2 voix), Madame ADDAD, Madame CATTART, Madame CONESA, Monsieur VOARINO, Monsieur de FONTMICHEL, Madame LAZREUG, Monsieur CASSARINI s'abstiennent.

La délibération est adoptée à la majorité.

**2016 - 42 MUSEE D'ART ET D'HISTOIRE DE PROVENCE
VILLA MUSEE JEAN HONORE FRAGONARD
DEMANDE D'AUTORISATION D'EDITION ET DE VENTE DE DEUX BROCHURES :
L'UNE POUR LA PRESENTATION DE L'EXPOSITION ESTIVALE 2016 AU
MUSEE D'ART ET D'HISTOIRE DE PROVENCE ET LA DEUXIEME POUR LA
REOUVERTURE DE LA VILLA JEAN HONORE FRAGONARD**

Monsieur le Maire

Dans le cadre de sa prochaine exposition temporaire sur le thème « De la sociabilité et du divertissement au tournant du XXème siècle à Grasse », le Musée d'Art et d'Histoire de Provence souhaite éditer et proposer à la vente des brochures au prix unitaire de 5 € TTC. D'autre part, la Villa Musée Jean-Honoré Fragonard édite pour sa réouverture estivale une brochure consacrée à Jean-Honoré Fragonard. Cette brochure sera mise à la vente au prix unitaire de 5€ TTC. A cet effet, une consultation est en cours, et suivant l'offre financière, 200 ou 400 brochures sur chacun des thèmes, seront éditées. Ces brochures seront proposées à la vente dans les régies de chacun des musées municipaux ainsi que mises en don comme suit :

- 120 ou 240 exemplaires de chaque brochure à la vente au prix unitaire de 5 €
- 80 ou 160 exemplaires de chaque brochure en don.

Par ailleurs, ces brochures seront également diffusées par l'éditeur sur l'ensemble du territoire national, à travers le réseau de librairie FNAC, le réseau internet et dans les points de vente spécialisés. La Commission Vivre Ensemble ayant été saisie de ce dossier dans sa séance du 15 mars 2016, Je vous demande de bien vouloir voter cette délibération.

Madame Frédérique CATTART

Voir intervention jointe en annexe.

Monsieur le Maire

Vous avez raison, je demande la modification. C'est bien 5 €. Merci pour votre vigilance.

Nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Musée d'Art et d'Histoire de Provence et villa-musée Jean Honoré Fragonard : demande d'autorisation d'édition et de mise en vente de deux brochures : l'une pour la présentation de l'exposition estivale 2016 au MAHP et la deuxième pour la réouverture de la villa Jean Honoré Fragonard Fragonard

Musée d'Art et d'Histoire de Provence et villa-musée Jean Honoré Fragonard : demande d'autorisation d'édition et de mise en vente de deux brochures

Intervention de Frédérique CATTART,
Conseillère municipale - Groupe "Grasse à Tous- Ensemble et Autrement "

A la délibération 42 vous nous demandez l'autorisation d'édition et de mise en vente de brochures d'un montant de 9 € TTC alors que ces brochures sont à la vente au prix unitaire de 5€. Le montant de recettes s'élève à 1 200 € TTC soit 240 brochures à 5 €.

Pourriez-vous apporter des éclaircissements sur le prix effectif des brochures 5 € où 9 €.

Dans la délibération 43, vous nous demandez d'autoriser l'édition et la vente de brochures- intitulés similaires- d'une valeur de 9 € TTC.

Nous nous interrogeons donc sur ces deux délibérations.

2016 - 43 **MUSEE D'ART ET D'HISTOIRE DE PROVENCE**
VILLA MUSEE JEAN-HONORE FRAGONARD
DEMANDE D'AUTORISATION D'EDITION DE MISE EN VENTE ET DE DON
DE DEUX BROCHURES

Monsieur le Maire

La Villa Musée Jean-Honoré Fragonard souhaite éditer et mettre en vente en régie 400 brochures consacrées à Jean-Honoré Fragonard, au prix unitaire de 9 € TTC. Ces brochures seront également diffusées par l'éditeur sur l'ensemble du territoire national, par le réseau de librairies FNAC, internet et dans les points de vente spécialisés.

Avez-vous des observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2016 - 44 **AFFAIRES CULTURELLES**
TARIFICATION SPECTACLE ESTIVAL

Monsieur le Maire

Le spectacle itinérant « Les promeneurs du temps », proposé depuis 2013 par la Compagnie de Luc GIRERD, est d'une grande qualité historique et artistique, son scénario ayant été élaboré avec la participation du service Ville d'art et d'histoire, en charge de la médiation du patrimoine de la commune. Devant le succès remporté l'an passé par ce spectacle estival, le projet est reconduit cet été, à raison de six représentations les 24, 25, 26 juillet et 1, 2, 3 août 2016. Les représentations d'une durée de deux heures sont payantes, au tarif unique de 10 € T.T.C. par personne. La Commission Vivre Ensemble ayant été saisie de ce dossier dans sa séance du 15 mars 2016, je vous demande de bien vouloir voter cette délibération.

Avez-vous des observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2016 - 45 **VILLE D'ART ET D'HISTOIRE**
DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE
LA DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES
PROVENCE ALPES COTE D'AZUR

Monsieur le Maire

La présente délibération a pour objet d'autoriser Monsieur le Maire à faire une demande de subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires culturelles PACA pour le fonctionnement du service Ville d'Art et d'Histoire en 2016. Le service Ville d'art et d'histoire s'inscrit dans la politique culturelle du ministère de la Culture en coordonnant et participant aux manifestations suivantes : Rendez-vous aux jardins, Journée du Patrimoine de Pays et Journées Européennes du Patrimoine. Il sensibilise également les touristes, les enfants et plus particulièrement les Grassois au Patrimoine par des médiations, des visites adultes et scolaires, l'édition de documents gratuits reprenant la charte graphique des Villes et Pays d'art et d'histoire, l'inventaire du Patrimoine et l'animation de la MAISON DU PATRIMOINE (préfiguration du Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine).

En 2016, dans la continuité des années précédentes, les actions porteront sur :

- les visites annuelles programmées (tous les 2 derniers samedis du mois et les mercredis et samedis pendant les vacances scolaires) ainsi que l'édition des programmes,
- les animations pédagogiques (vacations, acquisition du matériel pédagogique adapté),
- les Editions du Patrimoine, N°6.
- la transversalité avec les services techniques et de l'urbanisme (PSMV, PLU),
- l'animation de la Maison du Patrimoine avec une exposition estivale consacrée aux « Jardins de Grasse au fil des saisons »,
- la rédaction du Projet Scientifique et Technique et le renouvellement de la convention VAH.

L'ensemble de ces actions peut être subventionné par la Direction Régionale des Affaires Culturelles PACA à hauteur de 50% maximum. La Commission Vivre Ensemble ayant été saisie de ce dossier dans sa séance du 15 mars 2016, je vous demande de bien vouloir voter cette délibération.

Avez-vous des observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

**2016 - 46 ARCHIVES COMMUNALES
 CREATION D'UNE REGIE DE RECETTES
 REGLEMENTATION DE LA TARIFICATION DE LA REGIE DE RECETTES**

Monsieur le Maire

Le service des archives communales de la Ville de Grasse produit pour le public des reprographies de documents, sous forme numérique ou de photocopies, afin de répondre aux recherches historiques et administratives.

Il convient de créer une régie de recettes et de régler la tarification en matière de reprographie :

- Photocopie noir et blanc (A4 ou A3) : 0,10 €.
- Impression noir et blanc A4 ou A3 (tirage recto ou recto verso) : 0,10 €.
- Photographie noir et blanc (délivrée sous forme de fichier numérique) déjà disponible dans la base iconographique du service des archives communales : 1 € l'unité.
- Photographie noir et blanc (délivrée sous forme de fichier numérique) prise par l'atelier de reproduction du service des archives communales : 5 € l'unité.
- Image scannée (600 dpi maximum) en noir et blanc ou en couleur (délivrée sous forme de fichier numérique) : 0, 50 € l'unité.
- Gravure des reproductions sur support optique fourni par le service des archives communales : 3 €.

La Commission Vivre Ensemble ayant été saisie de ce dossier dans sa séance du 15 mars 2016, je vous demande de bien vouloir voter cette délibération.

Avez-vous des observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

**RENOUVELLEMENT URBAIN
PROTOCOLE DE PREFIGURATION DU PROJET
REGIONAL DE RENOUVELLEMENT URBAIN
AUTORISATION DE SIGNATURE**

Monsieur le Maire

Dans le cadre du contrat de ville de la communauté d'agglomération du Pays de Grasse, et plus particulièrement de son volet urbain, le quartier Grasse centre a été identifié comme un quartier prioritaire, pouvant faire l'objet d'un projet de renouvellement urbain régional, co-financé par l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine (ANRU). Ainsi à travers les dispositions de la Loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, L'ANRU a souhaité mettre en place, pour les nouveaux projets de renouvellement urbain, un processus de contractualisation avec les communautés d'agglomération, désignées désormais comme porteuses de projet, en deux étapes :

- La signature d'un protocole de préfiguration, puis la signature d'une convention de rénovation urbaine.
- Le protocole de préfiguration doit permettre d'établir une feuille de route pour passer d'enjeux stratégiques énoncés dans le contrat de ville à un projet opérationnel efficace et de qualité ; il définit l'ingénierie mise en place et les études nécessaires (et leur financement) pour produire une convention d'application la plus opérationnelle possible.

Le temps entre ces deux étapes, 18 mois, va permettre d'approfondir les orientations envisagées dans le contrat de ville, de traduire les objectifs dans un programme et un projet urbain et de préparer sa mise en œuvre opérationnelle.

1. En l'espèce, le protocole porte sur la mise en œuvre d'une étude de programmation urbaine sur le centre ancien permettant un positionnement et une intervention globale, à moyen et long terme.

Il est primordial de poursuivre la dynamique engendrée, et par cette réflexion permettre la mobilisation des partenaires et investisseurs autour de projets structurants concertés, et ainsi permettre la reconversion durable des quartiers en souffrance et les replacer dans une dynamique de vie économique, culturelle et sociale.

Il s'agit de bâtir une vision ambitieuse à long terme, sur le positionnement stratégique du centre ancien dans la conurbation azurée (logements, culture, tourisme, développement économique...) et de construire un projet régional de renouvellement urbain qui en soit une nouvelle étape.

2. Au titre de l'ingénierie, sont cofinancés :

- le poste d'un chef de projet, responsable du projet de rénovation urbaine de la ville de Grasse en cours, qui sera transféré à la communauté d'agglomération du pays de Grasse pour y exercer ses missions et mis à disposition de la commune pour mi-temps pour achever le PRU actuel.
- Une assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) en appui de la coordination et animation de l'étude urbaine, de la concertation et construction du projet avec le conseil citoyen, puisque les habitants et usagers doivent co-construire le projet à travers les séances de travail du conseil citoyen.

Les partenaires financiers de la communauté d'agglomération du pays de Grasse sur ce protocole sont l'ANRU, la caisse des dépôts, la région et l'Anah.

Monsieur Jean-Marc DEGIOANNI

Notre groupe votera cette délibération tout en admettant les réserves suivantes. Cela fait trente ans qu'on entend dire que le centre-ville de Grasse doit être un objectif prioritaire pour qu'il se redynamise, se repeuple ... Ou les intervenants depuis 30 ans sont incompétents, ce que je ne crois pas, ou le problème est ailleurs. Nous pensons qu'il est dans l'envahissement de ce centre-ville par des populations étrangères qui ne sont pas assimilées, qui ne veulent pas s'assimiler pour la plupart et qui créent potentiellement des Molenbeek dans l'ensemble de la France et à Grasse. Nous voterons pour la rénovation de ce centre-ville mais nous mettons toutes les réserves possibles à cause de ce que je viens d'évoquer.

Monsieur Damien VOARINO

Voir intervention jointe en annexe.

Monsieur le Maire

C'est un point de désaccord entre nous Monsieur VOARINO. On ne peut pas dire qu'il y a des difficultés à Grasse à cause d'Axe 85. La présence d'un développement est nécessaire et le projet tel que Martelly est justement le projet qui répond aux attentes de nombreux grassois. Je ne pense pas que les grassois soient contents des enseignes dans le centre historique. Les gens sont en attente de davantage d'offres et davantage de places de parking. C'est l'objectif de la création de Martelly. Il est nécessaire de trouver une nouvelle spirale positive afin d'offrir à nos concitoyens de l'offre, du logement, des grandes enseignes. Il faut aussi que les élus consomment dans le centre historique. Il y a tout à construire.

Monsieur Paul EUZIERE

Constater que la ville a glissé par une politique d'urbanisme commercial vers le sud et aujourd'hui faire remonter les grassois vers le centre-ville sans création de gratuité de stationnement, c'est impossible. La création d'un boulevard commercial entre les 4 chemins et Mouans-Sartoux a aggravé ou mis en situation d'agonie le commerce du centre-ville, cela est une évidence. Il faut entendre ce que dit Damien VOARINO. Il ne dit pas qu'Axe 85 c'est la pire des choses. Nous sommes un certain nombre à faire nos courses dans le centre-ville quand c'est possible, lorsqu'il y a l'offre, lorsque l'on peut stationner et circuler. Le quartier de la Blaquièrre continue de s'appeler le quartier de la Blaquièrre. Il suffit de regarder une carte d'état-major ou de documents officiels. Le changement de nom de la cité par le bailleur, c'est son droit. Le changement de nom d'un lieu-dit, d'un quartier ou d'une ville appartient au seul conseil d'Etat et est quasiment impossible. Je doute fort que s'il était saisi d'une demande de dénomination pour appeler les « Fleurs de Grasse » un quartier de Grasse, le conseil d'Etat suive cette demande. Je parle bien d'un quartier. La cité on peut l'appeler « HOLLYWOOD »... On peut donner le nom qu'on veut à un immeuble. La Blaquièrre a un sens, en provençal et pour l'histoire de la ville. Je suis attaché à cette identité en tant que grassois.

Monsieur le Maire

Moi aussi je suis attaché à l'identité de notre ville et c'est pour ces raisons que je ne voudrais pas que l'on appelle un quartier « HOLLYWOOD ». Cela serait pour moi un contre sens.

Monsieur Paul EUZIERE

Monsieur le Maire, vous n'étiez pas né alors vous êtes pardonné. Les fleurs de grasse ont cessé d'exister en 1972 lorsqu'a été construit la cité.

Monsieur Jean-Marc DEGIOANNI

Je voudrais revenir sur les propos de Monsieur VOARINO et de Monsieur EUZIERE. Il y a un véritable non-sens historique que je mets sur le compte de l'idéologie de la part de Monsieur EUZIERE. Quand on a une idéologie de gauche et d'extrême gauche on s'attache à son clientélisme et on refuse de voir un certain nombre de problèmes. Ce clientélisme, Monsieur, a consisté pour vos amis politiques depuis 40 ans à faire rentrer en France des populations étrangères, à les regrouper familialement avec le regroupement familial.

Monsieur Paul EUZIERE

Si vous souhaitez faire de la provocation avec moi, vous perdez votre temps.

Monsieur Jean-Marc DEGIOANNI

Lorsque vous dites « on fait ses courses lorsque l'on peut trouver l'offre » pardonnez-moi mais sur la place aux Herbes il y a 20 ans, il y avait un charcutier et évidemment lorsque l'on voit la population aujourd'hui, un charcutier a fait faillite. Il y avait un marchand de tabac, une pharmacie qui existe encore, une boulangerie, une pâtisserie, un marchand de chaussures. Où sont passés ces gens, Monsieur ? Ce n'est pas Axe 85 qui les a chassés mais vos amis politiques. Votre idéologie inconséquente, inconsciente et qui mène la France à la catastrophe.

Monsieur Paul EUZIERE

Merci pour la provocation, elle est excellente. J'espère que vous allez la répéter souvent car, faute d'étudier les dossiers, faute de connaître la ville de Grasse et son histoire, vous faites de la petite provocation et je vous remercie car cela fait de l'animation dans ce Conseil alors qu'on aurait eu tendance à s'endormir et à discuter des choses sérieuses.

Monsieur le Maire

Merci pour vos interventions respectives. Notre délibération a un peu dévié. Je cède la parole à Monsieur LAPORTE.

Monsieur Jean-François LAPORTE

Juste apporter une information à Monsieur VOARINO : s'il a été créé Axe 85 c'était suite à une enquête d'évasion commerciale qui a été faite il y a 20 ans, comme l'ameublement, l'habillement, les fruits et les légumes. Cela partait vers CAP 3000, la zone des Tourrades, Carrefour...Plutôt que cela parte complètement nous avons essayé de les retenir sur le territoire de Grasse. Ce n'est pas la meilleure solution de l'avoir fait à cet endroit mais aucun franchisé ne voulait venir dans le centre-ville de par la configuration des commerces et des locaux. Les surfaces n'étaient pas assez grandes. Nous allons faire la même chose qui a été fait en bas dans le centre-ville.

Monsieur le Maire

Nous avons besoin d'une offre sur notre territoire communal, cette offre-là est aujourd'hui manquante dans le centre historique. On manque d'offre, de stationnement et nous devons travailler sur ce dossier.

Avez-vous d'autres observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

Monsieur EUZIERE (2 voix), Madame ADDAD, Madame CATTART, Madame CONESA, Monsieur VOARINO votent contre et Monsieur de FONTMICHEL, Madame LAZREUG, Monsieur CASSARINI s'abstiennent.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

**RENOUVELLEMENT URBAIN
AUTORISATION DE SIGNATURE
PROTOCOLE DE PRÉFIGURATION
PROJET RÉGIONAL DE RENOUVELLEMENT URBAIN**

Intervention de **Damien VOARINO**,
Conseiller municipal, groupe « Grasse à Tous-Ensemble et Autrement

Monsieur le Maire, Chers collègues,

Si nous partageons une partie des ambitions portées par ce protocole dans sa volonté de revitaliser les quartiers du Centre ancien et de la Blaquièrre, nous réaffirmons notre complète opposition à certains des projets présentés.

Notamment ceux de la "grande médiathèque" et de la ZAC Martelly, qui sont pour nous inadaptés et risqués financièrement et en termes d'urbanisme.

En fait, le présent protocole vise à poursuivre les projets d'aménagements initiés par votre prédécesseur.

Or, les difficultés pointées succinctement dans la partie "constat" de ce document méritent à nos yeux d'être approfondies et prises sérieusement en compte.

Je cite, «difficultés de commercialisation», «mises en location timides», «fragilités des commerces».

En clair, les gens n'achètent pas les appartements rénovés.

Le Centre se vide et les commerces ferment.

Nous ne pouvons donc pas nous contenter uniquement de continuer à rénover et créer de nouveaux espaces commerciaux.

Les graves conséquences, pour la qualité de vie et l'activité économique du centre ancien et de la Blaquièrre, entraînées par la création d'Axe 85, qui a fortement déplacé les centres de gravité économiques et sociaux de la ville et du quartier, les problématiques importantes du logement des actifs dans le Centre, de mixité sociale, de désertification le soir et hors saison touristique.

Tout cela mérite, à nos yeux, d'être étudié avec plus d'attention afin de réorienter en conséquence notre stratégie et des projets contestables, que de très nombreux Grassois rejettent.

Il faut casser la spirale négative dans laquelle est enfermée la ville, en intervenant fortement sur les points les plus négatifs que sont le stationnement, la rénovation des bâtiments et des espaces publics, les transports en commun.

C'est un travail qui, bien que moins spectaculaire, payera plus que des projets qui risquent de ne pas dépasser l'attrait provisoire de la nouveauté.

Monsieur le Maire

La Loi 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion sociale a réformé en profondeur la politique de la ville en instituant un contrat urbain global à l'échelle intercommunale. Désormais le renouvellement urbain, second pilier du contrat de ville, est de compétence intercommunale et doit être piloté par la communauté d'agglomération. A ce titre, le quartier Grasse centre a été identifié comme quartier prioritaire pouvant faire l'objet d'un projet de renouvellement urbain régional financé par l'ANRU. Aussi, le chef de projet de rénovation urbaine, en charge de cette compétence au niveau de la ville de Grasse sera transféré à la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse et conventionnellement remis à disposition de la ville pour achever la coordination et mise en œuvre du projet de rénovation urbaine (PRU) restant sous pilotage de la ville. La mise à disposition sera de 50 % pour l'année en cours puis sera décroissante au fur et à mesure de la proximité de l'échéance du projet fixée en 2018. Cette mise à disposition au profit de la ville s'exercera sous l'autorité du Directeur des Services Techniques.

Avez-vous des observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Monsieur le Maire

Le résultat d'exploitation a été exceptionnel avec un taux de réalisation de nos recettes de fonctionnement au-delà de nos inscriptions et des dépenses maintenues malgré les réductions drastiques de certains postes.

Le fonctionnement :

L'enveloppe dédiée au fonctionnement des services a été réduite de plus de 11% par rapport à 2014 représentant ainsi une économie globale de plus de 1,4 millions d'euros. L'effort demandé aux services s'est concrétisé par le respect des budgets qui leur ont été alloués. Les charges de personnel ont été réduites d'une enveloppe brute de plus de 500 000 euros grâce notamment au non-remplacement de certains départs à la retraite (14 personnes pour 27 personnes départs). Les frais financiers ont été réduits d'environ 1 million d'euros, conséquence directe d'une part de la transaction réalisée avec SFIL et d'une année blanche en terme d'emprunt mobilisé pour financer les investissements (on y reviendra dans un deuxième temps). Ces économies conséquentes en dépenses ont été accompagnées par des réalisations de recettes au-delà des crédits inscrits, et ce malgré la réduction de plus de 14% de la dotation globale de fonctionnement par l'Etat. Ces bons résultats s'expliquent principalement par les recettes fiscales directes et indirectes. Ainsi, grâce au travail collaboratif effectué par les services de la ville et de l'Etat, le produit supplémentaire dégagé par rapport aux prévisions a été d'environ 500 000 euros. Par ailleurs le dynamisme des taxes additionnelles sur les droits de mutation a permis également de dégager un bonus de 250 000 euros sur les produits inscrits. En conclusion, sur l'exercice 2015 et grâce à ces résultats notre épargne brute constatée est de plus de 7 millions d'euros. Cette épargne constitue le meilleur résultat de ces 5 dernières années, de surcroît réalisé dans un contexte particulièrement défavorable.

L'investissement :

Malgré cette conjoncture les investissements réalisés ont représenté environ 10,5 millions d'euros ce qui pour mémoire représente la moyenne des réalisations en dépenses d'équipement de ces cinq dernières années. En recette, les subventions réalisées sur 2015 sont d'environ 4.7 millions d'euros. Cette stratégie de mobilisation des partenaires institutionnels a permis avec les ressources propres et le financement dégagé par le fonctionnement de ne mobiliser aucun emprunt afin de couvrir les besoins de l'investissement.

Monsieur Paul EUZIERE

Voir intervention jointe en annexe.

Monsieur Philippe-Emmanuel de FONTMICHEL

Pour revenir sur ce compte administratif 2015 qui est une synthèse de l'année écoulée et de nos divergences, concernant l'investissement et comme le dit le groupe de Monsieur Paul EUZIERE, il y a eu 10 400 000 € de réalisé et sur ces 10 400 000 €, 7 100 000 € pour des projets que les grassois ne veulent pas à savoir le projet de la Médiathèque et le projet des hangars. Il reste donc 3 300 000 € pour les opérations courantes, pour les écoles, la voirie, le patrimoine des bâtiments communaux et ceci est extrêmement faible. Lorsque l'on voit les comptes administratifs 2015 seulement 120 000 € pour une ville comme Grasse ont été dépensés pour les bâtiments des écoles, 400 000 € pour la voirie ou 170 000 € pour les bâtiments du patrimoine de la commune, c'est extrêmement faible au regard des 3 000 000 € pour la Médiathèque ou des 4 000 000 € pour la zone des hangars. Il y a là une disproportion magistrale qui est reflétée dans ce compte administratif concernant l'investissement. Pour le fonctionnement nous ne nous sommes pas opposés à la renégociation des emprunts toxiques mais abstenus par rapport à cette délibération. Nous avons eu raison et seul l'avenir nous le dira puisque, certes, il y a eu des efforts de fait sur la masse salariale mais à quel prix avons-nous renégocié ces emprunts dits toxiques, au prix de 24 000 000 € de dette en plus. Vous avez fait le choix du présent contre celui de l'avenir. Vous avez obéré nos capacités d'investissement pour les générations à venir en portant la dette à plus de 100 000 000 € parce que vous avez fait le choix du présent. Vous étiez pris dans une pénurie de trésorerie et vous avez été contraint de renégocier ces emprunts mais vous avez augmenté d'un quart la dette totale de la ville, ce qui est significatif. D'ailleurs le rapport dit qu'au niveau du fonctionnement nous avons emprunté pour refinancer les emprunts structurés. D'habitude on emprunte pour investir. Pour ces raisons notre groupe s'opposera au compte administratif 2015.

Monsieur le Maire

Comme d'habitude Monsieur de FONTMICHEL vous n'avez pas les bons chiffres mais c'est récurrent chez vous. L'approche qui est la vôtre est erronée. Vous évoquez à quel prix nous avons renégocié les emprunts toxiques et c'est effectivement un prix très fort mais qui a permis 1 000 000 € d'économies sur les frais financiers. Vous pouvez essayer de masquer ces chiffres car vous étiez contre cette renégociation mais s'il n'y avait pas eu cette renégociation il y aurait eu 1 000 000 € supplémentaires d'intérêts à payer. J'ai renégocié volontairement les emprunts structurés et je suis content d'être sorti de cette situation d'instabilité totale de dépendance des marchés financiers, d'adossement du taux d'intérêt qui était à près de 37 % sur des taux contractés par le passé par notre municipalité. Je suis content d'être sorti de ce cadre et d'avoir non pas augmenté la dette de 24 000 000 € comme vous tentez de le faire croire en omettant volontairement de parler des 12 000 000 € que nous avons obtenu par Bercy et par le Fonds de soutien qui a été acté. Nous signerons avec les finances publiques devant la presse ces éléments-là. Donc, vous ne pouvez pas dire que nous avons augmenté la dette de 24 000 000 €, c'est faux. Lorsque vous avez dit qu'il ne fallait surtout pas signer avec le médiateur de la République pour désensibiliser la dette de DEPFA qui nous amène à des taux dépassant les 30 %, oui je pense que la municipalité a voulu miser sur l'avenir en désensibilisant cette dette et en ayant ces négociations dures permettant de sortir d'une situation de précarité, d'incertitude, en fixant un cadre pour retrouver des marges financières. Vous avez raison de souligner que les budgets de fonctionnement ont été contraints, c'est une vérité et je l'assume. Nous ne pouvons pas refaire les routes, les bâtiments et ne pas augmenter la fiscalité locale. Nous avons diminué les charges des services municipaux de 11 % par rapport à 2014 avec 1 400 000 € de baisse de frais de fonctionnement. Le fait que la masse salariale soit baissée fortement et que sur les 27 personnes qui sont parties à la retraite seules 14 ont été reconduites permettant une enveloppe brute de 500 000 € en moins sur la masse salariale, c'est le choix de la responsabilité face au choix de toutes les promesses. Vous avez, Monsieur de FONTMICHEL, l'air d'incarner ce que veulent tous les grassois en disant « les grassois ne veulent pas de cela » mais qui êtes-vous Monsieur de FONTMICHEL pour dire ce que veulent ou pas les grassois. Quels sont les suffrages qui vous ont donné la possibilité de parler au nom de tous les grassois ? Si vous aviez eu l'accord de tous les grassois vous ne seriez pas à cette place et vous n'auriez pas été obligé de

conclure des accords avec Monsieur EUZIERE, pour après vous séparer, ne pas venir aux réunions de travail, pour qu'après Madame LAZREUG dise que vous ne viendrez jamais aux réunions des Présidents de groupe. Permettez-moi de vous dire que je ne suis pas d'accord avec votre approche. Pour conclure je vais laisser la parole à notre 1^{er} Adjoint qui va expliquer la question des hangars. Il n'y a pas uniquement les dépenses mais également les recettes en face de ces questions de partenaires institutionnels que vous omettez d'exposer.

Monsieur Philippe WESTRELIN

Effectivement Monsieur de FONTMICHEL lorsque vous évoquez des dépenses je pense qu'il serait raisonnable de mettre en face des recettes. En ce qui concerne les hangars et la médiathèque, vous savez très bien que nous avons des fonds qui subventionnent ces réalisations, l'ANRU, le Conseil Régional, le Conseil Départemental. La charge de la ville est la plus minime par rapport à ces subventions.

Monsieur Philippe-Emmanuel de FONTMICHEL

Pour répondre à vos attaques Monsieur le 1^{er} Adjoint la maigre capacité d'auto - financement que la ville a, c'est-à-dire 3 500 000 € pour 2016 sera allouée à ces projets dont personne ne veut. Pour vous prouver ma bonne foi vous devriez faire un sondage et vous verrez qu'aucun grassois ne souhaite cette bibliothèque en plein cœur du Rouachier dont personne ne sait de quoi il s'agit, sans bien sûr vouloir incarner les grassois dans leur totalité. En ce qui concerne les frais financiers vous avez fondé votre raisonnement en négociant les frais de la SFIL sur les frais que la municipalité paye en 2015 or vous savez qu'en matière financière les performances présentes n'augurent aucunement des performances futures. C'est une mauvaise foi que de gager un raisonnement futur sur les frais financiers que nous avons payés au présent. Personne aujourd'hui ne peut dire avec certitude combien nous aurions payé de frais financiers par rapport à ces emprunts toxiques alors que nous savons que nous avons endetté la ville à hauteur de 24 000 000 € et non pas 12 000 000 € comme vous le soutenez car le Fonds de soutien n'apparaîtra pas sur l'endettement et la créance écrite dans les livres de la ville de Grasse. Oui, comme le dit Maître LAZREUG, il y avait d'autres solutions. Votre prédécesseur Monsieur LELEUX a engagé la responsabilité du Conseil Municipal pour signer et contracter ces emprunts toxiques sans autorisation et nous aurions pu mener une requête en justice. Dernier point : la masse salariale à quoi bon la diminuer en 2015 de 500 000 € pour l'augmenter l'année prochaine de plus 1 000 000 €.

Monsieur le Maire

Monsieur de FONTMICHEL l'épargne de l'exercice à venir ne sera pas de 3 500 000 € mais de 6 500 000 €. Se tromper de 3 000 000 € c'est beaucoup. 6 500 000 € c'est ce que vous avez à la page N°5. Effectivement on peut dire qu'au moment où on a contracté et permis d'arrêter ces taux à 27, 30 % avec ces emprunts baqués sur le Franc suisse, vous pouvez dire que peut-être un jour les choses s'inverseront et que les marchés redeviendront plus favorables ou défavorables. Vous, vous auriez attendu pour voir mais pendant ce temps-là c'est l'argent des grassois qui est en jeu. Je préfère le cap de la sécurité, fixer les taux d'intérêt plutôt que de jouer avec l'argent des grassois en se disant on verra les tendances. Oui on aurait pu choisir une procédure mais je pense que les banques qui auraient été titrées sur un contrat aurait été en mesure d'exiger le paiement des taux d'intérêt qui suivaient les fluctuations des marchés. Ces sommes-là auraient dû être décaissées pour la municipalité et peut-être versées en séquestre en attendant ce jugement. Cela aurait aggravé notre fonctionnement actuel. Nous n'aurions eu aucune certitude sur l'issue d'une procédure qui dépend d'une décision de justice et puis les différentes communes qui ne se seraient pas positionnées dans un rapport avec le Fonds de soutien seraient passées à côté et aurait perdu ces 12 000 000 €. Je n'ai pas souhaité prendre ce risque. Je porte une situation difficile et j'ai préféré fixer des taux acceptables afin de continuer à avoir des marges de manœuvre. Vous voyez que l'épargne brute constatée est de 7 000 000 € la plus importante réalisée dans les 5 dernières années que notre commune a connue. Ce qui montre que nous travaillons à redresser les choses. Nous avons une approche différente des choses et je travaille afin de trouver les meilleures solutions pour pouvoir désensibiliser cet emprunt toxique qui était très dangereux pour la ville de Grasse.

Monsieur Philippe-Emmanuel de FONTMICHEL

Lorsque l'on ne sait pas lire dans les boules de cristal on ne fait rien. Aujourd'hui, si nous n'avions rien fait nous aurions des frais financiers certes légèrement 3 ou 4 % de plus que ce que vous avez renégocié avec la soulté mais nous aurions 25 000 000 € de dette en moins.

Monsieur le Maire

Si on n'avait rien fait et si nous n'avions pas désensibilisé d'abord la première dette de DEPFA le 25 janvier 2015, avant ce déplafonnement et Monsieur de FONTMICHEL, vous le savez très bien puisque vous suivez les fluctuations en bourse, la ville de Grasse ne serait pas sortie de cette situation financière. Lorsque l'on ne fait rien on s'expose à de grandes difficultés, je ne serai jamais quelqu'un qui ne fait rien, j'en ferai toujours deux fois plus pour les Grassois.

Madame Mekia Noura ADDAD

Il me semble que le compte de gestion doit intervenir avant le vote du compte administratif. C'est un petit détail Monsieur le Maire mais cela à son importance.

Madame Myriam LAZREUG

Comme vous êtes revenu sur mes propos, je voudrais rappeler ce que j'ai dit à l'époque. Vous dites « je ne pouvais pas prendre le risque d'une procédure judiciaire, le résultat étant aléatoire ». La cour de cassation a déjà à plusieurs reprises exposé sa position en la matière puisqu'il est dit qu'un Maire qui souscrit ce type de contrat sans autorisation du Conseil Municipal ne peut le faire et que les contrats sont nuls et la banque ne peut même pas évoquer qu'elle pensait qu'il disposait d'un mandat du Conseil Municipal puisque le Maire n'est jamais le mandataire du Conseil Municipal. Donc, si nous avions saisi la justice en mettant en cause la nullité de ces contrats nous aurions bataillé pendant plusieurs années mais comme le dit Monsieur de FONTMICHEL, nous aurions économisé 24 000 000 € et nous aurions dû rembourser les sommes empruntées c'est-à-dire 8 000 000 € au taux légal et non pas fixé par les banques. Je pense que ce combat méritait d'être mené mais bien sûr il aurait fallu mettre en cause la responsabilité de Monsieur Jean-Pierre LELEUX, ce que vous n'avez jamais voulu faire.

Monsieur le Maire

Madame ADDAD vous avez raison et on va voter le compte de gestion avant le compte administratif.

Madame Valérie COPIN

Si une augmentation est prévue c'est que l'on a des postes importants et dont on a véritablement besoin au sein de la commune à savoir le contrôleur de gestion et un DGST. De plus, le gouvernement a décidé de libérer le point d'indice qui va avoir une incidence assez importante sur notre budget.

Monsieur le Maire

Je vous propose que l'on vote d'abord le compte de gestion.

2016 - 50 BUDGET PRINCIPAL – COMPTE DE GESTION 2015

Monsieur le Maire

Madame ADDAD a raison nous procédons au vote du compte de gestion.

Avez-vous des observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

Monsieur DEGIOANNI, Madame BANCEL, Madame SANJUAN s'abstiennent.

La délibération est adoptée à la majorité.

2016 - 49 BUDGET PRINCIPAL – COMPTE ADMINISTRATIF 2015

Monsieur le Maire

Je ne prends pas part au vote, je quitte la salle et donne la présidence à Monsieur Philippe WESTRELIN, premier adjoint.

Monsieur Philippe WESTRELIN

Nous procédons au vote.

Monsieur EUZIERE (2 voix), Madame ADDAD, Madame CATTART, Madame CONESA, Monsieur VOARINO, Monsieur de FONTMICHEL, Madame LAZREUG, Monsieur CASSARINI votent contre et Monsieur DEGIOANNI, Madame BANCEL et Madame SANJUAN s'abstiennent.

La délibération est adoptée à la majorité.

2016 – 51 BUDGET PRINCIPAL – AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2015

Monsieur le Maire

Je reprends la présidence de notre assemblée.

Le résultat de fonctionnement est conditionné par le cumul du résultat de fonctionnement reporté de 2014 (557 000 euros) et du résultat comptable dégagé pour les seules opérations de l'exercice 2015 (4,270 millions d'euros), soit un total à affecter de 4, 827 millions d'euros. En application de l'instruction M14, le résultat à affecter de 4,827 millions d'euros composé du résultat de l'exercice et de l'épargne reportée doit être affecté en priorité à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement. Il est donc proposé d'affecter 3,447 millions d'euros à l'investissement au compte 1068, pour couvrir le besoin de financement hors restes à réaliser, le solde soit environ 1,380 millions d'euros est reporté au compte 002 excédent de fonctionnement capitalisé.

Avez-vous des observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

Monsieur EUZIERE (2 voix), Madame ADDAD, Madame CATTART, Madame CONESA, Monsieur VOARINO, Monsieur de FONTMICHEL, Madame LAZREUG, Monsieur CASSARINI, Monsieur DEGIOANNI, Madame BANCEL et Madame SANJUAN s'abstiennent.

2016 - 52 VOTE DES TAUX DE FISCALITE DIRECTE LOCALE 2016

Monsieur le Maire

L'Etat a instauré depuis 2014 un mécanisme de contribution au redressement des finances publiques qui impacte largement les collectivités locales. La ville de Grasse n'est pas épargnée, puisque le prélèvement effectué sur la Dotation Globale de Fonctionnement représentera en cumul sur la période 2014 à 2017, plus de 9 millions d'euros pour nos finances. Malgré cela, et conformément à mes engagements de campagne je ne ferai pas appel au levier fiscal et c'est dans ce sens que les taux communaux sont maintenus constants. Je ne céderai pas également aux systèmes mis en place par l'Etat pour augmenter la pression fiscale sur les propriétaires terriens grassois et notamment majorer de manière substantielle la taxe foncière sur le non bâti pour les terrains constructibles. Je refuse de porter la responsabilité de l'impopularité fiscale transférée par le gouvernement. Aujourd'hui je privilégie l'équité fiscale en me donnant les moyens de poursuivre le travail déjà effectué sur l'optimisation de nos bases.

- | | |
|---------------------------|----------|
| - Taxe d'habitation : | 18,90 % |
| - Taxe foncier bâti : | 19,45 % |
| - Taxe foncier non bâti : | 14,70 %. |

Madame Magali CONESA

Voir intervention jointe en annexe.

Monsieur le Maire

Madame CONESA il faut de la cohérence dans ses propos. Lorsque l'on dit qu'on ne fait pas assez sur le terrain en terme de routes, d'infrastructures en terme de rénovation, en terme de masse salariale et qu'au même moment vous dites qu'il faut baisser les taux d'intérêt, ce sont des choses qui sont diamétralement opposées. On ne peut pas faire plus et baisser les impôts.

Madame Magali CONESA

Nous ne sommes pas incohérents. Je parle du vote de fiscalité et lorsque l'on parle de maintien des taux de fiscalité c'est-à-dire des impôts locaux je le conçois. Je vois très bien qu'ils sont augmentés chaque année. Je relève cette information pour être tout à fait cohérente et juste pour être honnête. Ces impôts augmentent, cela n'a rien à voir avec un projet global. On peut regarder tout le budget et tout le compte administratif et parler de chacune des dépenses et des choix mais ce sont des choix. Lorsque je fais une intervention c'est sur une délibération.

Monsieur le Maire

Ce ne sont pas les taux qui augmentent mais les bases.

Madame Magali CONESA

Je l'ai dit, j'ai fait la démonstration, je reprends, j'ai dit : « pour ne pas augmenter de manière réelle les impôts locaux, il serait nécessaire de baisser ces taux d'imposition proportionnellement à la hausse des bases fiscales qui sont, elles, revalorisées chaque année via le budget de l'Etat et qui servent de base de calcul des impôts locaux sur lesquelles sont appliquées les taux votés par les collectivités territoriales ». Donc, en fait nos impôts augmentent quand même.

Monsieur le Maire

Moi je souhaite qu'on n'augmente pas la fiscalité, les taux et vous avez raison de dire que mécaniquement parce que le gouvernement augmente un certain nombre de choses, cela a une répercussion sur les bases. C'est une politique volontariste de la part du Maire de dire « je ne souhaite pas augmenter les taux d'imposition ». Dans la valeur globale, cela augmente parce que le gouvernement de gauche fait augmenter des choses sur le plan national. Je suis fier de vous présenter cela et je vous remercie de le voter.

Avez-vous d'autres observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

**VOTE DES TAUX DE FISCALITÉ
DIRECTE LOCALE 2016**

Intervention de **Magali CONESA**,
Conseillère municipale - Groupe "Grasse à tous, Ensemble et Autrement"

Nous voterons cette délibération tout en faisant cependant une remarque.

Nous avons à nous prononcer sur les taux de fiscalité directe.

Ils demeurent identiques à ceux des années précédentes. Ce qui permet d'affirmer qu'il n'y aurait « pas d'augmentation des impôts locaux ».

Mais pour ne pas augmenter de manière réelle les impôts locaux, il serait nécessaire de baisser ces taux d'imposition proportionnellement à la hausse des bases fiscales qui sont, elles, revalorisées chaque année via le budget de l'Etat et qui servent de base au calcul des impôts locaux sur lesquelles sont appliquées les taux votés par les collectivités territoriales.

En clair, quand nous votons le maintien des taux de fiscalité au niveau des années précédentes, les impôts de nos concitoyens augmentent mécaniquement par le simple jeu de l'augmentation des bases votées chaque année par les parlementaires.

2016 - 53 BUDGET PRIMITIF 2016 DE LA COMMUNE
APPROBATION

Monsieur le Maire

La baisse historique des dotations de l'Etat se poursuit en 2016, puisque la Dotation Forfaitaire sera impactée d'une contribution au redressement des finances publiques d'un montant équivalent à celui constaté sur 2015. Dès lors, notre hypothèse d'évolution du produit fiscal d'environ 1,5%, et la majoration de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires votée par la commune, ne permettront pas à priori de compenser. Et malgré cela, et conformément à mes engagements de campagne je ne ferai pas appel au levier fiscal et c'est dans ce sens que les taux communaux ont été maintenus constants. Par ailleurs, dans la continuité des économies réalisées sur les charges courantes en 2015, de l'ordre de 3 millions d'euros, nous poursuivrons les efforts consentis sur les dépenses de fonctionnement. Les crédits inscrits sur les charges à caractère général seront ainsi réduits en volume de plus de 200 000 euros, économie essentiellement réalisée sur les fluides (électricité), la restauration scolaire (facturation aux usagers), les prestations des entreprises liées aux travaux d'entretien. Sur le poste subventions et participations, le CCAS a bénéficié en 2015 de cofinancements CAF supérieurs à ceux prévus, et en fait bénéficier la Ville de Grasse sur sa participation annuelle (- 350 000 euros). De plus, nos travaux entrepris bien en amont avec l'ensemble du tissu associatif nous permettent une réduction globale d'environ 300 000 euros soit environ 9%. Tous ces efforts consentis font que malgré la raréfaction des ressources notre budget prévisionnel 2016 dégage avec le résultat reporté de 2015 un financement de plus de 6,5 millions d'euros pour les investissements. Cet autofinancement va ainsi nous permettre de minorer notre recours aux financements extérieurs.

Le volume global de nos dépenses d'investissement inscrit de 14,3 millions d'euros est le reflet de plusieurs objectifs :

- Poursuite des actions engagées dans le cadre du Renouveau Urbain malgré les événements survenus.
- Mise en place des infrastructures nécessaires au renforcement de notre politique sécuritaire.
- Mise aux normes des bâtiments.
- Couverture de la tribune du stade de Perdigon.
- Requalification du boulevard Thiers.
- Investissements productifs pour les services (Parc automobile et informatique).

Les subventions prévisionnelles sur 2016 sont de 4,591 millions d'euros (restes à réaliser inclus). Ces recettes sont en majorité liées aux participations des partenaires du Projet de Renouveau Urbain.

Les cessions foncières prévisionnelles inscrites au budget 2016 s'élèvent à 2 millions d'euros, les transactions potentielles sont les suivantes :

-	La Roque	950
-	Bâtiment rue Mougins Roquefort	320
-	Cession Parking Martelly	500
-	Terrain route de Pégomas	200

Viennent ensuite Les ressources propres :

-	fonds de compensation TVA	1 100
-	taxe d'aménagement et TLE	500
-	dons et legs	50
-	dette récupérable (MIP et escrime)	220

Je vous propose donc de procéder au vote du budget.

Monsieur Paul EUZIERE

Voir intervention jointe en annexe.

Monsieur le Maire

Je vais essayer de répondre à vos questions. Dans cette campagne électorale de 2014, je me souviens de cette invitation du Club des Entrepreneurs au théâtre de Grasse, où tous les candidats étaient présents sauf vous Monsieur EUZIERE et Monsieur DEGIOANNI qui n'avait pas été invité. Les uns et les autres étaient là pour dire ...

Monsieur Paul EUZIERE

Vous confondez deux réunions, une sur laquelle on a abordé la question de Martelly, c'était une réunion dans le hall et là j'étais présent.

Monsieur le Maire

Tout le monde disait combien c'était intéressant, important. Je ramènerai les coupures de presse pour montrer Monsieur de FONTMICHEL félicitant Monsieur ALUNNI, Monsieur PAIN, Monsieur FLORES et Monsieur CHIBOIS. Aujourd'hui je souhaite aller dans une rupture en terme d'offres commerciales, de stationnement, de rénovation, de quartier sur 2.5 hectares. Je sais que j'ai devant moi trois années de difficulté à gérer des pétitions, des nuisances, des travaux, des accès, des inquiétudes légitimes mais je le fais volontairement car je me dis que Grasse doit prendre ce tournant. Dans ce moment de débat avec le club des entrepreneurs avec Messieurs ALUNNI, PAIN, CHIBOIS, FLORES, FABRE tout le monde a dit qu'il fallait un geste architectural.

Monsieur Paul EUZIERE

Je n'ai pas dit cela.

Monsieur le Maire

Pas vous effectivement.

Monsieur Philippe-Emmanuel de FONTMICHEL

Personne n'a parlé de geste architectural hormis vous et personne ne félicite les membres des associations parapubliques sauf vous.

Monsieur le Maire

Il n'y a pas d'associations parapubliques, il y a une intervention du club des entrepreneurs. Pour répondre à votre question Monsieur EUZIERE concernant la villa Fragonard, à ce jour les résultats de l'enquête de la Police Nationale n'ont pas été rendus mais pour l'heure le responsable du vandalisme sur les toiles n'a pas été trouvé. Les recommandations du Louvre et du service de sécurité de la Société des Musées de France (SMF) afin de permettre la réouverture du Musée Villa Fragonard sont :

- Caméras de vidéosurveillance sur la villa : 7 000 € mis au budget général. Les travaux sont prévus début juin.
- Porte blindée à l'entrée du Musée au 2^{ème} étage de la villa. Les travaux sont prévus début juin pour un montant de 800 €.
- Sur la recommandation de ne pas mettre de logement de gardiennage dans la Villa : la sortie de la gardienne a été actée par mes soins dès le mois qui a suivi le vandalisme.

- L'homogénéisation des horaires d'ouverture d'entrées et de sorties dans le bâtiment : le Musée de la Marine et de la Villa Fragonard auront les mêmes horaires dès le 1^{er} juillet, date d'ouverture de la Villa : de 13h à 19h tous les jours et week-end.
- Mise en protection des œuvres par l'installation d'un verre sur chaque tableau exposé : dès que les tableaux du Louvre nous seront retournés les verres seront installés : 800 € environ par tableau.

En ce qui concerne la restauration :

- Les restaurations des copies du rez-de-chaussée s'effectueront par un restaurateur agréé début Mai.
- La restauration des 5 dépôts du Louvre est en cours de réalisation au sein du service de restauration du Musée du Louvre.
- La toile de Fragonard de la ville de Grasse a été immédiatement restaurée sur place après le vandalisme par un restaurateur agréé.

Je vais vous donner le coût de ce vandalisme. Nous n'avons pas encore tous les devis liés à cette restauration. Néanmoins nous l'estimons aujourd'hui à un total de 27 800 € dont :

- 10 000 € de transport des toiles en aller – retour.
- 6 000 € pour la pose de verres sur les toiles.
- 7 000 € de vidéosurveillance.
- 800 € la porte blindée.
- 4 000 € de restauration d'œuvres.

Je partage tout comme vous la nécessité de restaurer la façade, les volets de l'hôtel de ville et j'ai demandé qu'on me propose un calendrier pour pouvoir mettre en œuvre cela. Je suis très attaché au patrimoine communal, à nos chapelles, à nos bâtiments communaux, à nos écoles et je mettrai tout en œuvre pour pouvoir, dans la mandature que les grassois et les grassoises m'ont confiée, faire progresser notre patrimoine de toutes mes forces. Pour le CCAS, la somme correspond à leur demande. En ce qui concerne les cessions foncières, il est bon pour le patrimoine, sur lequel la ville n'a pas de projet, de se redonner de l'auto financement par des ventes. Ce n'est pas s'appauvrir que de dire on cède un actif communal. La ville n'a pas vocation à être propriétaire de logements sociaux. J'ai œuvré pour que le bâtiment de la Roque soit cédé à 950 000 € parce que ce n'est pas du rôle de l'escarcelle communale que de devoir gérer des immeubles, des logements sociaux, le foncier, les travaux, la réhabilitation. C'est une approche de gestion tout comme le bâtiment de Mougins Roquefort où il y avait avant les services juridiques. Nous avons souhaité regrouper tous les services de l'urbanisme à la Communauté d'Agglomération. Lorsque ce service a été vide je me suis dit on ne va pas garder des bâtiments vides et donc on a installé les services juridiques dans les locaux de l'urbanisme. C'est pour cela que, vous le verrez lors de ce conseil dans une délibération, nous avons d'abord voulu travailler avec LOGIREM. LOGIREM n'a pas donné satisfaction car vous aviez vous-même délibéré pour vendre ce bâtiment à 320 000 € et après ils ont demandé des remises à 20 000 €. Aujourd'hui nous avons un nouvel acheteur. Ces cessions d'actifs ne se font pas pour appauvrir la ville mais pour éviter d'avoir des contrats d'assurances, des fluides, des charges à payer, de l'entretien que la ville n'assure pas puisque les locaux se dégradent. Je souhaite resserrer notre parc immobilier, l'améliorer mieux l'entretenir et recentrer un certain nombre d'activités en ramenant moins de m2, moins d'actif immobilier pour la ville afin d'éviter soit des locations soit une propriété foncière inadaptée.

Monsieur Paul EUZIERE

J'ai posé la question sur le retrait de la délibération 76 concernant le Casino et ce sont des recettes pour la collectivité.

Monsieur le Maire

Aucun retard ne sera pris et je cède la parole à notre 1^{er} Adjoint.

Monsieur Philippe WESTRELIN

Je vous rappelle que la délibération concernant le transfert des contrats est passée au Conseil du 23 février dernier. Les exploitants nous avaient sollicités pour obtenir une baisse des loyers et aujourd'hui ils préfèrent attendre l'autorisation des jeux.

Monsieur Paul EUZIERE

C'est à la demande de Monsieur GUERRIER ?

Monsieur le Maire

Nous ne souhaitons pas de retard car vous avez raison c'est 20 000 € par mois pour la ville en recettes fiscales. J'œuvre tous les jours pour cette réouverture.

Monsieur Paul EUZIERE

Il a changé d'avis depuis les commissions ?

Monsieur Philippe WESTRELIN

Excusez-moi Monsieur EUZIERE j'ai fait une erreur, cette délibération a été retirée mais nous, nous touchons les loyers normaux car depuis la délibération du mois dernier les loyers sont dus.

Monsieur Paul EUZIERE

On touche des loyers alors qu'il n'y a pas d'activité, on va mettre en difficulté le repreneur. Il avait sollicité une remise sur laquelle nous étions tous d'accord.

Monsieur Philippe WESTRELIN

Oui mais aujourd'hui il préfère attendre l'autorisation des jeux.

Monsieur Paul EUZIERE

Bon, très bien, si c'est Monsieur GUERRIER.

Monsieur le Maire

Une fois qu'il aura l'autorisation des jeux nous lui ferons la remise comme évoqué en commission.

Monsieur Paul EUZIERE

La délibération reviendra devant nous ?

Monsieur le Maire

Absolument, on re-délibèrera pour l'exonérer sur les loyers non perçus.

Madame Valérie COPIN

En ce qui concerne les 180 000 € prévus pour les bâtiments communaux, vous nous avez demandé de faire de plus en plus de travail en régie ce qui explique aussi l'augmentation de la masse salariale. Ce budget va correspondre à des achats de matériaux plutôt que des travaux effectués par des entreprises.

Monsieur le Maire

Merci pour cet élément complémentaire, c'est une volonté que de demander aux services municipaux de faire par eux-mêmes et de moins faire appel aux entreprises afin de pouvoir effectuer davantage de travail à des coûts moins importants.

Monsieur Philippe-Emmanuel de FONTMICHEL

Sur ce budget 2016 pour nous il est dans l'accélération du budget 2015 dans sa section d'investissement. Sur les 15 000 000 € d'investissement qui sont prévus, il nous est rappelé que 9 000 000 € sont prévus pour les projets ANRU, c'est-à-dire la médiathèque et pour les hangars pour lesquels les grassois se sont prononcés contre. Il y a donc 9 000 000 € sur 15 000 000 € dédiés à des projets qui ne concernent pas le quotidien des grassois, les bâtiments communaux, la vie des grassois en centre-ville. Il faut le rappeler. Oui certes c'est facile d'utiliser l'argent de l'Etat, 4 500 000 € de subventions pour ce projet ANRU, c'est facile de vendre les bijoux de famille 2 000 000 € de cession foncière c'est-à-dire du patrimoine des grassois mais il y a aussi 3 500 000 € qui est l'affectation du résultat passé, ça c'est de l'argent des grassois et non pas de l'argent de l'Etat dédié pour ces travaux dont tout le monde se moque. C'est un point extrêmement important. Le reste c'est-à-dire les 5 000 000 € restants sont trop faibles, trop peu d'argent pour les écoles, pour les routes. Il faut que les grassois le sachent. Concernant le fonctionnement je veux bien ne pas savoir lire les chiffres que l'on me propose mais on a fait des efforts de réduction sur la masse salariale de 500 000 €, oui on l'a dit c'est bien pour les augmenter de plus d'un million d'euros l'année d'après. Madame COPIN vient de dire que c'est le point d'indice puis que ce n'est pas le point d'indice mais parce qu'on a décidé de recruter des gens pour le remplacement du personnel, de faire des travaux en régie qui pourraient nous coûter moins chers et ensuite de recruter des cadres pour la police municipale et des cadres dirigeants. En 2014 et 2015 on change de stratégie. Ou bien on baisse les frais généraux et notamment les frais du personnel sur la durée du mandat et on le fait chaque année mais on ne va pas en 2014 baisser de 500 000 € pour augmenter d'1 500 000 € l'année d'après. Je terminerai par le quid du cinéma. On nous dit on va faire un cinéma Martelly, très bien et on double à fond perdu l'argent que l'on donne au cinéma du jeu de ballon. On double les dépenses exceptionnelles de plus de 100 %. D'ailleurs, il y a une erreur sur le rapport ce n'est pas moins 35 % mais plus de 110%. On ne peut pas nous dire on fait des cinémas Martelly 5 étoiles, Gaumont, Pathé... pour ensuite subventionner à 500 000 € un cinéma dont on sait qu'il va être fermé. C'est à fonds perdu. Or c'est un service public industriel et commercial qui doit être viable uniquement par ses recettes et non par des subventions. Donc pour ces deux grandes sections nous voterons contre le budget primitif 2016.

Monsieur le Maire

Nous sommes exactement dans le rendez-vous que vous méritez, c'est-à-dire que vous dites tout et n'importe quoi. Si vous ne connaissez pas le cinéma, voulez-vous que je vous rappelle pourquoi ? Votre groupe, Monsieur de FONTMICHEL, Madame LAZREUG et Monsieur CASSARINI avez dit que vous ne viendrez jamais siéger dans le cinéma, « on le laissera mourir, on vous laissera tomber tout seul ». Lorsque l'on ne vient pas siéger, travailler, on ne peut pas avoir les chiffres pour comprendre. Vous ne pouvez pas faire semblant aujourd'hui de vous intéresser à l'avenir du cinéma alors même que vous ne voulez pas siéger.

Monsieur Philippe-Emmanuel de FONTMICHEL

Je ne vois pas le rapport. On parle du budget et non pas d'une commission du cinéma.

Monsieur le Maire

On ne peut pas parler des choses que l'on ne connaît pas.

Monsieur Stéphane CASSARINI

Vous appuyez sur l'accélérateur et à deux mètres du mur vous faites un arrêt sur image et vous m'invitez à monter alors je vous dis non. Crashez-vous dans le mur tout seul, c'est vous qui avez créé cette situation. Je ne m'associe pas à ce désastre. Il se trouve que le cinéma est structurellement déficitaire parce qu'il y a trop de personnel. Cela fait deux ans que pour le maintenir à flot, nous sommes obligés de faire un chèque de 100 000 €. Peut-être que je ne comprends pas mais cela fait deux ans que nous donnons 100 000 € pour qu'il tienne. Lorsque le cinéma a été repris, il y avait une ouvreuse et un projectionniste. C'était une entreprise privée avec des personnes dont la vie économique dépendait des résultats de cette entreprise. Lorsque le cinéma est

tombé, parce que le centre-ville de Grasse est sinistré, la ville l'a repris et c'était très bien car ce serait catastrophique pour une ville de 52 000 habitants de ne pas avoir un cinéma. Lorsque la ville l'a repris, elle a embauché une Directrice et deux projectionnistes. Lorsque l'on voit que cela ne marche pas on n'alourdit pas la barque d'un passager supplémentaire.

Monsieur le Maire

Je vais vous répondre mais c'est dommage que vous ne veniez pas siéger dans la commission. J'ai été élu Maire de Grasse et je trouve une situation où le cinéma est effectivement déficitaire. C'est pour cela que Madame DAVOINE n'a pas trouvé un équilibre financier. La collectivité a repris la gestion de ce cinéma. A terme, je souhaite avoir une approche différente du cinéma, puisque nous avons signé avec le groupe Cap Cinéma dans le cadre du projet Martelly qui s'est engagé à ouvrir 1 200 places de cinéma et 6 salles. Effectivement, il faudra se poser la question du devenir du cinéma au Jeu de Ballon. Je serai d'accord d'avoir une séance de travail avec Messieurs EUZIERE et DEGIOANNI à ce moment-là. Je prendrai mes responsabilités, nous débattons ensemble et nous prendrons les bonnes orientations sauf votre groupe Monsieur CASSARINI.

Monsieur Stéphane CASSARINI

Dans l'intervalle nous sommes bien d'accord que le cinéma est déficitaire de 100 000 € par an.

Monsieur le Maire

Le cinéma n'a pas vocation à être quelque chose qui coûte à la collectivité si un acteur privé porte une offre suffisante, efficiente pour notre commune, nous l'accepterons.

Monsieur Stéphane CASSARINI

Là, vous parlez d'une reconversion pour dans 4 ans. Le personnel qui est en surnombre devra bien être affecté ailleurs.

Monsieur le Maire

Sur la question du surnombre, avant il y avait la société cinéma qui mutualisait sur toutes les salles de son réseau la Direction, un programmeur, la communication. Maintenant il y a un responsable des salles, un projectionniste vacataire qui tournait entre Grasse et Mouans-Sartoux pour une ouverture 7 jours sur 7. Monsieur EUZIERE en début de mandat me disait « Monsieur le Maire, si on veut avoir une lecture pure et parfaite, il faut intégrer le coût salarial de Madame FERRAND dans la lecture des choses ».

Monsieur Paul EUZIERE

De Madame FERRAND et du programmeur.

Monsieur le Maire

Les choses sont faites suite à l'intervention de Monsieur EUZIERE. Je l'ai fait pour que la comptabilité soit claire. Nous n'avons pas recruté des personnes extérieures à la collectivité.

Monsieur Stéphane CASSARINI

Lorsque c'était géré par le privé, vous n'allez pas me dire que le gestionnaire était dedans de 100 000 € chaque année.

Monsieur le Maire

C'est pour cela qu'il souhaitait que le cinéma itinérant du Conseil Général puisse travailler sur cette salle et c'est pour ces raisons que la DSP s'est arrêtée avant la fin du contrat.

Monsieur Paul EUZIERE

Ils ont arrêté au bout des 3 ans. Ils fonctionnaient avec le cinéma itinérant ce qui compensait environ 150 000 €. Mais il y avait moins de personnel.

Monsieur le Maire

Parce qu'ils fonctionnaient avec Mouans-Sartoux. C'est dommage que vous ayez décidé de vous exclure de ces séances de travail. Sur la question des inscriptions de subvention, il y a les inscriptions de 2015 et 2016, deux années d'exploitation. On ne double pas. Monsieur de FONTMICHEL, je souhaite vous corrigez sur quelque chose, vous évoquez plus d'1 500 000 € au niveau de la masse salariale.

Monsieur Philippe-Emmanuel de FONTMICHEL

Non j'ai dit : « Cela ne sert à rien de baisser de 500 000 € en 2015 pour augmenter d' 1 000 000 € en 2016 ».

Monsieur le Maire

Ce n'est pas aussi simple que vous l'évoquez.

Monsieur Philippe-Emmanuel de FONTMICHEL

Cela fait un décalage d'1 500 000 €.

Monsieur le Maire

On ne peut pas dire la capacité de financement de 2016 c'est 3 500 000 € alors que c'est 6 500 000 €. Vous vous trompez de 3 000 000 €.

Monsieur Philippe-Emmanuel de FONTMICHEL

Monsieur le Maire ne jouez pas avec des choses qui sont de mauvaise foi. Lorsque vous dites que Martelly n'est pas financé par les grassois, c'est faux, il y a 3 500 000 € d'argent des grassois qui finance la Médiathèque et qui fait effondrer les immeubles autour.

Monsieur le Maire

Vous ne pouvez pas dire c'est 1 500 000 € de plus de personnel.

Monsieur Philippe-Emmanuel de FONTMICHEL

Si vous baissez de 500 000 € en 2015 et que vous augmentez d'1 000 000 €, l'écart est de 1 500 000 €.

Madame Valérie COPIN

Lorsque vous dites que je remplace le GVT par les embauches ou les embauches par le GVT, en fait il y aura les deux. De plus, il y a les charges sociales qui vont augmenter, le point d'indice qui n'était pas attendu. Nous aurions dû augmenter notre masse salariale de plus d'1 000 000 € mais nous sommes à moins 500 000 €. Il

semble logique que l'on remonte un petit peu. Nous avons véritablement besoin de cadres et non pas comme vous l'annoncez au niveau de la Police Municipale. Pour la Police Municipale nous avons fait un recrutement en interne, nous n'embaucherons pas.

Monsieur Philippe-Emmanuel de FONTMICHEL

Lisez la page 22. Vous avez l'hypothèse 2016 basée sur une forte progression : dès cette année est prévue une enveloppe de recrutement pour le remplacement de personnes d'encadrement supérieur mais aussi d'autres catégories dans les services comme la Police Municipale, les ateliers municipaux afin de poursuivre l'augmentation de nos travaux réalisés en régie. C'est d'autant plus inquiétant puisque vous nous annoncez l'augmentation du point d'indice qui n'apparaît nulle part dans cette page 22. Ce qui veut dire que les augmentations salariales vont être de plus d'1 000 000 €.

Madame Valérie COPIN

Dans les cadres il y a un DGST et un contrôleur de gestion. Pour le travail en régie ce sont des agents pour les bâtiments communaux. Nous n'excluons pas d'embaucher du personnel auprès de la Police Municipale mais pas d'encadrant dans un objectif de prudence. Nous avons prévu dans le budget toutes les augmentations de charge qui vont arriver. Il ne faut pas oublier les assurances qui augmentent chaque année, le GVT. Et pour répondre sur le nom de Cathy FERRAND qui ressort, c'est quelqu'un qui va avoir, dans le cadre de la réorganisation, la gestion de l'ECA 500.

Monsieur Philippe-Emmanuel de FONTMICHEL

Je vous remercie et tous les arguments que vous nous dites de la façon la plus honnête possible est un vrai refus du vote du bilan.

Monsieur le Maire

Il n'y aura pas de cadre embauché dans la Police Municipale. Il y aura un effort de non remplacement des personnes qui partent à la retraite. 14 personnes seront remplacées sur 27. Nous l'avons évoqué dans un dialogue social avec la CGT, FO et la CFTC. Je ne sais pas où vous avez vu qu'on allait recruter des cadres à la Police Municipale.

Monsieur Philippe-Emmanuel de FONTMICHEL

Il y a une demi-heure vous vous glorifiez de dire que vous aviez baissé de 500 000 € en 2015 et un quart d'heure après vous dites on augmente d' 1 000 000 € en 2016.

Madame Valérie COPIN

Nous aurions dû avoir une augmentation d'1 000 000 € en plus et nous avons une baisse de 500 000 €. Ce qui fait un différentiel d'1 500 000 € et on remet au budget 1 000 000 €. Cela comprend les embauches plus l'absorption de toutes les charges supplémentaires qu'on va avoir.

Monsieur le Maire

Si vous avez les effectifs constants, il y a le glissement vieillesse technicité qui impacte mécaniquement une augmentation de notre masse salariale sans recruter personne. Je n'ai pas prévu de cadre à la Police Municipale, cela n'existe pas. Les embauches ont été évoquées en concertation avec les membres du CTP : un DGST et le recrutement d'un contrôleur de gestion qui va être en charge d'analyse des Délégations de Services Publics, nos liens avec la lyonnaise des eaux, le PPP, toutes les locations et optimiser les ressources foncières communes.

Monsieur Philippe-Emmanuel de FONTMICHEL

Vous ne pouvez pas dire que vous faites une politique de réduction de masse salariale quand en réalité vous l'augmentez.

Monsieur le Maire

Ce n'est pas grave vous faites semblant de ne pas comprendre.

Monsieur Stéphane CASSARINI

Page 3, le centre historique : requalification îlot de l'Oratoire, Rêve Vieille, Goby, Moulinets, Mougins Roquefort et Sainte Marthe 600 000 €. Acquisitions foncières dans le secteur sauvegardé 132 000 €. Nous sommes pour le centre historique à 732 000 €. Alors même que l'opération hangars quartier de la gare 3 800 000 €, ce n'est pas le centre historique et finalement pour la grande bibliothèque 2 300 000 € de sorte que pour le centre historique nous ne sommes qu'à 700 000 €, et la grande bibliothèque qui n'est qu'un point du centre historique. Le centre historique est d'abord l'ensemble des immeubles dont 40 % sont vacants. Nous n'allons investir que 700 000 € alors qu'on investit 2 300 000 € pour la bibliothèque. Moi la bibliothèque, c'est une idée que j'ai combattue pendant la campagne, maintenant c'est acté et ce n'est pas vraiment parlé puisque c'est un projet qui sera fortement subventionné. En revanche ce qui me gêne ce sont les coûts de fonctionnement que l'on ne veut toujours pas nous donner. Ces coûts de fonctionnement seront à la charge de la ville et sans subvention. Pour le centre historique c'est 700 000 € et ensuite 4 000 000 € pour les hangars et 2 300 000 € pour la bibliothèque donc pour le centre historique on ne fait rien. Lorsque l'on est à 132 000 € pour l'acquisition, vous êtes d'accord que pour pouvoir réhabiliter un immeuble il faut en premier lieu l'acquérir. Lorsque l'on met 132 000 € d'acquisition foncière on a acquis quoi ? Un appartement ? C'est une première question par rapport aux chiffres qui me sont donnés. Peut-être que je fais une mauvaise lecture.

Monsieur le Maire

Ce n'est pas le cas et on ne peut pas dire qu'on ne fait rien. Les priorités sont pour moi le centre historique. Il y a un certain nombre de travaux qui génèrent un certain nombre de perturbations et Monsieur VOARINO, qui est très présent à la SPL et à nos réunions, sait très bien tout ce que nous avons fait.

Monsieur Philippe WESTRELIN

Je n'ai pas entendu ce que sont les 700 000 € que vous évoquez.

Monsieur Stéphane CASSARINI

Lorsque vous regardez page 3, il est écrit « autorisation de programme de renouvellement urbain » et c'est pour cette raison que je vous demande si ma lecture est juste car si elle est juste je trouve cela inquiétant. Je lis requalification îlot de l'Oratoire, Rêve Vieille, Goby, Moulinets, Mougins Roquefort et Sainte Marthe 600 000 € et acquisitions foncières dans le secteur sauvegardé 132 000 €. J'en déduis, peut-être à tort, que pour la réhabilitation du centre historique, ces immeubles qui ne vont pas bien, c'est 732 000 €.

Monsieur Philippe WESTRELIN

Je n'ai pas le document que vous évoquez. Tous ces immeubles ont été achetés sous l'ancienne mandature. Aujourd'hui, par l'intermédiaire de la SPL ou de la ville, nous rénovons ces immeubles. Cela fait plusieurs fois que vous évoquez que nous aurions dû arrêter le chantier de la Médiathèque.

Monsieur Stéphane CASSARINI

Avant de parler de la médiathèque je souhaite parler du centre historique et des immeubles. Nous sommes bien d'accord que 700 000 € vont être investis ?

Monsieur Philippe WESTRELIN

Uniquement sur 2015.

Monsieur Stéphane CASSARINI

Il y a 700 000 € pour réhabiliter, 132 000 € pour acquérir ces immeubles et 600 000 € pour refaire et d'un autre côté 1 300 000 € pour la médiathèque.

Monsieur le Maire

La grande bibliothèque est en centre historique Monsieur CASSARINI et on ne peut pas dire « Monsieur le Maire vous ne faites rien au centre historique ».

Monsieur Stéphane CASSARINI

Lorsque vous dites que vous faites un effort pour le centre historique, l'effort est concentré sur la médiathèque.

Monsieur le Maire

Vous essayez de dire que la médiathèque n'est pas en centre historique. Les immeubles qui se sont effondrés sur la rue Droite et Marcel Journet, que faut-il faire ? Faut-il les laisser comme cela ?

Monsieur Stéphane CASSARINI

Ce n'est pas ce que je dis, je constate les chiffres. J'ai l'impression que lorsque vous nous expliquez que votre priorité c'est le centre historique, en réalité votre priorité pour le centre historique c'est la médiathèque et pas le centre historique des immeubles qui ne vont pas bien et qu'il faut réhabiliter pour qu'il y ait à nouveau une population dans ce centre historique.

Monsieur Philippe WESTRELIN

Lorsque vous faites des travaux il y a des années où vous dépensez plus que d'autres. Il y a eu 600 000 € de travaux.

Monsieur Stéphane CASSARINI

Toujours page 3, on nous explique que pour les bâtiments scolaires il y a 125 000 € qui sont provisionnés.

Monsieur le Maire

C'est un peu paradoxal ce que vous évoquez en disant « la médiathèque tout le monde s'en moque » et de dire que l'on ne fait rien au centre historique. C'est un peu paradoxal. Du côté du Rouachier ce sera réhabilité.

Monsieur Stéphane CASSARINI

Je vous le concède.

Monsieur le Maire

Depuis 1945, personne n'a rien fait sur cette partie.

Monsieur Philippe WESTRELIN

Je souhaite vous rappeler que nous sommes en train de discuter du budget de la ville. Goby, Moulinet et Mougins Roquefort sont réhabilités par la SPL et cela fait partie d'un autre budget.

Monsieur Stéphane CASSARINI

Alors ce n'est pas la totalité des chiffres et cela fait deux heures que l'on débat pour rien. C'est pour cela que je vous posais la question.

Monsieur Philippe WESTRELIN

Par contre la médiathèque fait partie du budget de la ville. C'est pour cela qu'il y a une différence.

Monsieur Stéphane CASSARINI

En ce qui concerne les écoles il y a 125 000 € pour plus de 30 écoles vous ne trouvez pas que cela fait léger.

Monsieur le Maire

Il y a 23 écoles.

Monsieur Stéphane CASSARINI

5 000 € par bâtiment ce n'est pas beaucoup.

Monsieur le Maire

C'est pour ces raisons qu'on a dit qu'on allait faire beaucoup de travaux en régie.

Monsieur Stéphane CASSARINI

Ça coûte quand même. 170 000 € pour les bâtiments communaux, ça veut dire que dans 6 ans si on continue comme cela on aura retrouvé la ville de Grasse dans l'état que vous l'avez trouvé avec un vieillissement de 6 ans. Page 4, les routes : travaux de voirie 387 000 €. Nous avons 400 kilomètres de route à Grasse ?

Monsieur le Maire

222 Kilomètres de route.

Monsieur Stéphane CASSARINI

222 Kilomètres, ce qui veut dire qu'on n'entretient pas les routes, pas les écoles, les bâtiments publics, je ne parle même pas de création mais d'entretien.

Le personnel on en a parlé il y a une augmentation d'1 000 000 €. On nous dit qu'on réduit les fonctionnaires mais la facture s'alourdit d'1 000 000 €. Lorsque l'on embauche un fonctionnaire on le paye pendant 40 ans. Page 24 il y a un pourcentage qui est faux car lorsque l'on passe de 264 à 551 cela ne fait pas une baisse de 35 % mais une augmentation de 110 %. Page 26 vous affirmez que les chantiers dans le périmètre du secteur sauvegardé vont se poursuivre malgré les événements survenus. Cela veut dire que l'on n'attend pas les

rapports d'experts. On se moque de ce qu'ils vont pouvoir dire et on affirme que quoi qu'il arrive on continuera les projets. Mais on n'est pas si léger que cela car on provisionne les travaux imprévus. On prévoit 1 500 000 € de travaux imprévus. C'est pour les futurs effondrements.

Monsieur le Maire

Oui.

Monsieur Philippe WESTRELIN

C'est ce qu'on appelle la gestion de bon père de famille.

Monsieur Stéphane CASSARINI

C'est sûr que ce n'est pas d'attendre les rapports d'experts pour reconstruire en toute sécurité mais c'est provisionner 1 500 000 € au cas où votre précipitation nous conduirait à d'autres effondrements. Cela concerne la réduction de 9 % aux associations sauf que cette réduction fait une économie de 300 000 €. Donc nous avons 3 800 000 € de subventions de la ville pour les associations et l'agglomération c'était 2 500 000 €.

Monsieur Jean-Marc DEGIOANNI

Je fais une déclaration au nom de mon groupe « Le rassemblement bleu marine Front National pour Grasse », ce qui va alimenter la feuille de chou que vous sortez particulièrement indigeste de quelques pages et rédigée par quelques aigris qui ont raté des carrières professionnelles dans des administrations diverses et se croient devenus journalistes. Nous parlons aujourd'hui du budget primitif, il faudrait recadrer les choses et dire que nous travaillons sur des sommes de 70 000 000 €. Lorsque je vous entends Monsieur CASSARINI, et je ne fais aucun jugement de valeur, mais je m'étonne de la façon grotesque dont vous prenez les choses et la légèreté avec lesquelles vous les énoncez, surtout d'un professeur des écoles qui n'a sans doute jamais travaillé sur un budget, à part le vôtre. Nous ne voterons pas ce budget pour des raisons de principe mais je voudrais dire que Monsieur le Maire vous allez dans le bon sens. Lorsque l'on a un Maire qui vous dit : « A l'époque où nous vivons il n'y aura pas d'augmentation du taux d'imposition », c'est remarquable et il faut le souligner. Dans les 36 000 communes de France, 25 000 ont procédé à des hausses d'impôts. Lorsque je vois dans ce budget des diminutions significatives des sommes accordées aux subventions, même si je regrette celle accordée à la CGT, c'est un travail considérable de faire un budget surtout quand on hérite de la situation laissée par Messieurs de FONTMICHEL et LELEUX depuis 40 ans. C'est facile de jouer sur des chiffres et nous sommes le parti qui représente le bon sens dans un monde politique égaré par des « égo » démesurés inversement proportionnels souvent à la qualité de ceux qui les expriment et je peux vous dire que lorsqu'on n'a pas d'argent on ne fait pas. Alors certes j'avais souhaité au nom de mon groupe que les projets Martelly, et de la Médiathèque ne se fassent pas mais c'est en cours et je ne vois pas comment revenir en arrière sans perdre beaucoup d'argent, comme c'est le cas lorsque des contrats sont engagés. Je crois qu'aujourd'hui il faut se focaliser sur une gestion saine de cette ville et lorsque l'on voit qu'il y a une diminution de la masse salariale là où les petits roitelets locaux de l'UDI, de l'extrême gauche ...

Monsieur Stéphane CASSARINI

Excusez-moi allez-vous voter le budget ou pas ?

Monsieur Philippe-Emmanuel de FONTMICHEL

Nous avons l'impression que vous rejoignez la majorité de Jérôme VIAUD.

Monsieur Jean-Marc DEGIOANNI

Non...

Monsieur Stéphane CASSARINI

Nous pensions que le traître BARBEY était un précurseur et que bientôt vous rentreriez dans la majorité.

Monsieur Jean-Marc DEGIOANNI

Monsieur, les traîtres sont autour de vous si j'ai bien compris.

Monsieur Stéphane CASSARINI

Je ne crois pas. Nous n'avons jamais trahi personne.

Monsieur le Maire

Monsieur CASSARINI vous laissez terminer Monsieur DEGIOANNI.

Monsieur Jean-Marc DEGIOANNI

Vous êtes prêts à toutes les compromissions pour plaire aux uns et aux autres. Je crois qu'il faut souligner lorsqu'un budget va dans le bon sens. Simplement ce budget est extrêmement fragile et il ne faut pas être expert-comptable pour s'en rendre compte. L'endettement de cette ville, qui n'est pas le fait de Monsieur VIAUD uniquement, même s'il l'a aggravé, est de 160 % du montant de son budget. Nous avons été les premiers à le dire et nous avons employé le terme GRASSE c'est la GRECE. Tout cela est d'une extrême fragilité et c'est pour ces raisons que nous ne voterons pas ce budget mais je n'accepterai jamais que l'on puisse par des comportements d'égoïsme exacerbé dire tout et son contraire.

Monsieur Philippe-Emmanuel de FONTMICHEL

Il faudrait que vous revoyiez votre histoire. Il y a 20 ans il y avait encore des boulangeries, des pharmacies, des épiceries, il y a 40 ans c'était le désastre et aujourd'hui c'est le désastre. Les municipalités successives n'ont jamais rien fait pour la ville de Grasse.

Monsieur Jean-Marc DEGIOANNI

Là, vous nous parlez d'un problème de commerçants et moi je vous dis que ce problème est lié à une immigration massive.

Monsieur Paul EUZIERE

Vous devriez être cohérent et rejoindre la majorité. Vous avez une position seulement idéologique car vous êtes d'accord sur tout.

Monsieur le Maire

Je partage ce que vient de dire Monsieur DEGIOANNI sur l'approche grotesque de Monsieur CASSARINI. Lorsque l'on vient ici dans cette assemblée, dans une ville qui est la sous-préfecture des Alpes-Maritimes et que l'on vient évoquer la construction budgétaire qui a demandé plusieurs mois de travail à un Directeur des Affaires Financières à un ensemble de groupes politiques dont tous ont contribué à l'exception de Monsieur CASSARINI et que le jour du vote du budget Monsieur CASSARINI vient éplucher la page 2, 22,24 ...devant tout le monde...

Monsieur Stéphane CASSARINI

Oui car contrairement au 1^{er} Adjoint, moi j'ai le document, je l'ai lu et j'ai travaillé. Il ne sait même pas de quel document on parle.

Monsieur le Maire

Monsieur CASSARINI je vous demande d'être respectueux avec chaque personne.

Monsieur Philippe-Emmanuel de FONTMICHEL

Vous avez quand même traité Monsieur CASSARINI de grotesque.

Monsieur Stéphane CASSARINI

C'est grotesque de venir les mains dans les poches.

Monsieur Jean-Marc DEGIOANNI

Monsieur CASSARINI, Monsieur WESTRELIN fait en une journée ce que vous faites en moins d'une semaine.

Monsieur Stéphane CASSARINI

Vous savez le concours est ouvert chaque année et si ça vous intéresse vous pouvez essayer de le passer et peut-être l'obtenir. C'est un pays de liberté.

Monsieur le Maire

Nous procédons au vote.

Monsieur EUZIERE (2 voix), Madame ADDAD, Madame CATTART, Madame CONESA, Monsieur VOARINO, Monsieur de FONTMICHEL, Madame LAZREUG, Monsieur CASSARINI, Monsieur DEGIOANNI, Madame BANCEL et Madame SANJUAN votent contre.

La délibération est adoptée à la majorité.

BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE 2016

Intervention de **Paul EUZIERE**,
Président du groupe « Grasse à Tous-Ensemble et Autrement

Ce Budget 2016 de la Ville reprend au plan comptable des éléments, entre autres financiers, sur lesquels, nous nous sommes déjà exprimés lors des précédents conseils, en particulier **la réalité de l'endettement**, dont seule une disposition administrative comptable de l'Etat permet de diminuer la présentation. Nous n'allons pas y revenir.

De même, nous ne développerons pas notre critique des **choix d'investissements** qui font, pour l'essentiel, l'objet de la délibération 2016-74 qui porte sur la révision des montants des autorisations de programmes jusqu'en 2020.

Simplement, nous constatons que **vous n'avez pas pris en compte les remarques et propositions que notre groupe a faites lors du Débat d'Orientation Budgétaires** le 23 février dernier.

Au lieu de mettre l'accent sur **l'entretien des bâtiments communaux existants** (que fait-on avec 180 000 € pour 18 bâtiments communaux ?) et sur **la création de nouveaux équipements** indispensables dans nos quartiers, au lieu de préserver **notre patrimoine**, vous avez choisi de consacrer l'essentiel des investissements à des opérations inadaptées que la majorité des Grassois rejette.

En 2014, lors des élections municipales, 4 listes sur 5 se sont prononcées contre la construction de la Grande Médiathèque au Rouachier et contre la ZAC Martelly. Ces listes ont recueilli près de 70% des suffrages au 1er tour et autour de 59% au second.

Si je rappelle ces chiffres, c'est parce que pour les Grassois qui s'exprimaient, ils avaient un sens et qu'il aurait fallu les entendre.

On ne peut pas continuer à réaliser des projets coûteux alors que les besoins en entretien et en équipements sont de moins en moins réalisés.

Nous avons souligné, lors du DOB, **l'insuffisance criante de budget d'investissement pour les écoles primaires** pour lesquelles vous ne prévoyez aucun investissement jusqu'en 2019.

Nous avons rappelé **l'urgence des travaux à la Cathédrale** -le lieu le plus visité de Grasse- prévu pour 10 ans depuis 2012 !

Rien n'a été fait. Rien n'est prévu !

Qu'en sera-t-il de **la Villa-Musée Fragonard** et des exigences du Musée du Louvre en matière de sécurité et de protection des œuvres ?

Que prévoit-on pour le **Musée d'Art et d'Histoire de Provence** qui aurait besoin de dizaines de milliers d'€, tout comme la façade -lamentable- en partie décroûtée et sans volets de **l'Hôtel de Ville**, côté Place du Petit Puy.

Quelle image donne-t-on de notre ville ?

Où sont les moyens prévus pour hisser l'entretien de notre patrimoine aux exigences d'une ville touristique parce qu'attractive, entretenue et mise en valeur ?

Nous ne trouvons **aucune réponse à ces questions dans ce budget 2016.**

Vous présentez une **Modification n°11 du PLU** qui implique la construction de centaines de logements supplémentaires sans budgétiser le moindre équipement public correspondant : centre culturel, terrain de sport, jardin public...

En investissement, ce BP 2016 continue tous les projets les plus contestables de votre prédécesseur.

En fonctionnement, vous diminuez en moyenne de 9% les subventions aux associations et contributions au CCAS (de 3,1 millions à 2,75 millions).

X Casino : retrait de la délibération 76 sur le contrat d'occupation des locaux du Casino.
Retarde la réouverture et donc des rentrées pour la Ville.

Dernier point, vous équilibrez ce budget 2016 par **2 millions de "cessions foncières"**.

En clair, nous vendons une partie de notre patrimoine.

Donc la ville s'appauvrit.

Loin de nous sortir de la gestion antérieure et du marasme, ce Budget nous y enfonce.

Vous comprendrez que notre groupe ne le vote pas.

**2016 - 55 BUDGET ANNEXE – SERVICE DE DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE
COMPTE DE GESTION 2015**

Monsieur le Maire

Le présent rapport a pour but d'approuver le compte de gestion 2015 de Madame la Trésorière Principale document qui est le reflet du Compte Administratif 2015.

Avez-vous des observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

Monsieur DEGIOANNI, Madame BANCEL et Madame SANJUAN votent contre.

La délibération est adoptée à la majorité.

**2016 - 54 BUDGET ANNEXE – SERVICE DE DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE
COMPTE ADMINISTRATIF 2015**

Monsieur le Maire

Je ne prends pas part au vote, je quitte la séance et donne la présidence à Monsieur Philippe WESTRELIN, premier adjoint.

Monsieur Philippe WESTRELIN

Le résultat net de la section d'investissement fait apparaître un solde excédentaire de 181 772,70 euros ;

Le résultat net de la section d'exploitation fait apparaître un solde excédentaire de 1 289 796,08 euros.

Les réalisations significatives sur 2015 (**liste non exhaustive**) sont les suivantes :

En dépense :

Charges à caractère général : 2 671 625,91 euros

Les principaux postes de dépenses sont l'achat d'eau au SICASIL pour 2 550 936,89 euros (recette équivalente), la maintenance du Canal du Foulon (recette équivalente) et les remises à niveau des bouches à clé pour 31 551,66 euros ;

Travaux : 775 880,56 euros - les principales opérations réalisées sont :

- les renouvellements et extensions de réseaux des routes de Pégomas, du Plan et de Mouans-Sartoux, rue des 3 portes, avenues Maréchal Leclerc et Jean Maubert, chemins de Malbosc, Roure de la Gache et Fonterines ;
- le renforcement du réseau de transport pour assurer la sécurité de l'alimentation en eau du quartier Saint François ;
- les travaux d'entretien du Canal du Foulon.

Ces dépenses ont été financées par les recettes suivantes :

La surtaxe pour 1 175 423,98 euros ;

Le produit lié aux remboursements du Foulon pour l'achat d'eau et les travaux d'entretien : 2 699 323,57 euros ;

Les recettes liées aux remboursements de TVA pour 128 477,45 euros.

Avez-vous des observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

Monsieur EUZIERE (2 voix), Madame ADDAD, Madame CATTART, Madame CONESA, Monsieur VOARINO, Monsieur de FONTMICHEL, Madame LAZREUG, Monsieur CASSARINI, Monsieur DEGIOANNI, Madame BANCEL et Madame SANJUAN votent contre.

La délibération est adoptée à la majorité.

2016 - 56 **BUDGET ANNEXE – SERVICE DE DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE
AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2015**

Monsieur le Maire

Il est proposé d'affecter le résultat au 31 décembre 2015, soit un excédent de 1 289 796,08 euros.

Avez-vous des observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2016 - 57 **BUDGET PRIMITIF 2016
SERVICE DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE
APPROBATION**

Monsieur le Maire

EXPLOITATION

Principaux postes de dépenses :

Fournitures d'eau potable : 2 600 000,00 euros

Principaux postes de recettes :

Surtaxe : 1 000 000,00 euros

Ventes d'eau : 2 600 000,00 euros

Résultat reporté : 800 000,00 euros

INVESTISSEMENT

Principaux postes de dépenses :

Dépenses d'équipement (restes à réaliser inclus) : 2 882 015,43 euros

Travaux Fonds spécial du Foulon : 740 860,80 euros

Principaux postes de recettes :

Recettes de TVA : 547 996,40 euros

Créance Fonds Spécial Foulon 617 384,00 euros

Affectation du résultat : 489 796,08 euros

Avez-vous des observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

Monsieur EUZIERE (2 voix), Madame ADDAD, Madame CATTART, Madame CONESA, Monsieur VOARINO, Monsieur de FONTMICHEL, Madame LAZREUG, Monsieur CASSARINI, Monsieur DEGIOANNI, Madame BANCEL et Madame SANJUAN votent contre.

La délibération est adoptée à la majorité.

**2016 - 59 BUDGET ANNEXE – SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT
COMPTE DE GESTION 2015**

Monsieur le Maire

Le présent rapport a pour but d'approuver le compte de gestion 2015 de Madame la Trésorière Principale document qui est le reflet du Compte Administratif 2015.

Avez-vous des observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

Monsieur DEGIOANNI, Madame BANCEL et Madame SANJUAN votent contre.

La délibération est adoptée à la majorité.

**2016 - 58 BUDGET ANNEXE – SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT
COMPTE ADMINISTRATIF 2015**

Monsieur le Maire

Je ne prends pas part au vote, je quitte la séance et donne la présidence à Monsieur Philippe WESTRELIN, premier adjoint.

Monsieur Philippe WESTRELIN

Le résultat net de la section d'investissement fait apparaître un solde excédentaire de 24 098,80 euros ;
Le résultat net de la section d'exploitation fait apparaître un solde excédentaire de 1 658 084,35 euros.
Les réalisations significatives sur 2015 (liste non exhaustive) sont les suivantes :

En dépenses :

Charges de personnel : 153 811,00 euros – correspondent à un effectif de mise à disposition de 3 équivalents temps plein, répartis entre un 2 cadres A et 5 cadres C ;

Annuité de la dette : 385 915,72 euros avec un encours de dette au 31 décembre 2015 de 2 172 923 euros ;

Travaux : 459 113,18 euros - les principales opérations réalisées sont :

- Les extensions de réseaux de la route de Pégomas, des chemins des Cannebiers et de Saint Marc, et du boulevard Emmanuel Rouquier.
- Les remplacements de réseaux ou renforcement chemin de la Cavalerie, avenue Riou Blanquet, stade Perdigon, rue des Trois Portes, Vallon des Chèvrefeuilles et boulevard Emmanuel Chiris.
- Des travaux de gros entretien sur les stations d'épuration de la Marigarde et des Roumiguières.

Ces dépenses ont été financées par les recettes suivantes :

La surtaxe pour 1 031 522,25 euros ;

La taxe de raccordement aux eaux usées à hauteur de 730 206,81 euros.

Les remboursements de TVA pour 77 706,10 euros.

Avez-vous des observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

Monsieur EUZIERE (2 voix), Madame ADDAD, Madame CATTART, Madame CONESA, Monsieur VOARINO, Monsieur de FONTMICHEL, Madame LAZREUG, Monsieur CASSARINI s'abstiennent et 3 Monsieur DEGIOANNI, Madame BANCEL et Madame SANJUAN votent contre.

La délibération est adoptée à la majorité.

**2016 - 60 BUDGET ANNEXE – SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT
AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2015**

Monsieur le Maire

Il vous est proposé d'affecter le résultat au 31 décembre 2015, soit un excédent de 1 658 084,35 euros

Avez-vous des observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

Monsieur DEGIOANNI, Madame BANCEL, Madame SANJUAN s'abstiennent.

La délibération est adoptée à la majorité.

**2016 - 61 BUDGET PRIMITIF 2016
SERVICE D'ASSAINISSEMENT
APPROBATION**

Monsieur le Maire

EXPLOITATION

Principaux postes de dépenses :

Curage des réseaux et télésurveillance micropolluants :	200 000,00 euros
Charges de personnel :	170 000,00 euros
Charges financières :	80 000,00 euros

Principaux postes de recettes :

Surtaxe :	1 000 000,00 euros
Résultat 2015 reporté :	1 000 000,00 euros

INVESTISSEMENT

Principaux postes de dépenses :

Dépenses d'équipement (restes à réaliser inclus):	2 500 039,64 euros
Remboursement dette en capital :	250 000,00 euros

Principaux postes de recettes

Remboursements de TVA :	402 550,00 euros
Affectation du résultat :	658 084,35 euros

Avez-vous des observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

Monsieur EUZIERE (2 voix), Madame ADDAD, Madame CATTART, Madame CONESA, Monsieur VOARINO, Monsieur de FONTMICHEL, Madame LAZREUG, Monsieur CASSARINI s'abstiennent et 3 Monsieur DEGIOANNI, Madame BANCEL et Madame SANJUAN votent contre.

La délibération est adoptée à la majorité.

**2016 - 63 BUDGET ANNEXE – SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF
COMPTE DE GESTION 2015**

Monsieur le Maire

Le présent rapport a pour but d'approuver le compte de gestion 2015 de Madame la Trésorière Principale document qui est le reflet du Compte Administratif 2015.

Avez-vous des observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

Monsieur DEGIOANNI, Madame BANCEL et Madame SANJUAN votent contre.

La délibération est adoptée à la majorité.

**2016 - 62 BUDGET ANNEXE – SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF
COMPTE ADMINISTRATIF 2015**

Monsieur le Maire

Je ne prends pas part au vote, je quitte la séance et donne la présidence à Monsieur Philippe WESTRELIN, premier adjoint.

Monsieur Philippe WESTRELIN

Le résultat net de la section d'investissement fait apparaître un solde excédentaire de 8 367,93 euros ;

Le résultat net de la section d'exploitation fait apparaître un solde excédentaire de 38 843,17 euros.

Avez-vous des observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

Monsieur de FONTMICHEL, Madame LAZREUG, Monsieur CASSARINI s'abstiennent et Monsieur DEGIOANNI, Madame BANCEL et Madame SANJUAN votent contre.

La délibération est adoptée à la majorité.

**2016 - 64 BUDGET ANNEXE – SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF
AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2015**

Monsieur le Maire

Il est proposé d'affecter le résultat au 31 décembre 2015, soit un excédent de 38 843,17 euros.

Avez-vous des observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

**2016 - 65 BUDGET PRIMITIF 2016
SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF
APPROBATION**

Monsieur le Maire

EXPLOITATION

Principaux postes de dépenses :

Frais d'études et vidange :	64 743,17 euros
Charges de personnel :	66 000,00 euros
Charges de gestion courante :	3 000,00 euros
Reversements subvention Agence de l'Eau :	163 000,00 euros

Principaux postes de recettes :

Remboursements de frais par les particuliers:	90 000,00 euros
Participation Agence de l'Eau :	11 000,00 euros
Subventions reversées Agence de l'Eau :	160 000,00 euros
Résultat reporté :	38 843,17 euros

INVESTISSEMENT

Principaux postes de dépenses :

Etudes et acquisitions :	11 467,93 euros
--------------------------	-----------------

Avez-vous des observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

Monsieur DEGIOANNI, Madame BANCEL et Madame SANJUAN votent contre.

La délibération est adoptée à la majorité.

**2016 - 67 BUDGET ANNEXE – SERVICE EXTERIEUR DES POMPES FUNEBRES
COMPTE DE GESTION 2015**

Monsieur le Maire

Le présent rapport a pour but d'approuver le compte de gestion 2015 de Madame la Trésorière Principale document qui est le reflet du Compte Administratif 2015.

Avez-vous des observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

**2016 - 66 BUDGET ANNEXE – SERVICE EXTERIEUR DES POMPES FUNEBRES
COMPTE ADMINISTRATIF 2015**

Monsieur le Maire

Je ne prends pas part au vote, je quitte la séance et donne la présidence à Monsieur Philippe WESTRELIN, premier adjoint.

Monsieur Philippe WESTRELIN

Le résultat net de la section d'exploitation fait apparaître un solde excédentaire de 47 149,49 euros.

Les réalisations sur 2015 sont liées aux ventes de caveaux et enfes pour 12 936 euros.

Avez-vous des observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

Monsieur DEGIOANNI, Madame BANCEL et Madame SANJUAN votent contre.

La délibération est adoptée à la majorité.

**2016 - 68 BUDGET ANNEXE – SERVICE EXTERIEUR DES POMPES FUNEBRES
AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2015**

Monsieur Philippe WESTRELIN

Je vous propose d'affecter le résultat au 31 décembre 2015, soit un excédent de 47 149.49 euros.

Avez-vous des observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

**2016 - 69 BUDGET PRIMITIF 2016
SERVICE EXTERIEUR DES POMPES FUNEBRES
APPROBATION**

Monsieur le Maire

EXPLOITATION

Principal poste de dépenses :
Charges de fonctionnement du service :

47 149,49 euros

Principal poste de recettes :
Excédent reporté :

47 149,49 euros

Avez-vous des observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

Monsieur DEGIOANNI, Madame BANCEL et Madame SANJUAN votent contre.

La délibération est adoptée à la majorité.

**2016 - 71 BUDGET ANNEXE – SERVICE DU CINEMA STUDIO
COMPTE DE GESTION 2015**

Monsieur le Maire

Le présent rapport a pour but d'approuver le compte de gestion 2015 de Madame la Trésorière Principale document qui est le reflet du Compte Administratif 2015.

Avez-vous des observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

Monsieur DEGIOANNI, Madame BANCEL et Madame SANJUAN votent contre.

La délibération est adoptée à la majorité.

2016 - 70

**BUDGET ANNEXE – SERVICE DU CINEMA STUDIO
COMPTE ADMINISTRATIF 2015**

Monsieur le Maire

Je ne prends pas part au vote, je quitte la séance et donne la présidence à Monsieur Philippe WESTRELIN, premier adjoint.

Monsieur Philippe WESTRELIN

Le résultat net de la section d'investissement fait apparaître un solde excédentaire de 29 628,95 euros ;
Le résultat net de la section d'exploitation fait apparaître un solde déficitaire de 104 247,81 euros.
Les réalisations significatives sur 2015 (liste non exhaustive) sont les suivantes :

En dépenses :

Charges à caractère général : 58 561,28 euros liés principalement aux locations de films et paiement des taxes de diffusion au Centre National du Cinéma.

Charges de personnel : 140 984,84 euros - correspondent à un effectif de mise à disposition de 3 équivalents temps plein, 1 cadre A et 2 cadres C et une vacation pour le poste de programmeur.

En investissement :

Acquisition de matériel informatique et de mobilier pour 2 048,62 €.

Ces dépenses ont été en partie financées par les recettes suivantes :

- Les droits d'entrée pour 90 353,85 €.
- Le poste subvention, et notamment du Centre National du Cinéma pour 13 500 € est lié au classement Art et Essais.
- Les rétributions liées aux droits d'entrées pour 1 766,43 €.

Monsieur Paul EUZIERE

Voir intervention jointe en annexe.

Madame Myriam LAZREUG

Nous voterons contre car vous nous avez dit la dernière fois que le Cinéma Studio était bien un service public industriel et commercial et par conséquent on ne peut pas chaque année venir combler un déficit pour un SPIC qui doit vivre de ses redevances, c'est totalement illégal.

Monsieur Paul EUZIERE

Je souhaite qu'une réponse nous soit apportée.

Monsieur Philippe WESTRELIN

Ce serait un problème si c'était sur un résultat agrégé, ce qui n'est pas le cas.

Monsieur Paul EUZIERE

Si c'est un SPIC on ne peut pas voter de subvention d'équilibre.

Monsieur Philippe WESTRELIN

Nous avons suivi les directives de la Trésorière. La possibilité évoquée de pouvoir voter une subvention d'équilibre, c'est pour pouvoir faire bénéficier les spectateurs d'un prix moins onéreux, ce qui est le cas. Le prix pratiqué est plus bas que le prix normal d'une place de cinéma.

Monsieur Paul EUZIERE

Le problème n'est pas celui-là. L'intention louable je ne la discute pas. La seule question c'est la nature juridique de la régie. S'il s'agit d'un SPIC nous n'avons pas le droit de voter une subvention d'équilibre. Il faut 3 conditions :

- Condition d'investissement (ce n'est pas le cas).

Est-ce que la trésorière a répondu par écrit ?

Madame Myriam LAZREUG

Nous devrions peut-être reporter cette délibération.

Monsieur Paul EUZIERE

Je souhaite que les choses soient faites en droit. Il faut respecter la légalité.

Monsieur Philippe WESTRELIN

Il n'est pas souhaitable de reporter cette décision car la Trésorière s'est vraiment exprimée la dessus en nous disant qu'il n'y avait pas de problème sur cette façon de procéder.

Monsieur Paul EUZIERE

La Trésorière n'est pas une juriste.

Monsieur Philippe WESTRELIN

Il n'y a pas de problème, je propose que l'on mette cette délibération au vote.

Monsieur Stéphane CASSARINI

Ce n'est pas plaisant de se trouver dans une situation où il y a 104 000 € de déficit mais c'est une situation provisoire puisqu'avec le projet Martelly toute la gestion cinéma va être remaniée.

Est-ce que nous allons rester comme cela sur les 4 années à venir ?

Est-ce qu'on se dit tant pis on est de 100 000 € par an ?

Et puis dans 4 ans on aura un beau cinéma, est-ce que c'est cela qui est prévu ?

Malgré les critiques que j'ai pu formuler précédemment ...

Monsieur Philippe WESTRELIN

J'ai tendance à vous dire Monsieur CASSARINI, venez aux commissions nous en discuterons. Ce que nous avons expliqué lors des commissions c'est qu'effectivement il était important de garder une clientèle cinéophile sur Grasse. Il est apparu que lorsqu'on perdait un spectateur sur un site, il était définitivement perdu. Bien sûr on s'est posé la question de continuer ou non à subventionner ce cinéma. Nous avons deux solutions, nous augmentons le prix des places et je pense que nous n'aurons plus grand monde, car notre cinéma n'est pas vraiment adapté au confort et d'autre part nous souhaitons garder notre clientèle. Nous avons une subvention d'exploitation car nous avons un cinéma d'Art et d'Essai.

Monsieur Stéphane CASSARINI

Donc nous allons rester dans cette situation pendant 4 ans.

Monsieur Philippe WESTRELIN

Nous espérons une augmentation de fréquentation. L'année dernière, nous avons vendu plus de places.

Monsieur Stéphane CASSARINI

On est d'accord que ce déficit était prévu dès le départ. Il est assumé et le sera jusqu'au bout.

Monsieur Philippe WESTRELIN

La société d'exploitation commerciale perdait de l'argent. Elle a tenu car elle avait des compensations par d'autres exploitations. La ville ne souhaitait pas laisser à l'abandon ce cinéma. Elle l'a repris en sachant qu'il y aurait un coût pour la ville.

Monsieur Stéphane CASSARINI

Dans 4 ans le personnel sera dispatché dans la ville ?

Monsieur Philippe WESTRELIN

Nous referons le point à cette date.

Nous procédons au vote.

Monsieur Paul EUZIERE

Nous aurions souhaité que la délibération soit reportée le temps qu'on vérifie sa légalité et je ne suis pas convaincu. Donc, on s'abstient.

Monsieur Philippe WESTRELIN

Monsieur EUZIERE (2 voix), Madame ADDAD, Madame CATTART, Madame CONESA, Monsieur VOARINO s'abstiennent et Monsieur de FONTMICHEL, Madame LAZREUG, Monsieur CASSARINI, Monsieur DEGIOANNI, Madame BANCEL et Madame SANJUAN votent contre.

La délibération est adoptée à la majorité.

RÉGIE D'EXPLOITATION DU CINÉMA STUDIO
COMPTE ADMINISTRATIF 2015

Intervention de **Paul EUZIERE**,
Président du groupe « Grasse à Tous-Ensemble et Autrement

Pour équilibrer le Compte Administratif 2015 du cinéma Studio, il nous est demandé de voter un tableau où figure **un déficit de fonctionnement de 104 247 €**.

Nous nous interrogeons sur la légalité du vote d'un Compte Administratif en déficit pour un Budget annexe d'une régie, car comme vous le savez, cette possibilité n'existe pas pour le Budget Principal.

Il conviendrait d'ailleurs de définir clairement la nature de notre régie.

En clair, est-elle un service public industriel et commercial (SPIC) ?

Ce n'est pas une question théorique mais une nécessité de gestion.

Nous votons donc cette délibération, avec les réserves légales éventuelles que nous avons soulevées.

**2016 - 72 BUDGET ANNEXE – DU CINEMA STUDIO
AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2015**

Monsieur le Maire

Je vous propose d'affecter le résultat au 31 décembre 2015, soit un déficit de 104 247,81 euros.

Avez-vous des observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

Monsieur de FONTMICHEL, Madame LAZREUG, Monsieur CASSARINI, Monsieur DEGIOANNI, Madame BANCEL et Madame SANJUAN votent contre.

La délibération est adoptée à la majorité.

**2016 - 73 BUDGET PRIMITIF 2016
SERVICE DU CINEMA STUDIO
APPROBATION**

Monsieur le Maire

EXPLOITATION

Principaux postes de dépenses :

Locations de films, frais divers et taxes :	61 904,19 euros
Charges de personnel :	144 000,00 euros
Charges exceptionnelles :	500,00 euros
Déficit reporté :	104 247,81 euros

Principaux postes de recettes :

Droits d'entrée :	100 000,00 euros
Subvention Centre National du Cinéma :	15 000,00 euros
Subvention Ville de Grasse :	200 000,00 euros

Avez-vous des observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

Monsieur de FONTMICHEL, Madame LAZREUG, Monsieur CASSARINI, Monsieur DEGIOANNI, Madame BANCEL et Madame SANJUAN votent contre.

La délibération est adoptée à la majorité.

Monsieur le Maire

Les dépenses d'investissement se caractérisent par leur caractère pluriannuel. Les travaux ou acquisitions s'échelonnent souvent sur plusieurs exercices. La délibération d'autorisations de programmes prévoit la totalité des dépenses d'un programme d'investissement qui devront être assumées par la commune sur une période donnée pour mener les travaux ou acquisitions à leur terme. La procédure des autorisations de programmes améliore la visibilité financière d'une collectivité. Elle permet aux élus d'apprécier le poids financier que le programme d'investissement envisagé fera peser sur les budgets futurs. Contrainte et capacité financière sont ainsi mieux visualisées. Les autorisations de programmes constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Elles demeurent valables sans limitation de durée jusqu'à ce qu'il soit procédé à son annulation. Elles peuvent être révisées par le Conseil Municipal sur proposition du Maire.

Pour la période 2013-2017 quatre autorisations de programmes couvrant l'ensemble du budget d'investissement avaient été votées le 14 avril 2015. Ces autorisations sont révisées et prolongées jusqu'en 2020 et sont conformes à la présentation qui vous avait été détaillée lors du débat d'orientation budgétaire du 23 février dernier.

Monsieur Paul EUZIERE

Voir intervention jointe en annexe.

Monsieur le Maire

Avez-vous d'autres observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

Monsieur EUZIERE (2 voix), Madame ADDAD, Madame CATTART, Madame CONESA, Monsieur VOARINO, Monsieur de FONTMICHEL, Madame LAZREUG, Monsieur CASSARINI, Monsieur DEGIOANNI, Madame BANCEL et Madame SANJUAN votent contre.

La délibération est adoptée à la majorité.

AUTORISATIONS DE PROGRAMMES
RÉVISIONS

Intervention de **Paul EUZIERE**,
Président du groupe « Grasse à Tous-Ensemble et Autrement

Il s'agit ici de **réviser les autorisations de programme votées le 14 avril 2015** et d'approuver les autorisations de programme couvrant l'ensemble des dépenses d'équipements qui pourrait constituer l'esquisse d'un Plan Pluriannuel d'Investissements **jusqu'à 2020**. C'est-à-dire jusqu'à la fin de l'actuelle mandature.

Si l'on regarde les montants des **dépenses** envisagées, **on passe d'une prévision** (14 avril 2015) de **59 570 000 € à 78 972 000 €** (80 millions) aujourd'hui.
Donc, **plus 19, 4 millions €** de dépenses en un an.

Côté **recettes** : de **18 822 000 €** (2014) à **20 905 000 €**.
Donc, **plus 2 083 000 €**

En gros, **10 fois plus de croissance des dépenses** inscrites à ce jour -et donc susceptibles d'augmenter encore- que des recettes prévues jusqu'en 2020.

Dans ces investissements, il ya bien sûr des opérations avec lesquelles nous sommes d'accord en matière de "*renouvellement d'équipements*" ou de certaines "*superstructures*", mais **il y a surtout des financement d'opérations pharaoniques et ruineuses** avec lesquels nous sommes en total désaccord : la participation au **prolongement de la pénétrante jusqu'à St Jacques** pour plus de 36 millions d'€ le km -qui ne résoudra rien, ravagera St Antoine et aggravera les conditions de vie des habitants de St Jacques- il y a surtout le "gros morceau" du **Programme de Renouvellement Urbain** à hauteur de **40 194 000 millions €** -au lieu de **33 780 000 €**.

Soit, **6,4 millions de plus par rapport à avril 2015 !**

6,4 millions -aujourd'hui- qui vont aller essentiellement au financement de **la construction de la "Grande médiathèque"** au Rouachier, à l'opération **"désenclavement de la Gare"** et aux îlots **Goby** et **Mougins-Roquefort**.

Ces 40 millions n'incluent évidemment pas **la ZAC Martelly** et l'explosion prévisible des coûts afférents.

Sur toutes ces opérations ruineuses, nous sommes **en complet désaccord depuis le départ**.

Nous ne saurions en approuver ces financements en croissance exponentielle qui nous sont ici présentés.

En conformité avec nos orientations et positions de toujours, notre groupe vote contre ces autorisations de programmes.

2016 - 75

**BUDGET PRINCIPAL 2016
CONSTITUTION D'UNE PROVISION POUR RISQUE
D'IRRECOUVRABILITE SUR COMPTE DE TIERS**

Monsieur le Maire

Je donne la présidence à Monsieur Philippe WESTRELIN.

Monsieur Philippe WESTRELIN

En application du principe comptable de prudence, il convient de constituer une provision lorsque le recouvrement de créances sur compte de tiers est compromis. L'article 2321-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, prévoit qu'une provision soit constituée à hauteur du risque d'irrecouvrabilité estimé par la collectivité soit 51 141,26 euros, et à partir d'informations communiquées par le comptable public. Le résultat de ces démarches fait apparaître un risque d'insolvabilité pour un propriétaire dont l'immeuble a fait l'objet de travaux d'urgence dans le cadre de procédures de péril. La commune juge le risque potentiel assez important pour qu'il fasse l'objet d'une provision, la commune n'étant pas en rang utile. La constitution de cette provision n'est pas incompatible avec les procédures de recouvrement mises en place.

Madame Mékia Noura ADDAD

Je me permets de poser une question. Effectivement on prend note que cette créance peut paraître incertaine que la commune n'est pas en rang utile, que cette provision n'est pas incompatible avec les procédures de recouvrement mises en place, ma question est donc : quelles sont les procédures qui ont été diligentées ou bien qui sont prévues par la commune pour récupérer cette somme qui n'est pas négligeable puisqu'elle avoisine les 52 000 € ?

Monsieur Philippe WESTRELIN

La commune a fait, dans un cadre de procédure de péril, une avance des travaux, la trésorerie a fait une hypothèque sur l'appartement qui ne vaut pas les 52 000 €.

Avez-vous d'autres observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2016 - 76 RETIREE

2016 - 77 **PLAN DE SAUVEGARDE ET DE MISE EN VALEUR DU SECTEUR SAUVEGARDE (PSMV)
COMMISSION LOCALE DU SECTEUR SAUVEGARDE
NOMINATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Monsieur Philippe WESTRELIN

En vertu de l'article R.313-20 du code de l'urbanisme, le mandat des membres de la Commission Locale des Secteurs Sauvegardés prend fin à chaque renouvellement du conseil municipal. Le Maire est président de la Commission Locale des Secteurs Sauvegardés de plein droit. Il convient d'élire 7 titulaires et 7 suppléants (1 suppléant par titulaire). L'arrêté préfectoral du 21 novembre 2008 portant création de la Commission Locale des Secteurs Sauvegardés devra être modifié.

Le scrutin choisi est le scrutin de liste à la proportionnelle au plus fort reste.

La majorité aura 5 sièges il convient donc de procéder à l'élection au plus fort reste.

Madame Myriam LAZREUG

La majorité aura 5 sièges donc il reste deux sièges à pourvoir.

Monsieur Philippe WESTRELIN

Oui.

Madame Myriam LAZREUG

Qui a décidé du nombre, c'est le Préfet ?

Monsieur Philippe WESTRELIN

Les 7 oui.

Madame Myriam LAZREUG

En vertu de quoi ?

Monsieur Philippe WESTRELIN

7 titulaires et 7 suppléants.

Madame Myriam LAZREUG

Cela a été décidé à quelle date ?

Monsieur le Maire

Je reprends la présidence.

Comme il n'y a pas eu d'accord de listes bloquées, nous allons procéder à une élection au plus fort reste qui nous permettra de désigner 7 titulaires et 7 suppléants.

Madame Myriam LAZREUG

C'est l'arrêté de 2008 qui a prévu 7 titulaires et 7 suppléants.

Monsieur le Maire

L'arrêté préfectoral du 21 novembre 2008 portant création de la Commission Locale des Secteurs Sauvegardés.

Madame Myriam LAZREUG

Peut-on demander au Préfet de modifier cet arrêté ?

Monsieur le Maire

Nous n'allons pas demander au Préfet de modifier les choses. Nous allons voter comme le prévoit la Loi afin qu'il y ait les représentants du Conseil Municipal au PSMV.

Madame Myriam LAZREUG

Donc les choses sont intangibles, si en 2008, il y avait deux groupes d'opposition cela se comprend, s'il y en a 4 ou 5 en 2014 on ne modifie rien.

Monsieur le Maire

Cela n'a rien à voir. Même s'il y avait 32 groupes nous appliquerions l'arrêté préfectoral de 2008. Nous passons au vote avec une urne et chacun votera ce qu'il doit voter.

Après avoir recensé l'ensemble des propositions je vous liste les candidats :

Liste un nouvel élan pour Grasse

Titulaires

- Monsieur Philippe WESTRELIN
- Monsieur Christophe MOREL
- Madame Dominique BOURRET
- Madame Nicole NUTINI
- Madame Valérie DAVID
- Madame Murièle CHABERT
- Monsieur Cyril DAUPHOUD

Suppléants

- Madame Anne-Marie DUVAL
- Madame Catherine BUTTY
- Monsieur Jean-François LAPORTE
- Madame Stéphanie MANDREA
- Monsieur Franck BARBEY
- Monsieur Jean-Paul CAMERANO
- Monsieur Jean-Marie BELVEDERE

Liste Grasse à Tous, Ensemble et Autrement

Titulaire

- Monsieur Damien VOARINO

Suppléant

- Madame Frédérique CATTART

Liste Rassemblement Bleu Marine pour Grasse

Titulaire

- Monsieur Jean-Marc DEGIOANNI

Suppléant

- Madame Corinne SANJUAN

Liste L'Alternative

Titulaire

- Monsieur Philippe-Emmanuel de FONTMICHEL

Suppléant

- Monsieur Stéphane CASSARINI

Avant de procéder au vote et vous rappeler les conditions de son déroulement, je vous propose de désigner des assesseurs en vue de constituer un bureau.

Ils doivent être choisis parmi les Conseillers Municipaux présents et je vous propose de désigner un représentant par groupe politique.

Je vous remercie de bien vouloir proposer 4 assesseurs :

- Madame Brigitte VIDAL
- Madame Magali CONESA
- Madame Mireille BANCEL
- Monsieur Stéphane CASSARINI

Je vous remercie de constituer le bureau de vote. Nous allons procéder au vote.

Avant de procéder au vote je me permets de vous rappeler les conditions du vote à bulletin secret :

Il s'agit d'une élection à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

- L'administration va distribuer à chacun d'entre vous les listes et une enveloppe.
- Le bulletin doit être mis dans l'enveloppe.
- J'appellerai alors chacun d'entre vous dans l'ordre de la liste pour qu'il dépose dans l'urne qui lui sera amenée par l'administration, l'enveloppe.

Je vous invite désormais à procéder au vote à bulletin secret en appelant chaque Conseiller Municipal afin qu'il dépose son enveloppe dans l'urne.

Sont élus :

Titulaires

- Monsieur Philippe WESTRELIN
- Monsieur Christophe MOREL
- Madame Dominique BOURRET
- Madame Nicole NUTINI
- Madame Valérie DAVID
- Monsieur Damien VOARINO
- Monsieur Jean-Marc DEGIOANNI

Suppléants

- Madame Anne-Marie DUVAL
- Madame Catherine BUTTY
- Monsieur Jean-François LAPORTE
- Madame Stéphanie MANDREA
- Monsieur Franck BARBEY
- Madame Frédérique CATTART
- Madame Corinne SANJUAN

Monsieur Christophe MOREL

La ville de Grasse a décidé par arrêtés du Maire en date du 3 décembre 2015 et du 18 janvier 2016, de modifier son Plan Local d'Urbanisme notamment pour mettre en place des outils favorisant la mixité sociale (servitudes de mixité sociale) et adapter le règlement d'urbanisme dans l'objectif de permettre la réalisation de plusieurs opérations majeures de logements en mixité sociale. Cette modification a également été engagée afin de répondre à des demandes d'évolution du règlement comme la réalisation de piscines ou d'annexes en zone naturelle. Madame Patricia Schweitzer nommée par le Président du tribunal Administratif, a été chargée de conduire l'enquête publique sur le projet de modification n°11 du Plan Local d'Urbanisme, cette enquête s'est déroulée du janvier au 27 Février 2016.

Ainsi je vous rappelle que la Commune de Grasse doit produire du logement afin de répondre à ses obligations mais également aux besoins de ses administrés, y compris en logements sociaux.

Avec 3197 logements sociaux au 1^{er} janvier 2014, soit près tout de même de 14% du parc de résidences principales, la Commune ne remplit pas ses obligations en matière de réalisation de logements sociaux. Un arrêté de carence a été prononcé le 6 août 2014 à l'encontre de la Commune. Cette carence lui a ôté ses prérogatives en matière de droit de préemption urbain, de droit des sols et fait peser sur les finances communales une lourde majoration des pénalités SRU. Aussi afin de démontrer la volonté de la ville de Grasse de répondre à ses obligations et aux besoins de ses habitants en matière d'offre locative sociale, dans un cadre néanmoins cohérent et réaliste, le Maire a souhaité s'engager dans une démarche partenariale avec l'Etat avec la mise en place d'un contrat de mixité sociale que vous avez pu approuver lors de notre conseil de décembre dernier. Pour parer à ce déficit, la Commune s'engage, par le biais de cette modification n°11 du Plan Local d'Urbanisme, à programmer plusieurs centaines de logements sociaux et à répondre aux besoins de ses habitants en matière d'offre locative sociale. Ce projet porte sur la réalisation de quatre programmes de logements à court/moyen terme nécessitant de mettre à jour le droit des sols dans les quartiers de :

- L'hôpital – Clavary (avec un maximum de 254 logements dont 105 logements sociaux comportant 36 hébergements pour les personnes âgées)
- Libération – Saint Jacques (72 logements sociaux dont 30 hébergements pour les personnes âgées)
- Les 4 chemins (nord : maximum de 180 logements dont un minimum de 60 logements sociaux ; sud : maximum de 115 logements dont 26 logements sociaux)
- Porte Neuve - quartier Sainte Marthe sous le centre-ville (maximum de 140 logements dont 101 logements sociaux comportant 53 hébergements pour les personnes âgées)

Soit la réalisation à minima de 374 logements locatifs sociaux.

Ces projets nécessitent donc une évolution de la réglementation avec la création d'un secteur spécifique UFe sur les secteurs de l'hôpital Clavary, de Libération et des 4 Chemins pour transcrire les projets de logements afin de ne pas interférer avec la réglementation en place dans les autres quartiers de la ville .

Pour le secteur de Porte Neuve, le secteur garabitaire sera également modifié pour intégrer le nouveau projet.

En dehors de ces projets la commune a décidé également de procéder aux modifications réglementaires suivantes :

- L'emplacement réservé n°17 (création d'un bassin de rétention) est supprimé dans la mesure où un ouvrage de dépollution des eaux de Rastigny a été créé depuis lors.
- L'emplacement réservé n°38 (Prolongation de la Pénétrante) est réduit à la demande du Département.
- Pour clarifier les règles du PLU il est rajouté dans le document que : chaque lot d'une opération d'aménagement d'ensemble devra respecter l'ensemble des dispositions des articles du règlement d'urbanisme en dérogation aux dispositions de l'article R123-10-1 du Code de l'urbanisme.
- Afin de permettre le changement de destination de la maison de repos Hélios, la disposition de l'article UC1 visant à interdire les destinations d'habitat de bureau et de commerces est supprimée.

- Les annexes et les extensions sont désormais autorisées en zone N sous conditions, dispositions interdites par la Loi ALUR et que la Loi Macron a de nouveau autorisées, à condition de le prévoir expressément dans le document d'urbanisme.

Les personnes publiques associées ont donné des avis favorables et lorsqu'ils étaient assortis de recommandations ces dernières ont pu être prises en compte dans le dossier avant l'enquête. Pour le Conseil Départemental l'emplacement réservé n°38, a été réduit dans la présente modification, dans la mesure où il ne grève plus douze parcelles qui ne sont pas concernées par le projet de future pénétrante. La Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) a émis un avis favorable assorti d'une recommandation : la protection de la bastide. Cette remarque a été prise en compte dans la mesure où la bastide fait désormais l'objet d'une protection patrimoniale. La Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) a transmis sous signature du Sous-Préfet à la Commune ses observations avant l'ouverture de l'enquête publique. Ces remarques mineures (reprises dans la notice explicative de synthèse) ont été intégralement prises en compte et reprises dans le dossier soumis à l'enquête publique. Suite à l'enquête publique, le Commissaire enquêteur a rendu son rapport le 13 mars 2016 et a émis un avis favorable sur l'ensemble du dossier, sous réserve de :

- Régler la question de la circulation sur les secteurs des 4 Chemins et de St Jacques qui présentent des difficultés liées au trafic routier, en engageant des études complémentaires.
- Signaler sur le plan général de zonage la bastide centenaire construite sur le secteur Clavary. Cet élément remarquable devra être signalé afin de garantir sa préservation.
- Modifier l'article 13 de la zone UFe en précisant que les oliviers plantés sur le secteur de Saint- Jacques seront transplantés sur le même terrain.

La ville de Grasse devra également s'efforcer de suivre les recommandations ci-dessous :

- Améliorer, en priorité, la circulation sur les axes les plus chargés en priorisant les travaux de prolongation de la Pénétrante et en engageant une étude sur la circulation.
- Négocier avec les entreprises de transport en commun des fréquences plus élevées pour les bus et le ramassage scolaire.
- Améliorer la sécurité dans le secteur Clavary en aménageant des ronds-points, en posant des ralentisseurs et en installant des feux tricolores.
- Aménager des pistes cyclables.
- Aménager des trottoirs, particulièrement sur le secteur de Clavary et celui de St Jacques.
- Veiller, lors de l'instruction des permis de construire à :

ce que les projets prévoient un nombre suffisant de places de stationnement par rapport au programme de logements (moduler les places de stationnement pour les logements sociaux afin de répondre au mieux au besoin des habitants, que les projets soient hydrauliquement neutres, qu'ils respectent l'article 13 relatif à la préservation du paysage, des arbres, espaces boisés...

- Améliorer l'accueil scolaire des enfants, en créant des écoles ou en améliorant la sectorisation, sous réserve des budgets disponibles.

C'est pourquoi afin de répondre à l'ensemble de ces préoccupations qui ont notamment été exprimées par les riverains le dossier a été complété et certaines réponses et engagements de la ville peuvent être donnés.

- Sur le secteur de l'hôpital Clavary, la bastide a été identifiée comme ouvrage et bâtiment à protéger, une étoile est apposée sur la bastide sur le plan de zonage et la liste des éléments patrimoniaux à protéger figurant dans l'annexe 7.13 du PLU est complétée.

La servitude de mixité sociale (SMS n° 9) créée sur le terrain où se situe le projet (ancienne zone Ulb) est étendue à la zone Ulm.

Dans la note de présentation, il est précisé que la hauteur de la zone UFe passe à 13,50 mètres pour répondre à l'objectif de réalisation de logements.

- Sur le secteur de Saint-Jacques, il est ajouté à l'article 13 UFe du règlement la disposition suivante : « Compte tenu de la facilité à les déplacer, les oliviers éventuellement concernés par le projet seront transplantés sur le terrain dans la partie « espaces agrestes à protéger ».
- Sur le secteur des 4 chemins, le zonage UFe est modifié dans le secteur sud, côté chemin des Mas : ce secteur revient au zonage antérieur UFb, seule la partie qui longe l'avenue Pompidou et la contre-allée sont maintenues en zone UFe. La SMS n° 11 est donc modifiée.

- Sur le secteur Porte Neuve, le rapport de présentation précise que l'emplacement réservé n°44 est supprimé car il ne pourra plus être réalisé compte tenu de la modification du projet.
- Dans la note de présentation, suite à la modification de la SMS n° 11 sur le secteur des 4 chemins, le tableau récapitulatif du nombre de logements sociaux est corrigé.

Au regard de l'ensemble de ces éléments je vous demande donc de bien vouloir approuver ce dossier de modification n°11 tel qu'il vous a été présenté.

Monsieur Paul EUZIERE

Voir intervention jointe en annexe.

Monsieur le Maire

Vos propos n'engagent que vous, mettant en cause le commissaire enquêteur, ces propos sont graves.

Monsieur Paul EUZIERE

Il me poursuivra. J'assume ce que j'ai dit.

Monsieur le Maire

Je respecte le travail du commissaire enquêteur et je voudrais apporter quelques éléments sur ces questions. Votre position est de dire qu'il n'y a pas assez de logements sociaux sur la commune. Aujourd'hui il est proposé la création de 374 logements sociaux et cela ne vous convient pas. Vous nous évoquez les inquiétudes de nos concitoyens dans les quartiers. Sur ce qui est proposé, 761 logements sur le territoire communal, il y a une proportion de 49 % de logements sociaux. Sur les personnes âgées, je vous confirme que ces logements comptent dans la contingence des logements sociaux et font partie des 374 logements prévus sur le territoire communal. C'est validé par le sous-Préfet, la DDTM. Nous sommes revenus en arrière sur la question de la densification du chemin des Mas, suite aux inquiétudes des riverains. Je ferai moins de logements sociaux que ce qui était prévu sur le PLU actuel. Pour le terrain de l'Etat, terrain squatté par des Roms pendant plus de 4 ans dans une maison, un mois après mon élection, j'ai demandé l'expulsion de ces 35 personnes qui logeaient sans droit ni titre dans une maison du Territoire et de la Mer. Je m'étais engagé pour que ces difficultés dans ce quartier soient enfin solutionnées. L'Etat a voulu ensuite vendre ce terrain. Ce terrain a été mis en vente car l'Etat ne sait pas quoi en faire. Il était prévu 100 logements sur ce terrain et aujourd'hui j'ai préféré travailler sur un programme mesuré à 60 logements incluant 600 m2 de commerces. A terme je souhaite faire disparaître cet affreux bâtiment où il y a Midas et Massa Pneus, Keep Cool et travailler avec les propriétaires de ces ensembles afin de permettre une restructuration de cette entrée de ville qui voit passer 40 000 véhicules par jour et lorsque l'on voit ce bloc métallique à l'entrée de la ville on se dit qu'il faut retravailler cette entrée. Nous proposons un programme permettant 50% de logements sociaux réalisés sur ces 4 secteurs. 374 logements sociaux sur 761. Je pensais que vous alliez soutenir cette position en apportant une contribution positive aux couples de jeunes actifs qui souhaitent se loger. Vous n'hésitez pas à dire oh combien la ville de Grasse est pénalisée, qu'elle doit fournir du logement social, oh combien nous sommes en retard sur ces questions, oh combien c'est anormal d'avoir une amende d'1 000 000 € sur cette année car nous ne sommes pas au rendez-vous. J'ai souhaité travaillé avec les services de l'Etat afin de descendre ces 25 % à 15 %, renouer le dialogue avec la DDTM, avec les services de l'Etat. J'ai souhaité travailler en amont dans chaque quartier, avec les services de l'Etat, les aménageurs et nos services pour que ce travail soit pesé et mesuré.

Monsieur Christophe MOREL

Je suis très surpris des propos que je viens d'entendre. Qu'auriez-vous souhaité ? Que l'Etat nous impose des projets inadaptés excessifs. Nous avons préféré négocier les choses avec l'Etat, le Préfet, l'ABF, les propriétaires fonciers, les bailleurs sociaux. Si je prends l'exemple de l'avenue de la Libération : le terrain appartient à un bailleur social, c'est un terrain qui est fléché au niveau de la Région, clairement identifié, sa destination c'est bien le logement social. Dans ces différents programmes nous avons souhaité des résidences sociales seniors pour

qu'il y ait une mixité inter générationnelle. Sur le terrain de porte neuve il y aura une crèche, un centre médical, une résidence sociale seniors, des logements sociaux et quelques logements libres. C'est cette mixité qui est intéressante. Nous n'allions pas nous laisser imposer des programmes 100 % sociaux qui sont excessifs. On a vu à certains endroits les dégâts que cela peut faire. Je suis étonné aujourd'hui que vous ne trouviez rien de positif dans cette modification alors que plusieurs centaines de logements sont programmés. Après, que nous discutons sur les difficultés de circulation, le soin que nous devons porter à l'assainissement, ça ce sont de vraies questions et vous avez raison de les soulever. Bien évidemment dans l'instruction des permis nous veillerons à ce que d'un point de vue hydraulique les projets soient neutres. Nous savons les problèmes d'inondation qui peuvent résulter des constructions excessives. En matière de circulation la sortie de la pénétrante va faciliter les choses. Je parle de la sortie de la Paoute.

Monsieur Paul EUZIERE

Celle qui est déjà réalisée.

Monsieur Christophe MOREL

Non celle qui va être réalisée.

Monsieur Paul EUZIERE

Elle est réalisée car si je prends les propos du Président du Conseil Général à la Villa Fragonard en 2010, 2011, il y avait un calendrier précis et c'est déjà réalisé.

Monsieur le Maire

Elle n'est pas réalisée à la sortie de la Paoute. Je me souviens des propos de certaines personnes qui disaient que dans le projet politique que nous présentions aux élections nous annoncions les deux giratoires d'Emmanuel Rouquier pour une intervention du département de 4 500 000 € avec les emprises foncières et les réalisations. Certaines personnes ricanait en disant cela fait 15 ans qu'on attend les deux sorties d'Emmanuel Rouquier et cela ne se fera jamais. Le lendemain de mon élection municipale, le Président Eric CIOTTI est venu poser la 1^{ère} pierre et aujourd'hui ces deux giratoires sont en service. Je me souviens des personnes qui disaient que le chemin des Castors est un caprice de Jérôme VIAUD à 1 400 000 € et « cela va charger l'avenue Henri Dunant et cela va être une catastrophe et cela ne va servir à rien ». Tout le monde aujourd'hui s'accorde à dire que la bretelle des Castors est un succès et permet de désengorger toute la descente du chemin des chênes. Je défends le Président Eric CIOTTI, un homme de parole, rigoureux, respectueux du développement de ce territoire de l'ouest des Alpes Maritimes. Il travaille pour que soit livrée, dans cette mandature, la bretelle de sortie sud en échangeur complet entrée et sortie à la Paoute et permettant ainsi de soulager pour moitié les véhicules circulant sur le sud de la ville. Oui je plaiderai ce dossier et les 17 000 000 € nécessaires pour pouvoir faire cet échangeur sont en bonne négociation et avancent.

Monsieur Christophe MOREL

S'agissant des 4 chemins les projets prévoient la réalisation de contre-allées qui permettront d'accéder aux commerces plus facilement et ainsi fluidifier le trafic routier. Ce sera positif pour le quartier et la circulation. Par ailleurs, sur les 4 chemins il ne vous a pas échappé que le quartier en terme de qualité architecturale souffre. Il faut redonner une qualité urbaine à cette entrée de ville. Nous souhaitons la restructurer et ces projets s'inscrivent dans cette dynamique qui est positive. Vous ne souhaitez pas ces programmes qui contiennent une part très importante de logements sociaux. C'est votre choix. Il faut relativiser les choses puisque en fin de compte cette modification de PLU, c'est une modification de notre règlement, de notre PLU actuel. En réalité, tous les terrains, tous les projets dont nous parlons aujourd'hui sont constructibles dans le PLU actuel. Simplement dans cette modification nous modifions certaines règles, par exemple la règle d'emprise au sol qui passe à 40 % et certaines hauteurs. La plupart des projets auront des hauteurs limitées à R plus 3.

Monsieur Paul EUZIERE

Pour construire des logements sociaux il n'y a pas besoin de modifier le PLU.

Monsieur Christophe MOREL

Vous avez raison.

Monsieur Paul EUZIERE

On pouvait très bien rattraper notre retard et construire sans ces modifications.

Monsieur Christophe MOREL

Justement, non ce n'était pas possible. Ces modifications d'emprises et de hauteurs sont essentielles pour la réalisation de ces projets sur Porte Neuve, on modifie les choses, les gabarits.

Monsieur Paul EUZIERE

Vous avez raison de parler de Porte Neuve car avant que vous ne siégiez dans cette assemblée, on a déjà modifié une fois Porte Neuve et pris une modification spécifique. On devait faire un jardin, des espaces verts. Cela a été voté à l'unanimité sous Monsieur LELEUX. Je peux vous fournir les documents. Ensuite on a parlé d'un hôtel et maintenant on va rajouter du béton, c'est ça la réalité. Il y a plus de béton que si nous avions créé un espace vert comme cela avait été prévu dans une délibération spécifique.

Monsieur Christophe MOREL

Vous viendrez consulter les projets et vous verrez que d'un point de vue architectural c'est bien plus satisfaisant qu'avant en terme de densité.

Monsieur Paul EUZIERE

Comment pouvez-vous dire qu'en terme architectural cela sera mieux qu'un jardin ?

Monsieur Christophe MOREL

Vous verrez les projets.

Monsieur Paul EUZIERE

Moi je vous dis qu'à cet endroit c'est déjà hyper bétonné et que les gens n'arrivent pas à se garer et que l'on va rajouter du béton au béton sans aucun équipement supplémentaire. Il y a 30 ans, Grasse avait plus d'équipements publics qu'aujourd'hui. Vous avez fait état de construction de crèches, très bien. Où est-ce budgété jusqu'en 2020 ? Cela fait partie de quel paragraphe du document que nous avons eu dans le plan pluriannuel d'investissement que nous avons voté ? Nulle part. Il n'y a aucun financement pour cela.

Monsieur Christophe MOREL

Les crèches ne sont pas forcément publiques.

Monsieur Paul EUZIERE

La question de la construction des logements sociaux et de la pénalité n'a rien à voir avec la modification du PLU. Ce n'est pas l'objet de cette modification.

Monsieur Christophe MOREL

Dans ce contrat de mixité nous devons donner des gages à l'Etat.

Monsieur Paul EUZIERE

Monsieur le Maire a dit qu'on devait payer 1 000 000 € de pénalité, non. 750 000 € ramené à 500 000 € sont inscrits dans les documents du budget.

Monsieur le Maire

Savez-vous pourquoi on a ramené à 500 000 € ? Parce j'ai travaillé avec l'Etat.

Monsieur Paul EUZIERE

Parce que la commission départementale s'est penchée sur un certain nombre de choses et vu l'état financier de la ville a estimé que.

Monsieur le Maire

Vous croyez que c'est tombé tout seul. Le dégrèvement n'est pas venu tout seul, c'est Jérôme VIAUD qui a été le plaider.

Monsieur Paul EUZIERE

Vous voulez que je vous félicite ?

Monsieur le Maire

Je veux bien.

Monsieur Paul EUZIERE

Je vous félicite d'avoir fait votre travail pour la ville avec un petit bémol. Dans le document très officiel, il est écrit « compte tenu de la mise en réseau d'alerte de la ville ».

Monsieur le Maire

Oui d'accord mais c'est ce que j'ai plaidé.

Monsieur Paul EUZIERE

Si on a eu une diminution des pénalités, c'est parce que la situation de la ville est catastrophique et on en n'est pas sorti.

Monsieur le Maire

J'ai fait à peu près dix réunions pour obtenir ce dégrèvement auprès des services de l'Etat. Je l'ai obtenu. Je le revendique et je vous remercie de me féliciter d'avoir fait mon travail. Lorsque vous m'envoyez un petit message positif cela me fait plaisir et ça m'encourage.

Monsieur Paul EUZIERE

Vous parlez de l'échangeur de la Paoute, je souhaite savoir quelle somme est inscrite au budget primitif du Conseil Départemental ? Ensuite, vous venez de parler et je vous renvoie à une discussion que nous avons eue sur les finances. Nous sommes tous d'accord sur l'urgence et la nécessité du rond-point de la Paoute, sauf qu'il faut le réaliser et que le calendrier annoncé à la villa Fragonard en 2010 n'a pas été tenu.

Monsieur le Maire

Je suis patron de cet exécutif depuis 2014 et le Président du département va nous aider davantage et il l'a démontré. Je vais vous répondre sur le début des travaux.

Monsieur Paul EUZIERE

Vous n'êtes pas Président du département, je dis qu'il y a eu des annonces de faites. En 2011, il était annoncé un coût pour l'échangeur de 14 000 000 €. Maintenant vous dites 17 000 000 €. Cela fait une augmentation de 20%. Je vous invite à appliquer le même pourcentage d'augmentation sur la poursuite de la pénétrante jusqu'à Saint-Jacques.

Monsieur le Maire

Ce n'est pas pareil lorsque l'on change les tracés. Lorsque vous avez un projet qui passe sur le centre hippique et un projet qui contourne un centre hippique, ou un giratoire de forme ovale et maintenant un giratoire différent, les choses ne sont plus les mêmes.

Monsieur Paul EUZIERE

D'accord, je dis simplement...

Monsieur le Maire

On ne peut pas comparer des projets qui ne sont plus les mêmes.

Monsieur Paul EUZIERE

Je compare la pénétrante à la pénétrante. Pouvez-vous me donner un exemple d'équipement routier dont le coût initial a diminué ? Et je vous féliciterai.

Monsieur le Maire

Oui. Le double giratoire d'Emmanuel Rouquier. Je vous donnerai le coût estimé par les services au moment du document de consultation des entreprises, des estimations d'acquisitions foncières et je vous donnerai le coût de réalisation et d'exécution, c'est nettement en dessous.

Monsieur Paul EUZIERE

Je vais ressortir le coût qui a été annoncé par le Président du Conseil Général.

Monsieur le Maire

Vous pouvez sortir ces coûts en intégrant les acquisitions foncières. J'ai beaucoup travaillé sur ce dossier et dans ce giratoire qui est en face de VERITAS vous avez dû voir que nous avons beaucoup travaillé sur les emprises foncières qui doivent être retournées au Département, les contreparties en terme d'entrée dans l'échangeur. Ce qui a permis de faire des économies substantielles pour le Département des Alpes-Maritimes.

Sur l'échangeur de la Paoute, l'enquête publique devrait débiter en fin d'année ce qui veut dire que 2017 serait consacré aux procédures et le début des travaux aurait lieu en 2018, si toutes les procédures d'appel d'offres et de déménagement peuvent se faire à l'amiable.

Monsieur Paul EUZIERE

D'accord.

Monsieur le Maire

Je vous donne les éléments que j'ai.

Monsieur Paul EUZIERE

Cela modifie un peu ce qui avait été annoncé et re-annoncé deux années de suite.

Monsieur le Maire

Je vous transmets les dernières informations, c'est un mail du lundi 28 mars de Madame Anne-Marie MALLAVAN, avec qui je travaille pour permettre cet ouvrage. Revenons à ce qui nous occupe : la modification N°11 du PLU afin de permettre ces logements, tout simplement parce que le terrain de la DDTM ne permet pas dans sa forme, au niveau du PLU, que ce projet puisse apparaître.

Monsieur Christophe MOREL

Même chose sur la libération, le bailleur a attaqué le PLU.

Monsieur Paul EUZIERE

Monsieur MOREL avez-vous vu ce qui est dit sur le projet de l'hôpital, « un quartier qui est doté de tous les services...etc ? De qui se moque-t-on lorsque l'on écrit des choses pareilles.

Monsieur Christophe MOREL

L'hôpital est un secteur qui est ciblé dans notre PLH, qui est très bien desservi où il n'y a pas de problèmes de circulation et pour de l'habitat, cela est tout à fait approprié.

Monsieur Paul EUZIERE

Au point de vue équipement et desserte cela serait donc parfait.

Monsieur Christophe MOREL

S'agissant de Porte Neuve le projet prévoira un espace vert en cœur d'îlot qui sera même plus important que ce qui était prévu jusqu'à présent mais nos finances ne nous permettent pas de réaliser aujourd'hui un square à cet endroit-là. Du fait de cet emplacement réservé les constructions étaient ramassées dans un coin du terrain et on avait un seul bloc. Aujourd'hui les choses sont plus ouvertes avec un espace vert plus important en cœur d'îlot.

Monsieur le Maire

C'est bien que l'on puisse échanger et que Monsieur EUZIERE puisse venir voir les projets, les plans et me donner son avis. Je pensais que vous alliez dire que ces logements étaient une avancée significative et que vous alliez l'accompagner plutôt que de dire que vous n'étiez pas d'accord avec cette approche. Vous souhaiteriez plus de logements sociaux sur la commune.

Monsieur Paul EUZIERE

Ne me faites pas dire une chose et son contraire.

Monsieur le Maire

Je peux vous dire que dès qu'il y a un reportage sur le manque de logements sociaux sur la commune, FR3 m'interroge ainsi que vous.

Monsieur Paul EUZIERE

La dernière fois qu'ils m'ont interviewé, c'était sur les effondrements de Grasse et non sur le logement social. On ne m'a jamais interrogé sur le logement social. Une fois sur le constat de carence, en deux ans...

Monsieur le Maire

Nous avons dit ce que nous pensions et vous vous avez dit qu'il faut plus de logements sociaux à Grasse.

Monsieur Paul EUZIERE

Non. Je dis qu'il faut loger les Grassois.

Monsieur Jean-Marc DEGIOANNI

C'est le monde à l'envers, la gauche contre les logements sociaux et nous même dont les réticences face aux logements sociaux sont bien connues car nous disons que les logements sociaux construits en France ne sont pas fait pour la diversité sociale mais pour le jeu des immigrés. Ils sont 850 000, puis encore 850 000 à la fin mai et autant en juin à attendre aux frontières Grecque et Macédonienne. Ces gens-là, il faudra les loger Monsieur EUZIERE.

Monsieur Paul EUZIERE

Ce sont des réfugiés de guerre.

Monsieur Jean-Marc DEGIOANNI

Non ce sont des immigrés. Pourquoi chez nous et non pas au Qatar et en Arabie Saoudite ?

Monsieur Paul EUZIERE

Allez leur demander.

Monsieur Jean-Marc DEGIOANNI

Vous savez très bien que c'est une déstabilisation de l'Europe. Ces logements en France ne sont destinés qu'aux immigrés et donc ce n'est pas la mixité sociale mais la « ghettoïsation » avec les risques que cela fait courir à la population Française comme on l'a vu en Belgique. Nous serons plutôt pour cette délibération dans la mesure où les explications que vous avez données, Monsieur le Maire avec Monsieur MOREL, sont claires. D'abord il n'y a pas 100 % de logements sociaux.

Monsieur Paul EUZIERE

Rejoignez la majorité, soyez cohérent.

Monsieur Jean-Marc DEGIOANNI

Vous êtes une caricature de ce que les Français rejettent : c'est-à-dire le fait d'avoir une idéologie tellement sectaire que même si le projet est bon vous voterez contre. C'est lamentable, vous êtes dans le passé.

Monsieur Paul EUZIERE

Vous n'avez pas lu une ligne du rapport d'enquête, sinon vous auriez un autre ton et vous seriez un peu plus réservé par rapport à ce que disent nos concitoyens.

Monsieur Jean-Marc DEGIOANNI

Vous faites partie de ces politicards qui depuis 40 ans mènent la France et les collectivités locales dans le mur parce que vous raisonnez avec le bout de votre nez.

Monsieur Paul EUZIERE

Heureusement que vous êtes là pour relever le niveau !

Monsieur Jean-Marc DEGIOANNI

Vous étiez habitué à avoir comme seule opposition un parti socialiste. C'est tout à fait nouveau que nous soyons présents dans ce Conseil et cela vous gêne, je m'en rends bien compte et je comprends.

Monsieur Paul EUZIERE

Vous nous rendez un service extraordinaire.

Monsieur Jean-Marc DEGIOANNI

Effectivement cela vous permet de faire votre feuille de chou illisible et indigeste. Quel que soit le niveau de compétence des hommes politiques et de responsabilité qu'ils occupent, ils doivent prévoir l'avenir.

Monsieur Paul EUZIERE

Parlons du dossier, vous ne le connaissez pas. Vous ne l'avez pas lu.

Monsieur Jean-Marc DEGIOANNI

Je considère qu'à partir du moment où on ne fait pas 100 % de logement social, c'est pour cela que vous ne voterez pas car vous auriez souhaité 100 % de logement social, 100 % d'immigrés en plus de ces appartements. Dites-le...

Monsieur Paul EUZIERE

Je veux 10 mosquées à Grasse et que toute l'Arabie Saoudite vienne ici. Je suis un militant depuis toujours.

Monsieur Jean-Marc DEGIOANNI

Prenez-le à la légère.

Monsieur Paul EUZIERE

Tout le monde connaît mon engagement.

Monsieur Jean-Marc DEGIOANNI

Nous voterons cette délibération ayant entendu vos explications et ayant compris que ce projet s'accompagne non pas seulement de la construction de logements sociaux mais d'un réaménagement de ce quartier des 4 chemins, de Saint-Jacques et de Clavary. Je crois Monsieur EUZIERE, vous qui claronnez aimer cette ville de Grasse, l'aimez-vous avec ces entrées de ville épouvantables ? Qui a construit tous ces infâmes locaux commerciaux ? Mais vos amis politiques.

Monsieur Paul EUZIERE

Monsieur LELEUX a toujours été mon ami politique.

Monsieur Jean-Marc DEGIOANNI

Qui a permis la venue de ces immigrés dans la ville ? Votre ami VASSALLO et nous en payons encore aujourd'hui les conséquences.

Monsieur Paul EUZIERE

Bien sûr.

Monsieur le Maire

Monsieur VOARINO vous avez la parole.

Monsieur Stéphane CASSARINI

J'avais demandé la parole avant.

Monsieur Damien VOARINO

J'avais demandé la parole avant.

Monsieur Stéphane CASSARINI

Non. Il semblerait que la police de l'assemblée soit sélective.

Monsieur le Maire

Vous avez la parole Monsieur CASSARINI.

Monsieur Stéphane CASSARINI

Nous allons voter contre cette délibération parce que construire plus de 600 logements va augmenter la démographie de la ville de Grasse de 2 000 habitants et face à cette augmentation massive de population vous n'avez rien prévu. Vous n'êtes pas en mesure d'entretenir aujourd'hui les routes existantes, seulement 5 000 € par école. Or, si demain nous avons 2 000 personnes supplémentaires, cela nécessite la création de crèches, d'écoles, de routes. C'est une politique qui va dans le mur et qui ne fait que gérer l'urgence. Monsieur le Préfet

vous oblige donc vous êtes son obligé mais il est bien évident que pour la ville de Grasse il n'y a pas de gestion à long terme et on ne prévoit pas du tout les besoins de ces nouveaux habitants.

Monsieur le Maire

Une fois de plus vous n'avez pas saisi ce qui vous est présenté et au contraire c'est de la gestion à long terme. Lorsque vous passez dans ce rond-point des 4 chemins et lorsque vous regardez ce bâtiment métallique qui est à l'entrée de ville et qui n'a aucun recul de vision et où 40 000 véhicules passent par jour, je pense comme Monsieur CASSARINI ou Monsieur de FONTMICHEL qui est parti et qui l'évoquait à juste titre, il ne faut rien faire. Alors laissons 35 ROM dans la maison de la DDTM comme cela était lorsque je suis arrivé. Plutôt que de garder ce bâtiment Midas, je pense qu'il faut travailler sur une organisation de cette entrée de ville tant en terme d'accessibilité qu'en terme de parking. Nous devons travailler sur une vision pour avoir une entrée de ville qui soit digne de ce nom. C'est ce qui est présenté pour ce projet sur le terrain de l'Etat aujourd'hui dans la délibération N°78 sur la modification N°11. Nous sommes dans une approche de développement maîtrisé. Si j'écoutais l'Etat je ferais 10 000 logements. Monsieur EUZIERE souhaite plus de logements sociaux pour actifs, pour nos concitoyens, c'est ce que vous évoquez publiquement. Nous nous avons voulu contraindre cela. Sur le terrain de l'Etat, l'Etat souhaitait faire 100 logements nous en ferons 60. Et en bas nous aurons 600 m2 de constructibilité de commerces qui seront discutés entre le promoteur et le promoteur d'à côté pour pouvoir à terme enlever BEST DRIVE et ne plus avoir ce bâtiment métallique qui fait pas honneur à l'entrée de la ville. C'est un véritable travail de contrainte. Personne ne m'a imposé cela et si nous ne modifions pas le PLU et bien sur ce terrain-là ce n'est pas possible.

Monsieur Christophe MOREL

Monsieur CASSARINI vous apprendrez que le PLU ouvre des droits à bâtir. C'est une modification qui ne se fait en un seul coup comme vous le dites. Les droits seront ou ne seront pas utilisés par les propriétés et cela va prendre plusieurs années, entre les dépôts des permis de construire et les constructions. Par ailleurs les constructeurs sont redevables d'une taxe d'aménagement ce qui permet de réaliser des aménagements publics. Les pénalités SRU ne vous posent aucun problème, 750 000 € qui viennent ponctionner les impôts des Grassois par l'Etat chaque année, cela vous n'en parlez pas. Cette modification a aussi cet objectif, je vous le rappelle.

Monsieur Stéphane CASSARINI

Nous sommes vraiment dans le débat. Vous construisez d'un coup 650 logements.

Monsieur Christophe MOREL

Je vous parle de choses très concrètes. Nous avons des pénalités SRU et le contrat de mixité sociale et ces constructions vont nous permettre d'éviter cela et nous donner des marges de manœuvre financière.

Monsieur Stéphane CASSARINI

Lorsque vous lancez 650 logements pour souscrire à cette obligation, vous faites venir à Grasse une population supplémentaire.

Monsieur Christophe MOREL

Oui certains Grassois vont pouvoir en profiter et nous répondons à une demande des grassois de construire des logements sociaux.

Monsieur Stéphane CASSARINI

Si ce sont des grassois ce sont des gens qui ont déjà un logement donc ces grassois vont les quitter pour aller dans des logements neufs. Vous ne pouvez pas me dire que vous n'aurez pas d'augmentation de la population.

Monsieur Christophe MOREL

Vous êtes partisan de la décroissance ?

Monsieur Stéphane CASSARINI

Si vous construisez 650 logements vous allez avoir une augmentation de la population. Si vous avez une augmentation de la population vous avez des besoins supplémentaires. Ces besoins vont générer des coûts comme par exemple la construction des écoles. Lorsque l'on chiffre tout cela je ne suis pas certain que d'un point de vue financier l'on soit gagnant. Pour ces 2 000 personnes il faut construire des écoles ensuite il faut les entretenir et je sais bien que vous laissez aller et que vous n'entretenez rien. Je pense que les 750 000 € sont largement épongés face aux frais qui vont être générés par ces constructions.

Monsieur le Maire

C'est une drôle de vision Monsieur CASSARINI que de dire qu'il faut payer ces 750 000 € pour éponger les choses pour ne pas se développer.

Monsieur Stéphane CASSARINI

Cela ne peut pas être la motivation.

Monsieur le Maire

La motivation c'est de requalifier cette entrée de ville, c'est de permettre à des gens d'acheter un logement, c'est de permettre à des jeunes actifs de se loger. C'est aussi dans ce projet d'offrir à nos séniors un certain nombre de logements à des prix abordables.

Monsieur Stéphane CASSARINI

Cela est très bien.

Monsieur le Maire

La modification N°11 du PLU permet à nos séniors d'avoir des logements dont les loyers sont entre 450 et 650 € plutôt que de payer des maisons de retraite médicalisées.

Monsieur Stéphane CASSARINI

C'est le seul volet du projet que je trouve intéressant.

Monsieur le Maire

C'est éligible au taux de logements sociaux et cela sera défalcable de nos contingences. Tous ces choses me poussent à dire que l'on ne fait pas ça juste pour pouvoir construire à tout va.

Madame Nicole NUTINI

Monsieur CASSARINI je pense que beaucoup d'infirmières de l'hôpital de Grasse seront ravies de trouver des appartements de proximité puisque leur salaire de départ correspond à l'accession d'un logement social. Pour répondre à Paul EUZIERE au niveau du pluvial des 4 chemins, oui nous avons un endroit très sensible et un pluvial qui nous pose de sérieux problèmes. Je vous rappelle que nous avons intégré pour la première fois l'eau pluviale dans le nouveau schéma directeur de l'eau et de l'assainissement. En ce qui concerne votre question sur

l'assainissement je la comprends très bien. Nous avons ce vallon des chèvrefeuilles qui nous pose des soucis en ce moment. Nous nous y sommes penchés à deux titres.

Le constructeur ferait des mini stations d'épuration et le Maire nous a demandé de travailler sur ce gros projet des Chèvrefeuilles qui dépendrait en partie du budget général car on ne peut pas l'envisager uniquement avec le budget annexe d'assainissement. Nous avons deux solutions : la réhabilitation du réseau des chèvrefeuilles et la solution des mini stations d'épuration.

Monsieur Damien VOARINO

Il y a dans cette assemblée des débats que je trouve passionnants et que je serais ravi d'avoir en dehors de cette assemblée mais qui souvent ne concernent pas cette assemblée. Savoir si le logement social c'est bien ou pas bien pour une ville, malheureusement ou heureusement cela dépend de l'assemblée Nationale et pas de nous. La Loi nous oblige à faire 25 % de logements sociaux. Nous n'avons pas à en débattre que l'on soit pour ou contre. Je serais très heureux de présenter mes arguments et d'échanger. Nous devons atteindre les 25 % de logements sociaux mais on ne doit construire que 2 500 logements sociaux. On doit atteindre les 25 % sur l'ensemble des logements de la ville. Chaque logement supplémentaire implique de construire de nouveaux logements sociaux. C'est une équation à deux inconnues. Si vous appliquez le pourcentage de logement social qui est appliqué à la construction des 4 chemins, à mes yeux le projet le plus mal fichu, pour atteindre les 25 % de logement social il faudra construire 33 000 logements à Grasse. C'est ça le problème. Avec ce pourcentage là nous n'atteindrons jamais les 25 %.

Monsieur le Maire

Vous avez raison je ne souhaite pas atteindre les 25 % et pour ne pas payer une pénalité j'ai deux leviers :

- Le premier est de passer de 14.85 % à 15 %.
- Le second est de signer un contrat de mixité sociale avec l'Etat en négociant non pas 25 % mais 15 %.

C'est ce que je vais faire. J'ai débattu avec le Préfet, avec le DDTM pour leur dire que nous n'atteindrons jamais 25 % de logement social. Je souhaite un développement équilibré et ce que je souhaite c'est une ville qui soit agréable pour nos concitoyens. Dans cette proposition je trouve que 371 logements sur 600 logements, ce qui représente 49 %, c'est bien. Je veillerai à la qualité de ces logements, que des jeunes actifs puissent y accéder et que cela réponde aux besoins de nos territoires. C'est une belle avancée et je trouve qu'aux 4 chemins l'entrée de ville sera améliorée.

Monsieur Damien VOARINO

Nous sommes sur un débat plus clair et vous affirmez que nous n'atteindrons pas les 25 %. Faisons attention à la négociation car à force de ne pas respecter les % de logements sociaux nous sommes beaucoup trop en retard. Je pense qu'il ne faut pas anticiper sur ce que l'on pense et le déduire des futurs votes hypothétiques de l'Assemblée Nationale.

Monsieur le Maire

Merci et je serai toujours content de débattre avec vous.

Madame Frédérique CATTART

Je pense qu'il faut travailler sur la qualité de vie des habitants actuels et sur les futurs habitants de ce quartier. J'ai lu le registre et jamais les habitants n'ont été contre le logement social. Nous sommes sur un faux débat. Les habitants veulent une qualité de vie totalement différente que l'on n'aborde pas. C'est un problème de densité de logements, les problèmes de nuisance sonore, les problèmes de stationnement. Il y a 2.5 places de stationnement pour des logements normaux et 1 place de stationnement pour les logements sociaux. Sur les commerces on prévoit des places. Est-ce que ce sont des places de stationnement ou des places minutes ?

Monsieur le Maire

Ce sont des places de stationnement dédiées aux commerces en plus du logement.

Madame Frédérique CATTART

Je voudrais bien qu'on écoute et entende les dire déposés. Il y a eu 120 dire, des associations se sont déplacées. Cette enquête a été réalisée en 15 jours alors qu'elle a duré de décembre à fin février. En contrepartie on a un rapport d'enquête en même pas 15 jours. Est-ce que vous pensez que tous les dire ont été lus ? Les avez-vous lus pour pouvoir aborder toutes ces questions-là ? J'en doute fort. Quel est le taux actuel de la taxe d'aménagement ?

Monsieur le Maire

Tout ce que vous dites est bien présent dans notre esprit. Je pense que c'est un bon travail que nos élus se penchent sur les questions de nos concitoyens. Vous pensez bien que le Maire et l'élu en charge de ce dossier se sont penchés sur ces questions. Toutes les questions de la qualité de vie et de l'environnement sont au cœur de ces priorités-là. Nous souhaitons une qualité de vie différente, du bâti différent. Aujourd'hui les priorités sont l'accès, la qualité de vie, la construction, le stationnement. Nos concitoyens doivent être entendus. Aujourd'hui j'ai décidé de revenir sur la partie du chemin des Mas. Oui je fais une marche arrière et le projet initial n'est pas le bon car nos concitoyens du chemin des Mas ont eu raison de s'exprimer. Ils veulent voir une hauteur de faitage différente, des bâtiments différents et soit je les entends, ce que je fais aujourd'hui en revenant en arrière, soit je ne les écoute pas et je ne reviens pas en arrière. Je le dis en écoute et en considération de nos concitoyens qui se sont massivement déplacés. Pour ce qui est de la question du stationnement, elle est essentielle. Si vous voulez qu'un commerce fonctionne vous avez besoin de lui dédier des éléments de stationnement. Nous avons imposé des réserves de stationnement aux promoteurs pour les commerces.

Monsieur Christophe MOREL

Sur le stationnement je vous rappelle que la Loi en matière de logement social prévoit 1 place de stationnement par logement. Dans le cadre de l'instruction des permis, nous négocions avec les promoteurs pour prévoir davantage de stationnement pour arriver à des moyennes plus satisfaisantes avec le logement libre dont le taux est de 2.5.

Pour le chemin des Mas, la précision c'est que nous restons dans le cadre du PLU actuel avec un maximum de R+2 en hauteur. Pour répondre à votre question sur la taxe d'aménagement, le taux est de 5% sur la commune mais suivant les projets ce taux peut être majoré.

Madame Frédérique CATTART

Merci.

Monsieur Stéphane CASSARINI

Cette Loi, je l'espère, sera changée dès la prochaine majorité. Nous nous trouvons dans une situation aberrante qui a très bien été décrite par Monsieur VOARINO. Sur les 200 logements qui seraient construits comme il y a la volonté de faire de la mixité sociale, le problème c'est qu'en faisant cela les 100 logements vont être soumis à ces 25 % de logements sociaux. En créant ces 200 logements on crée 25 % de logements sociaux en plus.

Monsieur le Maire

Il faudrait faire 100 % selon vous.

Monsieur Stéphane CASSARINI

Non je montre l'absurdité de la Loi. Lorsque l'on a créé ces logements en faisant 100 et 100 l'Etat ne va considérer que 75 et pas 100. Nous sommes dans une situation aberrante et la solution c'est d'attendre que la majorité change.

Monsieur Christophe MOREL

Vous proposez de ne rien faire. Merci pour votre contribution.

Monsieur Stéphane CASSARINI

Je préférerais qu'on attende que la Loi revienne à des proportions plus justes en espérant que la droite aura le courage qu'elle n'a pas eu lorsqu'elle était au pouvoir.

Monsieur le Maire

S'il ne faut rien faire sur les emprunts toxiques, sur les logements.

Monsieur Stéphane CASSARINI

Sur les emprunts toxiques c'est l'avenir qui vous dira s'il fallait attendre ou pas. En revanche sur les logements sociaux il y a urgence d'attendre. Il ne faut pas se précipiter.

Monsieur Jean-Marc DEGIOANNI

Je ne pense pas qu'il faille attendre car on ne peut pas dire quelle majorité sortira. Il ne faut pas parier sur l'avenir surtout pour ne rien faire.

Monsieur Stéphane CASSARINI

Je parie sur votre avenir, il est dans la majorité.

Monsieur le Maire

Je pense que vous n'êtes pas bien conscient de la situation. Nous avons eu les pénalités appliquées par l'Etat multipliées par 3. Nous sommes dans une situation où nous avons perdu notre droit de préemption renforcé. Si nous appliquons la méthode « CASSARINI » c'est l'Etat qui prend la main et c'est l'Etat qui choisit les lieux et les programmes sociaux qui naîtront sur la commune. Attendre c'est bien mais agir c'est mieux.

Monsieur Stéphane CASSARINI

Il aurait fallu agir avant.

Monsieur le Maire

Vous n'êtes pas conscient dans la situation où nous nous trouvons. Il faut avoir une politique volontariste d'engagement, de travail, de connaissance des contraintes et de proposition de solution pour essayer de les régler avec un développement le plus harmonieux possible. Dire qu'il faut espérer la prochaine majorité présidentielle pour espérer que la droite ait le courage de faire ce qu'ils n'ont pas fait, c'est comme pour les emprunts ...

Monsieur Stéphane CASSARINI

Vous avez fait le même pari sur l'avenir car vous ne connaissez pas l'évolution des taux. Ce n'est pas un reproche.

Monsieur Damien VOARINO

Lorsque je dis que je suis opposé aux projets qui sont en cours c'est que je les estime trop importants et ils vont saturer des quartiers. Il y a une ville qui n'a pas la même situation que la nôtre mais qui est dans une difficulté semblable par rapport aux logements sociaux c'est Mouans-Sartoux. On discute avec eux à la Communauté d'Agglomération et ils ont fait le choix de faire 100 % de logement social. Au-delà de ces débats, ils ont fait des petits programmes à 100 % de logement social. Je n'ai pas dit que Mouans-Sartoux c'était parfait mais je pense que nous devrions tendre vers des petits programmes 100 % social qui se mélangeraient au tissu existant.

Monsieur le Maire

Je suis d'accord sur le fait qu'il faut faire des petits programmes mais pas à 100 % social. Lorsque vous faites un programme 100 % social vous responsabilisez moins les gens dans l'entretien des parties communes et du respect des choses que lorsqu'il y a des gens qui payent leur remboursement de crédit. Cette mixité est meilleure pour le respect des parties communes, des sonnettes... Il est préférable d'avoir un retraité, un jeune actif, un investisseur immobilier, un logement social, un primo accédant qui cohabitent dans le même environnement plutôt que de concentrer 100 % de logements sociaux avec des personnes qui sont moins responsabilisées.

Monsieur Christophe MOREL

Dans l'absolu c'est bien de faire des petits projets. Concrètement ici sur le projet de l'Etat aux 4 chemins, l'Etat qui était susceptible d'imposer une centaine de logements, nous avons ramené le nombre à 60, c'est un bon résultat. L'espace n'est pas extensible à l'infini. Sur l'avenue de la Libération même chose, 20 logements ce n'était pas acceptable. Je suis surpris que vous preniez comme exemple Mouans-Sartoux alors que cette commune a seulement 6 % de logements sociaux.

Monsieur Damien VOARINO

On n'est pas passé de 100 à 60 mais de 100 à 297 dont 60 logements sociaux. On n'a pas réduit les constructions on les a augmentées.

Monsieur Christophe MOREL

Non je parle du terrain de l'Etat.

Monsieur Damien VOARINO

L'Etat nous demande de construire 100 logements sur le terrain de l'Etat. Il ne nous demande pas de construire 297 logements au total. L'Etat a accepté 60 logements sociaux mais il ne nous demande pas de construire 297 logements sur le quartier. Si on construit 60 logements sociaux uniquement sur ce terrain-là on fait grimper le pourcentage.

Monsieur le Maire

Sur le terrain de l'Etat nous sommes passés de 100 à 60 logements et on a fait descendre la production de logements sociaux de 40. C'est une démarche volontaire que j'assume.

Madame Dominique BOURRET

Nous avons mis en place un travail pour travailler sur ces sujets d'écoles et de places qui seraient suffisantes et en adéquation avec les programmes à venir. Nous travaillons avec une modification de la sectorisation qui est nécessaire en coordination avec l'Inspection de l'Education Nationale, le service de la vie scolaire et le service de l'urbanisme. Nous avons suffisamment de places aujourd'hui dans nos écoles pour placer nos enfants. Bien sûr vous pouvez me dire qu'à Saint-Antoine, Saint-Mathieu c'est saturé même si d'autres écoles sont loin de l'être. Lorsque nous aurons terminé ce travail nous pourrons vous proposer cette nouvelle sectorisation. Il faudra l'assumer. Ce travail est minutieux et nous pourrons vous le remettre au premier semestre 2017. Avant de parler de nouvelles constructions d'écoles il faut travailler sur une nouvelle répartition des enfants sur notre territoire.

Monsieur Christophe MOREL

Si nous ne modifions pas le PLU ces projets ne sont pas réalisables. Monsieur EUZIERE vous votez pour ?

Monsieur Paul EUZIERE

Pour réaliser des logements sociaux il n'y a pas besoin de cette modification du PLU.

Monsieur Christophe MOREL

Nous en faisons ailleurs des logements sociaux mais pas pour ces projets.

Monsieur Paul EUZIERE

Je ne souhaite pas rajouter du béton au béton à Grasse sans équipement. Lorsque l'on a voté les programmes pluriannuels d'investissement on voit la marge de manœuvre qui est équivalente à zéro en matière d'équipement et rajouter des logements c'est rajouter des équipements que nous ne prévoyons pas. Nous allons transformer Grasse un peu plus en ville dortoir.

Monsieur le Maire

Ce n'est pas très en phase avec votre position.

Monsieur Paul EUZIERE

Je suis pour la construction de logements sociaux de petites unités et de qualité car cela existe en France. Il faut une croissance modérée à Grasse car une croissance et du bétonnage sans équipement cela mène à la catastrophe. Je n'ai pas envie que la ville de Grasse devienne l'arrière-cour de la banlieue de Cannes.

Monsieur le Maire

Moi aussi Monsieur EUZIERE comme cela nous sommes deux.

Monsieur Paul EUZIERE

Je ne mets personne en cause j'affirme mes positions. Si vous êtes d'accord avec moi tant mieux. Moi je ne change pas.

Monsieur le Maire

Je ne suis pas d'accord avec vous lorsque je vous vois à la télévision sur France 3.

Monsieur Paul EUZIERE

Arrêtez avec cela, ils m'ont interviewé 20 secondes.

Monsieur le Maire

Voilà ce que vous avez dit : « On en est là parce que c'est une politique scandaleuse de non production de logements pour les actifs, les grassois ont besoin de beaucoup plus de logements sociaux ». D'ailleurs on a eu un débat sur un plateau tous les deux où vous disiez : « il faut plus de logements sociaux ».

Monsieur Paul EUZIERE

Je n'ai jamais dit cela. C'est vous qui m'avez accusé de vouloir construire des logements sociaux.

Monsieur le Maire

Mais c'est le cas. Regardez votre projet politique.

Monsieur Paul EUZIERE

Mon projet politique on en rediscutera pièce en main. Je suis cohérent avec moi-même et même si nous ne sommes pas d'accord sur ce vote la construction de logements sociaux, et Damien VOARINO l'a montré mathématiquement, n'est qu'un prétexte à des opérations de bétonnage.

Monsieur le Maire

Ce n'est pas le cas. J'ai sauvé sur le terrain de l'Etat une opération de bétonnage en réduisant de 100 à 60 logements.

Monsieur Paul EUZIERE

J'ai une lettre, en tant que Directeur d'école, de la sous-préfète qui parlait de 60 logements.

Monsieur le Maire

Moi je vous dis avec qui je parle car je ne vous parle pas d'un sous-préfet qui n'est plus là. Aujourd'hui nous sommes dans une ère différente avec un sous-préfet.

Nous procédons on vote.

Monsieur EUZIERE (2 voix), Madame ADDAD, Madame CATTART, Madame CONESA, Monsieur VOARINO, Madame LAZREUG (2 voix), Monsieur CASSARINI votent contre.

Je vais vous donner le résultat des votes pour la délibération précédente.

Nombre de suffrages exprimés 45 personnes sur 45.

On obtenu :

Liste de la majorité : 31 voix.

Liste de Grasse à Tous : 6 voix.

Liste Rassemblement Bleu Marine 5 voix.

Liste l'Alternative 3 voix.

Soit au suffrage à la proportionnelle au plus fort reste :

5 sièges pour la liste de la Majorité, 1 siège pour la liste Grasse à Tous et un siège pour la liste Rassemblement Bleu Marine.

Les personnes qui siégeront au PSMV sont :

Titulaires

- Monsieur Philippe WESTRELIN
- Monsieur Christophe MOREL
- Madame Dominique BOURRET
- Madame Nicole NUTINI
- Madame Valérie DAVID
- Monsieur Damien VOARINO
- Monsieur Jean-Marc DEGIOANNI

Suppléants

- Madame Anne-Marie DUVAL
- Madame Catherine BUTTY
- Monsieur Jean-François LAPORTE
- Madame Stéphanie MANDREA
- Monsieur Franck BARBEY
- Madame Frédérique CATTART
- Madame Corinne SANJUAN

Monsieur Stéphane CASSARINI

5 voix pour Monsieur DEGIOANNI. Monsieur DEGIOANNI ce n'est pas la peine d'aller dans la majorité, la majorité vous rejoint.

Monsieur Jean-Marc DEGIOANNI

Des leçons de morale venant de vous j'aurai déjà du mal mais de moralité Monsieur après ce que vous avez fait aux grassois en vous présentant au premier tour puis au second tour allié à l'extrême gauche franchement gardez les pour vous.

Monsieur Stéphane CASSARINI

D'accord si vous voulez.

Monsieur le Maire

Je vous donne les résultats, vous les prenez mal c'est votre problème.

Monsieur Stéphane CASSARINI

Je les connais depuis ce matin car nous en avons parlé ce matin. Je savais très bien quel serait le tour de passe-passe. Vous vouliez nous écarter et bien c'est fait.

Monsieur le Maire

Ne le prenez pas pour vous. Je vous ai dit ce matin que je garderai 5 voix sur 5 voix.

Monsieur Stéphane CASSARINI

Il n'y a pas de surprise, vous avez préféré choisir Monsieur DEGIOANNI.

Monsieur le Maire

Ce n'est pas moi, c'est le Conseil.

Monsieur Stéphane CASSARINI

Il y a deux personnes dans votre majorité.

Monsieur Jean-Paul CAMERANO

Ne soyez pas mauvais perdant Monsieur CASSARINI. Vous êtes un loser.

Monsieur Stéphane CASSARINI

Votre Conseil Municipal n'a pas à m'insulter.

Monsieur le Maire

Cette élection étant faite je vous demande de prendre acte de ce vote.

MODIFICATION N° 11 DU P L U

Intervention de **Paul EUZIERE**,
Président du groupe « Grasse à Tous-Ensemble et Autrement »

La présente délibération porte sur une modification importante de l'urbanisme qui concerne pas moins de quatre quartiers. Elle a pour objectif de permettre la construction de centaines de logements.

La note de présentation officielle de l'Enquête Publique "*Commune de Grasse Plan Local d'Urbanisme- Modification n°11*" mentionne en page de garde : "*Adaptations portant sur différents secteurs de la commune, afin notamment de permettre la réalisation de logements sociaux*".

Cette délibération reprend dans sa présentation le même argument fallacieux : "*La ville de Grasse est en effet soumise aux obligations des lois SRU et Duflot et s'est engagée auprès de l'Etat dans un contrat de mixité sociale afin notamment de répondre à ses obligations et aux besoins de ses habitants en matière d'offre locative sociale*".

Cette présentation d'ailleurs curieusement reprise dans les Conclusions et avis du Commissaire Enquêteur (page 8) ne correspond pas à la réalité des opérations envisagées dans le cadre des quatre secteurs impactés par cette révision (les Quatre Chemins, Clavary-Hôpital, St Jacques-avenue de la Libération et "Porte Neuve") telles que détaillées dans les 73 pages soumis à l'Enquête Publique.

En effet, ces dans ces quatre quartiers, la présente modification comptabilise 761 logements

- Clavary-Hôpital : 254,
- Les Quatre Chemins (secteur Nord) : 180 logements, secteur Sud) : 115 logements,
- St Jacques – avenue de la Libération : 72 logements,
- "Porte-Neuve" : 140 logements.

Au total : 761 logements à construire : 374 logements sociaux dont 119 hébergements pour personnes âgées. Sur la totalité des logements sociaux : 124 PLAI et 289 PLUS.

Sans entrer dans le détail des catégories de logements sociaux (qui mérite aussi d'être étudié et réfléchi au regard du millier de demandes de familles grassoises en instance dans les services de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse et des ressources des demandeurs), **les logements sociaux sont donc mathématiquement minoritaires sur l'ensemble des projets.**

Ils apparaissent donc comme un prétexte à des opérations immobilières sans lien avec l'objet de cette modification.

C'est particulièrement évident sur **le quartier des Quatre Chemins** que cette Modification n°11 bouleverserait complètement avec la construction d'un total de 295 logements dont seulement 96 sociaux sans que ne soient étudiés et réellement pris en compte les besoins de recalibrage des réseaux d'eau et d'assainissement (aujourd'hui insuffisants), les risques d'inondations (qui se produisent régulièrement chez certains riverains), ni l'élargissement et la refonte d'une voirie déjà insuffisante et saturée : plus de 46 000 véhicules/jour et non 45 000).

Aucun de ces projets ne prend en compte la nécessité d'équipements collectifs de proximité ni n'envisage de nouveaux équipements (voirie, stationnement, jardins et espaces public, écoles, centre culturel et équipements sportifs) alors que ces quartiers en manquent déjà fortement aujourd'hui.

Cette modification n°11 du PLU va donc ajouter un manque d'équipement à un manque déjà criant.

Nous voulons rappeler que **le Document d'Orientation du Budget 2016, avec les engagements pluriannuels envisagés jusqu'à la fin de la mandature municipale (2020)**, présenté au conseil municipal du 23 février 2016 tout comme le Budget que nous venons de voter ne prévoient nulle part, et en particulier dans les secteurs concernés, d'équipements nouveaux.

En conséquence, **ces projets, loin de répondre aux besoins en logement social de la ville de Grasse, aggraveront, par une urbanisation incohérente les**

conditions de vie et de déplacement des habitants de ces quartiers et les difficultés des Grassois.

Vous me permettrez d'ajouter que la lecture du rapport d'enquête publique montre de façon éclatante que nos concitoyens sont très majoritairement opposés à ces opérations.

Nous nous étonnons que l'information publique sur ces modifications majeures se soit limitée à des avis passés dans le quotidien local, un hebdomadaire à très petite diffusion et au bulletin municipal, d'ailleurs de façon assez confuse en matière de dates pour ce qui concerne cette dernière publication.

L'effort d'information de la municipalité s'est d'ailleurs limité à la tenue d'une seule réunion publique, le mercredi 24 février, sans aucune publicité, à trois jours de la clôture de l'Enquête Publique qui a rassemblé *"une douzaine de participants"* personnes, élus, techniciens municipaux et habitants réunis (p.40 du Rapport d'Enquête).

Nous relevons d'ailleurs dans le Rapport d'Enquête, au paragraphe *"Climat de l'Enquête"* (p.17), que *"Des remarques ont été faites sur le manque de concertation avant cette modification"*.

Je crois qu'il y a lieu de prendre en compte ces remarques de fond de nos concitoyens.

Ce n'est pas tout.

On relève de nombreux points négatifs quant à cette modification n°11 dans le Rapport et les Conclusions et Avis de la Commissaire Enquêteur.

Or, tout cela aboutit à "un avis favorable" assorti certes de "recommandations" et de "réserves", mais en tout cas délivré en un temps record puisque l'Enquête a été clôturée le 27 février et que le rapport a été remis moins de 15 jours plus tard.

Ce qui constitue sans doute un record de rapidité pour une enquête publique qui a recueilli 30 observations et 121 courriers qui n'ont pas pu être rassemblés tous sur un seul registre...

Au-delà du fond, on constate donc une information insuffisante des Grassois et, en même temps, une extrême rapidité dans l'établissement des Rapport et Conclusions, comme s'il y avait lieu de faire vite, très vite, en un mot de faire passer en force des projets qui sont essentiellement de promotion immobilière.

Pour toutes ces raisons, **le groupe "Grasse à Tous-Ensemble et Autrement" se prononce contre cette modification n°11 du PLU.**

**2016 - 79 PARTICIPATION POUR EXTENSION DE RESEAUX
CHEMIN DES CAMPANETTES
CONVENTION AVEC ERDF**

Monsieur Christophe MOREL

Vu la loi 2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbain,
Vu le décret du 28 août 2007 relatif à la consistance des ouvrages de branchement et d'extensions des raccordements aux réseaux publics d'électricité,

Considérant que depuis ces textes, les communes doivent participer au financement des extensions et renforcements des réseaux électriques à hauteur de 60 % du montant des travaux. Le présent dossier concerne la construction de quatre maisons individuelles situées sur la même unité foncière en zone urbaine mais dont le terrain d'implantation n'est pas desservi à ce jour par le réseau ERDF. L'extension de réseaux est de 57 mètres linéaires pour une participation de la Ville de 9 601, 49 €TTC. Les arrêtés de permis de construire prévoiront le paiement de cette contribution à la Ville conformément à l'article L. 332-15 du code de l'urbanisme.

La commission optimisation et performance des moyens et ressources ayant été saisie de ce dossier dans sa séance du 14 mars 2016, je vous demande de bien vouloir approuver la participation de la Ville auprès d'ERDF à hauteur de 9 601,49 euros T.T.C, autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de participation financière avec ERDF et dire que les crédits sont inscrits au budget 2016.

Monsieur le Maire

Avez-vous des observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2016 - 80 DELEGATION DU DROIT DE PRIORITE A LA SOCIETE 3F IMMOBILIERE MEDITERRANEE

Monsieur Christophe MOREL

Considérant qu'en application de l'article L.240-1 du Code de l'Urbanisme instaurant un droit de priorité au profit des Collectivités, la Direction Départementale des Finances Publiques a fait part à la Ville de Grasse, par courrier en date du 2 avril 2015 reçu le 15 avril suivant, de l'intention de l'Etat de vendre un terrain situé Avenue Sidi Brahim, lieudit « Les 4 Chemins », cadastré section CL n°120.

Considérant que dans le délai imparti, la Commune a informé par courrier du 15 Juin 2015, la Direction des Finances Publiques, de la décision de faire jouer son droit de priorité en vue de réaliser une opération portant sur la construction de logements sociaux sur ce site.

Considérant que des discussions ont été engagées avec les Services de l'Etat, les opérateurs fonciers potentiels et les Services Municipaux, afin de définir le cadre juridique et financier permettant le montage de l'opération.

Considérant qu'après étude, le bailleur social 3F IMMOBILIERE MEDITERRANEE a confirmé la faisabilité d'une opération intégrant la réalisation de 60 logements locatifs sociaux (dont 48% PLUS, 22% PLAI, 30% PLS) assortie de 600 m² de locaux commerciaux pour une surface de plancher totale de 4 160 m².

Considérant qu'à cette fin, 3F IMMOBILIERE MEDITERRANEE s'engagerait à acquérir le foncier directement auprès de l'Etat pour un montant de 900 000 €.

Considérant qu'en accord avec la Direction Départementale des Finances Publiques sur la base des orientations retenues par le Préfet des Alpes-Maritimes, il a été convenu que le droit de priorité dont bénéficie la Commune soit délégué au bailleur social en application de l'article L211-2 du Code de l'Urbanisme.

Eu égard à l'intérêt que présente cette opération pour la Commune,

La commission équipement et aménagement ayant été saisie de ce dossier dans sa séance du 14 mars 2016,

Je vous demande de bien vouloir autoriser de la délégation du droit de priorité à la Société 3F IMMOBILIER MEDITERRANEE pour l'acquisition de la parcelle cadastrée section CL n° 120 appartenant à l'Etat moyennant le prix de 900 000 €, et ce, en vue de la réalisation d'un programme immobilier comportant 60 logements sociaux et commerces, autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur MOREL, Adjoint délégué, à signer pour le compte de la Commune tous documents à intervenir en règlement de cette affaire.

Madame Mekia Noura ADDAD

Je souhaite avoir une précision sur les modalités. Comment cela s'est passé lorsque vous avez eu tous ces opérateurs fonciers potentiels qui se sont manifestés. Quels critères ont été retenus pour décider de déléguer ce droit à 3 F IMMOBILIERE MEDITERRANEE ?

Monsieur Christophe MOREL

C'est un bailleur social qui était en discussion avec l'Etat qui s'est montré intéressé par cette acquisition.

Madame Mekia Noura ADDAD

Personne d'autre n'a été intéressé.

Monsieur Christophe MOREL

Non.

Madame Mekia Noura ADDAD

Et pour les 900 000 €, est ce que ce montant est intéressant ?

Monsieur Christophe MOREL

Il y a eu une décote sur ce prix de 900 000 €. C'est le résultat d'un calcul entre la valeur du terrain nu estimé par France Domaine et une décote en fonction de la programmation qui est proposée par 3F IMMOBILIERE MEDITERRANEE.

Madame Mekia Noura ADDAD

Merci.

Monsieur le Maire

Nous ne cédon pas là un actif de la ville mais c'est l'Etat qui cède son patrimoine.

Avez-vous des observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

Madame LAZREUG (2 voix), Monsieur CASSARINI votent contre.

La délibération est adoptée à la majorité.

**2016 - 81 INDEMNITES DE FONCTION DES ELUS
MODIFICATION DU TABLEAU DE REPARTITION**

Monsieur le Maire

Suite à une erreur lors de la précédente actualisation de la répartition des indemnités il convient de corriger le tableau en intégrant pour le 1^{er} adjoint le montant de 55.82 % de l'indice brut 1015.

Madame Frédérique CATTART

Voir intervention jointe en annexe.

Monsieur le Maire

Nous voterons bien cette délibération qui est conforme. Le budget primitif définit l'enveloppe des 418 500 € et le compte administratif constate si nous avons dépassé ou pas l'enveloppe fixée. Les majorations ne rentrent pas dans le calcul de l'enveloppe. Il n'y a pas de difficultés à procéder à ce vote.

Madame Frédérique CATTART

Cela veut dire que l'enveloppe globale qui a été votée au début de mandature n'est jamais valable et est toujours ré-augmentée.

Monsieur le Maire

A chaque budget il y a une analyse et nous délibérons sur cette question à la fois sur ce qui est fixé comme l'enveloppe et après nous constatons ce qui a été consommé.

Madame Frédérique CATTART

L'écart est grand depuis le début.

Monsieur Damien VOARINO

Voir intervention jointe en annexe.

Monsieur le Maire

Avez-vous d'autres observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

Monsieur WESTRELIN étant concerné ne prendra pas part au vote.

Monsieur EUZIERE (2 voix), Madame ADDAD, Madame CATTART, Madame CONESA, Monsieur VOARINO s'abstiennent.

La délibération est adoptée à la majorité.

<p style="text-align: center;">INDEMNITES DE FONCTION DES ELUS</p> <p style="text-align: center;">MODIFICATION DU TABLEAU DE REPARTITION</p>
--

Intervention de Frédérique CATTART,
Conseillère municipale - Groupe "Grasse à Tous- Ensemble et Autrement "

Cette intervention concerne le montant de l'enveloppe globale des indemnités de fonction des élus.

La délibération n°2014-73 a défini le calcul de l'enveloppe maximale et indique, comme les délibérations précédentes énumérées, une enveloppe de 418 500 €.

Cependant, le montant de cette enveloppe diffère suivant les budgets primitifs et les comptes administratifs, à savoir :

Au Budget Primitif 2015 Classe de fonctionnement chapitre 65 sous-articles 6531, le montant est de 466 780,00 € et au Budget Primitif 2016 (p 11) toujours la même classification la proposition de montant est de 490 000,00 €.

Au Compte Administratif 2014 Classe de fonctionnement chapitre 65 sous-articles 6531, le montant est de 377 910,63 €. Au Compte Administratif 2015 (p 29) même classification 6531, le montant est de 468 825,09 €.

De quoi s'y perdre !

Soit on se réfère à la détermination de l'enveloppe de 418 500 € votée le 14 avril 2014, soit au montant de 468 825,09 € du compte administratif qui traduit la dépense effective, ce qui n'est pas tout à fait la même somme ! Et l'écart est grand et est encore plus grand avec le budget primitif 2016.

M. le Maire, cette enveloppe a fixé un **montant maximal** en fonction de la population de la collectivité concernée avec une répartition libre dans l'enveloppe. Et si le Conseil municipal est, dans certains cas, autorisé à verser à certains des élus des indemnités supérieures à leur montant maximal, à la condition que les majorations soient compensées par l'attribution à d'autres élus d'indemnités d'un montant inférieur, **néanmoins, toute collectivité doit se conformer à une « enveloppe globale »**.

L'enveloppe globale étant en l'occurrence dépassée, cette délibération ne peut être valide et ne peut être votée en l'état.

**INDEMNITÉS DE FONCTION DES ÉLUS
MODIFICATION DU TABLEAU DE RÉPARTITION**

Intervention de **Damien VOARINO**,
Conseiller municipal, groupe « Grasse à Tous-Ensemble et Autrement

Monsieur le Maire, Chers collègues,

J'interviens sur cette délibération mais c'est pour expliquer notre position de principe en lien avec d'autres délibérations notamment la 2016-91 et la 2016-96 concernant les subventions aux associations.

Encore une fois à l'occasion de ce conseil municipal et cela devient malheureusement une habitude, nous allons demander aux grassois de faire des efforts financiers.

Cela est dû à un contexte budgétaire difficile dont les élus sont les premiers responsables, en tout cas bien plus que le simple citoyen.

La morale publique la plus élémentaire voudrait que nous appliquions les mêmes mesures d'austérité aux indemnités d'élus qu'au reste du budget, voire d'avantage.

C'est pourquoi nous renouvelons encore une fois notre proposition de diminuer de 25 % les indemnités de l'ensemble des élus. Cette mesure, au delà de l'exemple, permettrait de dégager 100 000 euros que nous pourrions réaffecter aux associations.

**2016 - 82 PROTECTION FONCTIONNELLE DES AGENTS PUBLICS
INTERVENTION PLACE DE LA ROQUE**

Madame Valérie COPIN

Je vous demande de bien vouloir octroyer la protection fonctionnelle aux agents de la Police Municipale Messieurs René MOLINES et Philippe MARIAGE qui ont été victimes d'outrages et de violences volontaires lors de la verbalisation d'une conductrice en état d'ivresse stationnée place de la Roque à Grasse.

Monsieur le Maire

Avez-vous des observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

**2016 - 83 OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC
A LA BASE SPORTIVE DE LA PAOUTE
AUX FINS D'EXPLOITATION D'UN RESTAURANT**

Monsieur Gilles RONDONI

Compte tenu de la création d'une nouvelle activité sportive à proximité et des évolutions que la ville souhaite apporter à l'autorisation d'occupation du domaine public afférente à l'exploitation d'une activité de restauration, il convient de conclure une nouvelle convention.

Les modifications apportées concernent notamment :

- La prorogation de la durée afin d'avoir une cohérence entre la convention relative au restaurant et celle relative à la création de courts de padel.
- L'entretien des espaces partagés entre la société ASPEN COUNTRY CLUB et l'association du Tennis Club de Grasse.
- Les obligations du bénéficiaire quant aux conditions d'exploitation (ouverture le dimanche, service continu lors des compétitions, etc.)

La convention est consentie exclusivement en vue de l'exploitation, à ses frais, par l'occupant, d'une activité de restauration. Ainsi le bénéficiaire aura la jouissance exclusive d'une partie des locaux et une jouissance partagée avec l'Association du Tennis Club de Grasse pour certains espaces. La convention est consentie et acceptée pour une durée de 15 années consécutives et moyennant une redevance annuelle comportant une part fixe d'un montant de 8400 euros et une part variable proportionnelle (5%) au résultat d'exploitation réalisé par l'occupant. La Commission Vivre Ensemble ayant été saisie de ce dossier dans sa séance du 15 mars 2016 je vous demande de bien vouloir accepter l'occupation temporaire du domaine public communal en vue de l'exploitation d'une activité de restauration moyennant une redevance fixe de 8400 euros par an et une part variable correspondant à 5% du résultat d'exploitation, approuver les termes de la convention d'occupation du domaine public entre La Société ASPEN COUNTRY CLUB et la commune de Grasse et autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer ladite convention.

Monsieur le Maire

Avez-vous des observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Monsieur Gilles RONDONI

Considérant que le quartier de la Paoute, offre une base sportive dans le Sud de la Ville. En effet, le Tennis, le Skate parc, le terrain de bmx –vtt, le golf Saint Donat et le stade de football correspondent à un aménagement global répondant aux attentes des jeunes grassois et de leurs familles. A ce titre, la ville souhaite valoriser le site du complexe sportif de la Paoute par l'adjonction de nouvelles activités. Dans ce cadre, il a été proposé à la commune un projet visant à édifier et exploiter deux courts de jeux de Padel sur un terrain jouxtant l'équipement sportif de tennis. L'activité envisagée est compatible avec l'affectation du domaine public. Il est proposé à l'Assemblée Délibérante d'autoriser l'occupation temporaire du domaine public communal selon les charges, clauses et conditions énumérées au projet joint à la présente délibération et notamment à celles-ci-dessous exposées. La convention est conclue sous le régime de la domanialité publique. A ce titre, l'autorisation d'occupation consentie présente un caractère temporaire, précaire et révocable.

La convention est consentie exclusivement en vue de l'édification et de l'exploitation, à ses frais, par l'occupant, de courts de jeu de Padel et de vestiaires. La convention est consentie et acceptée pour une durée de 15 années consécutives, et moyennant une redevance annuelle comportant une part fixe et une part variable proportionnelle au résultat d'exploitation réalisé par l'occupant. L'édification des différents aménagements tels que prévus à la convention (cours de jeu de Padel et vestiaires), notamment les frais de fondation et de construction ainsi que les frais de raccordement et de branchements aux divers réseaux de fluides (électricité, eau...) et les consommations afférentes sont exclusivement à la charge de l'occupant.

La Commission Vivre Ensemble ayant été saisie de ce dossier dans sa séance du 15 mars 2016 je vous demande de bien vouloir accepter l'occupation temporaire du domaine public communal en vue de l'édification et de l'exploitation de courts de jeu de Padel moyennant le paiement d'un redevance fixe d'un montant annuel de 1500 euros pendant 3 ans puis 2500 euros les années suivantes et une part variable correspondant à 5% du résultat d'exploitation, approuver les termes de la convention d'occupation du domaine public entre Monsieur Braun et la commune de Grasse et autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que les éventuels avenants à venir dans la mesure où ce ou ces derniers ne seront pas de nature à dénaturer la convention initiale, ainsi que toute pièce, de nature administrative, technique et/ou financière, nécessaire à l'exécution à la présente délibération.

Monsieur le Maire

Avez-vous des observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

**2016 - 85 CONVENTION INTERCOMMUNALE AVEC AURIBEAU SUR SIAGNE
RELATIVE AUX CHARGES DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES PUBLIQUES
ACCUEILLANT DES ENFANTS HORS COMMUNE**

Madame Dominique BOURRET

Le présent rapport a pour objet d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention intercommunale avec la commune d'Auribeau sur Siagne concernant les charges de fonctionnement des enfants scolarisés hors commune pour l'année scolaire 2015-2016 et les suivantes.

Monsieur le Maire

Avez-vous des observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

**2016 - 86 CONVENTION INTERCOMMUNALE AVEC BIOT
RELATIVE AUX CHARGES DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES PUBLIQUES
ACCUEILLANT DES ENFANTS HORS COMMUNE**

Madame Dominique BOURRET

Le présent rapport a pour objet d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention intercommunale avec la commune de Biot concernant les charges de fonctionnement des enfants scolarisés hors commune pour l'année scolaire 2015-2016 et les suivantes.

Monsieur le Maire

Avez-vous des observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

**2016 - 87 CONVENTION INTERCOMMUNALE AVEC CHATEAUNEUF
RELATIVE AUX CHARGES DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES PUBLIQUES
ACCUEILLANT DES ENFANTS HORS COMMUNE**

Madame Dominique BOURRET

Le présent rapport a pour objet d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention intercommunale avec la commune de Châteauneuf concernant les charges de fonctionnement des enfants scolarisés hors commune pour l'année scolaire 2015-2016 et les suivantes.

Monsieur le Maire

Avez-vous des observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

**2016 - 88 CONVENTION INTERCOMMUNALE AVEC FIGANIERES
RELATIVE AUX CHARGES DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES PUBLIQUES
ACCUEILLANT DES ENFANTS HORS COMMUNE**

Madame Dominique BOURRET

Le présent rapport a pour objet d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention intercommunale avec la commune de Figanières concernant les charges de fonctionnement des enfants scolarisés hors commune pour l'année scolaire 2015-2016 et les suivantes.

Monsieur Paul EUZIERE

Il ne s'agit pas d'une commune voisine mais de Figanières dans le Var. Je pense que c'est un élève de CLIS ?

Madame Dominique BOURRET

Oui c'est un enfant de CLIS.

Monsieur le Maire

Nous vous apporterons tous les éléments. Souhaitez-vous que l'on reporte cette délibération ?

Monsieur Paul EUZIERE

Non.

Monsieur le Maire

Avez-vous d'autres observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

**2016 - 89 CONVENTION INTERCOMMUNALE AVEC LE CANNET
RELATIVE AUX CHARGES DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES PUBLIQUES
ACCUEILLANT DES ENFANTS HORS COMMUNE**

Madame Dominique BOURRET

Le présent rapport a pour objet d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention intercommunale avec la commune du Cannet concernant les charges de fonctionnement des enfants scolarisés hors commune pour l'année scolaire 2015-2016 et les suivantes.

Monsieur le Maire

Avez-vous des observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

**2016 - 90 CONVENTION INTERCOMMUNALE AVEC TOURRETTES SUR LOUP
RELATIVE AUX CHARGES DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES PUBLIQUES
ACCUEILLANT DES ENFANTS HORS COMMUNE**

Madame Dominique BOURRET

Le présent rapport a pour objet d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention intercommunale avec la commune de Tourrettes sur Loup concernant les charges de fonctionnement des enfants scolarisés hors commune pour l'année scolaire 2014-2015 et les suivantes.

Monsieur le Maire

Avez-vous des observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

**2016 - 91 CONTRAT ENFANCE – JEUNESSE
SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

Madame Dominique BOURRET

Le contrat passé avec la Caisse d'Allocations Familiales permet à la Ville d'être soutenue dans le développement d'une politique d'accueil globale pour les enfants de 0 à 17 ans. Le cofinancement des actions proposées et validées par la Caisse d'Allocations Familiales est de 55 %. Après définition des objectifs à atteindre pour chaque association et afin de permettre aux associations de mettre en place leurs interventions en faveur de la jeunesse, il convient de procéder aux votes des subventions suivantes :

- <i>Art et Education</i>	99 600 €
- <i>Centre Maternel et Infantile</i>	20 548 €
- <i>Centre Maternel et Infantile</i>	10 010 €
- <i>Harjès</i>	100 100 €
- <i>La Fermette de Plascassier</i>	212 940 €
- <i>Loisirs Education Art</i>	392 772 €
- <i>Loisirs Education Culture « Les Aspres » et « Magagnosc »</i>	309 400 €
- <i>Loisirs Education Culture</i>	118 300 €
- <i>Planète Sciences Méditerranée</i>	40 040 €

Le montant de la subvention englobe pour chaque association l'acompte voté par le Conseil Municipal en date du 8 décembre 2015. Je vous demande de bien vouloir approuver le montant des subventions ci-dessus exposées,

Monsieur le Maire

Avez-vous des observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

**2016 - 92 VACCINATIONS PUBLIQUES
CONVENTION DE PARTENARIAT ANNEE 2016**

Madame Nicole NUTINI

Dans le département des Alpes-Maritimes, l'Etat a délégué ses compétences en matière de vaccinations au Conseil Départemental et celui-ci propos, comme chaque année depuis 2006, de passer une convention de partenariat avec le Service Communal d'Hygiène et de Santé pour effectuer des vaccinations publiques sur le territoire de la Ville de Grasse. Le Conseil Départemental des Alpes-Maritimes met à disposition gratuitement des vaccins pour que le Service Communal d'Hygiène et de Santé puisse exercer cette action. Le Service Communal d'Hygiène et de Santé dispose d'un médecin vaccinateur vacataire. Il organise une séance de vaccinations publiques par mois durant laquelle il vaccine gratuitement toutes les personnes âgées de plus de 6 ans qui le désirent. Il est donc proposé de reconduire la convention de partenariat existante depuis 2006 avec le Conseil Départemental des Alpes-Maritimes.

Monsieur le Maire

Avez-vous des observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

**2016 - 93 ASSOCIATION ICD AFRIQUE
APPLICATION LOI OUDIN-SANTINI
REDISTRIBUTION**

Madame Anne-Marie DUVAL

L'article L 1115-5 du C.G.C.T. dispose que « les communes, les établissements publics de coopération intercommunale et les syndicats mixtes de distribution d'eau potable et d'assainissement peuvent, dans la limite de 1% des ressources qui sont affectées aux budgets de ces services, mener des actions de coopération avec les collectivités territoriales étrangères et leur groupement ». Il s'agit donc uniquement des ressources collectées auprès des usagers ou redevables au titre du service de l'eau et de l'assainissement, à l'exclusion des subventions ou concours extérieurs ou remboursement de prestations. Dans le cas présent, seules les ressources du budget de l'eau sont concernées par ces actions liées uniquement à la production et à la distribution de l'eau potable. Depuis de nombreuses années « ICD AFRIQUE » association loi 1901, déploie son activité vers plusieurs domaines tels :

- Le développement rural ; maraîchage, élevage, hydraulique...
- La coopération, l'aide au développement et l'aménagement de territoire
- Les services à la population : santé, éducation...
- Le tourisme durable et voyages solidaires
- Les chantiers de jeunes et volontariat
- La maîtrise d'œuvre de programmes de Coopération Décentralisée
- L'accès à l'eau par le creusement de puits.

Aujourd'hui ICD AFRIQUE se propose de réaliser un projet destiné à améliorer l'accès à l'eau en réalisant la construction de 3 forages et de 3 châteaux d'eau, la fourniture et pose des équipements photovoltaïques électriques et hydrologiques pour alimenter les villages de Ganhêkon et Affamé au BENIN. Le budget prévisionnel de ce projet qui doit se dérouler sur 24 mois est de 40 000 € dont 28 000 € éligibles à la loi Oudin-Santini. Il est donc proposé que la commune de Grasse apporte son soutien financier à hauteur de 2 800 € sur l'exercice budgétaire 2016. Je vous demande de bien vouloir approuver le versement d'une participation financière de 2 800 € prélevée sur les crédits.

Monsieur Paul EUZIERE

Je suis favorable à tous les actes de coopération décentralisée mais je pense qu'il serait souhaitable qu'on cible un certain nombre de pays et qu'on n'éparpille pas nos actions. Nous sommes au BENIN, nous avons des liens avec le BURKINA FASSO et la cohérence voudrait qu'on agisse toujours dans le même sens. Je ne sais pas ce que fait INGOLSTADT au BENIN mais je sais que nous on a des liens avec le BURKINA FASSO et qu'il me semblerait plus cohérent de demander à l'association ICD AFRIQUE d'intervenir dans les engagements que nous avons déjà par ailleurs.

Madame Anne-Marie DUVAL

C'est prévu Monsieur EUZIERE. Ils avaient ce projet prévu sur le BENIN donc ils sont venus nous solliciter et je vous confirme que les projets sur LEGMOIN continuent.

Monsieur le Maire

Je suis d'accord. Il faut concentrer nos efforts sur un même et seul projet pour éviter de s'éparpiller.

Avez-vous d'autres observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

Madame LAZREUG (2 voix), Monsieur CASSARINI votent contre.

La délibération est adoptée à la majorité.

2016 - 94 ORGANISATION DE LA SEMAINE TOSCANE

Monsieur le Maire

Dans le cadre du jumelage avec la Ville de CARRARE, une société italienne a souhaité en partenariat avec la ville organiser sur le Cours Honoré Cresp une semaine Toscane du 27 au 31 juillet 2016. Les visiteurs seront invités à découvrir des produits typiques de la Toscane et de CARRARE ainsi que des produits issus de la péninsule Italienne :

- Culinair
- Artisanal
- Marbre
- Boisson

Dans le cadre de la Fête de la Toscane, il leur sera proposé un espace restauration. A cette fin, un partenariat entre la ville et une société de restauration italienne sera conclu afin d'organiser ladite manifestation. La ville de Grasse mettra à la disposition de la société une partie du cours Honoré Cresp ainsi que du matériel technique nécessaire au déroulement de la manifestation. La société sera en charge des animations, de la restauration et des activités. Le marché italien est organisé directement par la Ville de Grasse dans les conditions financières et juridiques traditionnelles des marchés grasseois. Une convention précisant les conditions et les modalités du partenariat dans le cadre de l'organisation de la semaine toscane sera conclue entre les parties.

Avez-vous des observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

**2016 - 95 MANIFESTATION ESPRIT DE CAMPAGNE PASSION ET TERROIR
EXONERATION DE LA REDEVANCE DU DOMAINE PUBLIC POUR LES PARTICIPANTS**

Madame Marguerite VIALE

Fidèle à notre volonté de favoriser le développement de l'agriculture du Pays de Grasse et dans le cadre de la promotion des produits du terroir, le hameau du Plan de Grasse organise une manifestation intitulée « Esprit de campagne, passion et terroir ». Cette grande réunion agricole aura lieu le 12 juin 2016. Pour permettre de donner un premier élan à cette belle fête des produits agricoles grassois et du pays de Grasse, nous envisageons d'exonérer les participants de la redevance d'occupation du domaine public telle qu'issue de la délibération sus citée de décembre 2015. Je vous demande de bien vouloir approuver le principe de la manifestation du 12 juin 2016 et l'exonération pour les participants de payer pour la première année la redevance du domaine public.

Monsieur le Maire

Avez-vous des observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

**2016 - 96 SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS
EXERCICE BUDGETAIRE 2016**

Madame Annie OGGERO-MAIRE

Comme vous le savez une baisse de 9 % a été appliquée pour toutes les associations. Une exception pour les associations du secteur militaire. Ce rapport autorise Monsieur le Maire à verser les subventions de fonctionnement aux associations citées pour l'exercice 2016 et à signer les conventions correspondantes. Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les adjoints et conseillers municipaux, présidents ou membres d'associations bénéficiaires de ces subventions ne prennent pas part au vote pour les subventions qui les concernent.

Madame Myriam LAZREUG

Nous voterons contre cette délibération car nous attendons toujours ce qui nous avait été promis c'est-à-dire un audit sur l'ensemble des associations.

Monsieur Paul EUZIERE

Nous sommes contre la baisse de 9 % donc nous nous abstenons.

Monsieur le Maire

Avez-vous d'autres observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

Monsieur EUZIERE (2 voix), Madame ADDAD, Madame CATTART, Madame CONESA, Monsieur VOARINO s'abstiennent et Madame LAZREUG (2 voix), Monsieur CASSARINI votent contre.

**2016 - 97 CONSERVATOIRE DE MUSIQUE
 REGLEMENT INTERIEUR**

Madame Jocelyne BUSTAMENTE

La présente délibération a pour objet l'adoption du nouveau règlement intérieur pour le conservatoire de musique à rayonnement communal. Les changements sont présentés en annexe. Ils portent sur une simplification de certains articles, notamment les changements Art 4.2 droits d'inscription. La modification de l'article 4.2 permettra que le Conseil municipal modifie ses tarifications de droits d'inscription et ses modalités d'inscription sans modifier à chaque fois le règlement intérieur. La Commission du Vivre Ensemble ayant été saisie de ce dossier dans sa séance du 15 mars 2016, je vous demande de bien vouloir voter cette délibération.

Monsieur le Maire

Avez-vous des observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

**2016 - 98 CONSERVATOIRE DE MUSIQUE
 ACQUISITION D'INSTRUMENTS
 DEMANDE DE SUBVENTION**

Madame Jocelyne BUSTAMENTE

Le Conservatoire souhaite compléter son parc instrumental au sein du conservatoire par l'acquisition d'une harpe pour la pratique d'ensembles, d'une flûte alto, de deux timbales pour orchestre, d'un euphonium et d'un alto mi bémol (cuivre). A partir de septembre 2016, les cours d'instrument des Classes à Horaires Aménagés Musique (CHAM) à partir du CE1 se dérouleront à l'École St-Exupéry afin d'économiser les dépenses de transport des classes (trajet École St-Exupéry - Conservatoire deux fois par semaine). De ce fait, il y a lieu d'aménager des salles de cours de musique au sein de cette école et d'acquérir les instruments nécessaires, à savoir les instruments difficiles à transporter : un piano, une harpe celtique et une contrebasse.

Le coût total de ces acquisitions s'élève à 41 348,73 € TTC (34 457,29 € HT) et cette dépense est à réaliser sur trois exercices budgétaires. Le Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur est susceptible de subventionner ce projet à hauteur de 60% du montant HT, soit une subvention de 20 674,37 €.

La commission "Vivre ensemble" ayant été saisie de ce dossier dans sa séance du 15 mars 2016 je vous demande de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur pour ces acquisitions d'instruments pour le Conservatoire de Musique de Grasse.

Monsieur le Maire

Avez-vous des observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2016 – 99 ACHAT AUX ENCHERES PUBLIQUES D'UNE LICENCE IV

Monsieur Philippe WESTRELIN

Vu le courrier de Maître Villate–Fabre informant la commune qu'une licence de débit de boissons de 4^e catégorie, suite à la liquidation judiciaire de la SARL LA PTICHOUNE, sera mise en vente aux enchères publiques le vendredi 22 avril 2016 à Grasse, la mise à prix étant fixée à 8000 €. La volonté de la commune est de faire l'acquisition de ladite licence de débit de boissons de 4^e catégorie. Cela permettrait de pouvoir destiner cette licence en vue de la création d'une structure hôtelière ou de restauration sur la commune, essentielle pour son développement économique. Ainsi, il est proposé à l'Assemblée Délibérante d'autoriser Monsieur le Maire à porter des enchères pour le compte de la commune. Au prix de la licence, il conviendra d'ajouter environ 20 % de frais. Je vous demande de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à soutenir, pour le compte de la commune les enchères pour l'acquisition d'une licence de débit de boissons de 4^e catégorie lors de la vente aux enchères publiques du 22 avril 2016 pour un montant de l'enchère maximum à 40 000 euros.

Monsieur le Maire

Avez-vous des observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Madame Myriam LAZREUG

Notre groupe vous a posé une question orale à laquelle vous avez répondu par écrit en infraction avec le règlement et la Loi, comme d'habitude, et vous n'avez répondu à toute la question. Donc nous souhaiterions avoir une réponse orale.

Monsieur le Maire

Quelle question orale ?

Madame Myriam LAZREUG

Nous vous avons adressé le 24 mars une question orale concernant les locaux et les moyens dont nous avons demandé l'attribution.

Monsieur le Maire

Oui c'est hors délai.

Madame Myriam LAZREUG

Le 24 mars hors délai ?

Non je ne crois pas.

Monsieur le Maire

Pour les locaux, le jeudi 24 mars alors c'est hors délai.

Madame Myriam LAZREUG

Le règlement intérieur c'est 5 jours.

Monsieur le Maire

C'est hors délai parce qu'il y a le week-end Pascal. Je vous ai quand même répondu par écrit.

Madame Myriam LAZREUG

Je vous la reposerai la prochaine fois.

Monsieur le Maire

Si vous voulez. Je vous ai déjà répondu par écrit.

Madame Myriam LAZREUG

Non, le problème est que vous ne m'avez pas répondu intégralement.

Monsieur le Maire

Je vous ai répondu par correction en vous donnant des éléments de réponse. Je vous lirai mon écrit la prochaine fois que vous me la poserez oralement dans les bons délais. Avant de dire que ce n'est pas conforme à la Loi, il ne faut pas envoyer des demandes à 20h04 le jeudi. Je vous ai répondu par écrit et je répondrai également par oral, cela ne me pose pas de problème avec tous les détails que vous demandez et je vous dirai aussi sur les demandes auxquelles je ne vous répondrai pas. Lorsque vous me demandez le salaire de la secrétaire de Monsieur EUZIERE je ne répondrai pas.

Madame Myriam LAZREUG

Je n'ai pas demandé cela.

Monsieur le Maire

Je lirai oralement votre demande. D'ailleurs je ne comprends pas tout.

La date du prochain Conseil Municipal est fixée au 28 juin 2016 à 14h30.

La séance est levée à 21h00.

